Dispositifs Veille Sociale :
Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)
siao36@solidarite-accueil.fr
115
115@solidarite-accueil.fr
Accueil et Écoute 36
Tél : 06 71 40 26 51
Accueil de jour
accueildejour@solidarite-accueil.fr

Dispositifs Médico-Sociaux :
Appartements de coordination thérapeutique (ACT)
1bis rue Michelet
36000CHATEAUROUX
Tél : 02 54 01 40 90
Fax : 02 54 60 04 89
act@solidarite-accueil.fr
medico-social@solidarite-accueil.fr
Lits Halte Soins Santé (LHSS)
2 rue Descartes
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 18 02 01 92
lhss@solidarite-accueil.fr

Dispositifs Hébergement/Logement :
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
CHRS Regroupé et Diffus
20 avenue Charles de Gaulle
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 01 10 10
Fax : 02 54 07 57 08
social@solidarite-accueil.fr
Maison Relais
11 avenue des Marins
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 07 46 82
Fax : 02 54 60 00 07
maisonrelais@solidarite-accueil.fr

Dispositifs Migrants :
Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)
2 rue Jean Rostand
36100 ISSOUDUN
Tél : 02 54 03 53 40
Fax : 02 54 03 53 49
huda@solidarite-accueil.fr
Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion pour Mineurs Non Accompagnés (SEHIMNA)
11/163 rue de Provence
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 60 58 80
sehimna@solidarite-accueil.fr

Pôle Économique :
Ateliers et chantiers d'insertion
& Entreprise d'insertion
Recyclage de palettes
Nettoyage bords de rivières
Environnement / Espaces verts
26 rue de Notz
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 34 50 44
Fax : 02 54 08 00 39
siae@solidarite-accueil.fr
Les Potagers de Velles : Maraîchage biologique
Grand Champ
36330 VELLES
Tél : 02 54 36 21 72
Fax : 02 54 36 69 03
potagersdevelles@solidarite-accueil.fr
Restaurant social « l'Assiette » :
62bis av de la Châtre
36000 CHATEAUROUX
Tél : 02 54 25 57 86
siae@solidarite-accueil.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT 4
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2022 5
HISTORIQUE 6
1. PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL 9
1.1. Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO/115 9
1.2. Accueil de Jour 15
1.3. Tiers-lieu alimentaire 18
1.4. Dispositif femmes victimes de violences 22
1.5. Permanence psychologique sur le département 29
1.6. Lieux d'accueil gérés par Solidarité Accueil 29
1.7. Dispositifs Hébergement - Logement Accompagné 33
1.8. Hébergement d'urgence 42
1.9. Maison Relais des Marins 51
1.10. Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile 57
1.11. Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion pour Mineurs Non Accompagnés 65
1.12. Appartements de Coordination Thérapeutique 73
1.13. Lits Halte Soins Santé 81
COMPTE DE RESULTAT 2022 87
2. Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) 90
2.1. Définition 90
2.2. Les encadrants techniques (tuteurs dans l'activité) 90
2.3. Les chargés d'insertion (référents du parcours) 91
2.4. Contexte et projets 2022 91
2.5. Statistiques 2022 102
2.6. L'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) 104
2.7. L'Entreprise d'Insertion (EI) 107
COMPTE DE RESULTAT SECTEUR ECONOMIQUE AU 31/12/2022 109
2.8. Missions pénitentiaires 111
DOCUMENTS COMPTABLES OFFICIELS 115
REVUE DE PRESSE 119

MOT DU PRESIDENT

2022, une année marquée par de multiples tensions :

- Le prolongement de la crise sanitaire, avec ses effets sur le travail des salariés de l'association.
- L'envolée des prix, notamment de l'énergie et des matières premières entrainant un accroissement de la pauvreté et un changement de comportement des consommateurs privés ou publics de nos activités.
- Les bouleversements climatiques avec un impact sur certaines activités.
- Les incertitudes sur les financements publics de quelques dispositifs gérés par notre association.

Les comptes de l'association ne sont que le reflet chiffré de ces tensions.

Face à ces épreuves, notre association est restée active :

- L'organisation du quarantième anniversaire en 2022 et l'amélioration des conditions d'accueil des nouveaux salariés sont des exemples marquant la volonté de l'association de rappeler ses engagements envers les publics en difficulté, mais également de mieux faire connaître le travail de ses salariés, des bénévoles et des administrateurs.
- La reprise effective de l'Assiette avec des effectifs salariés et les résultats positifs d'un nouveau secteur, la maintenance.
- Les très bons résultats de SEVE Emploi, dispositif qui permet de placer des salariés en insertion auprès des entreprises.
- La finalisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, et l'installation de nouvelles places dans le domaine du médico-social.

Enfin, avec l'appui d'administrateurs compétents dans le domaine de l'organisation du travail, la mise en place de multiples réunions en 2022 avec les salariés, aura marqué la volonté de l'association, de mieux les armer face aux multiples changements affectant leur travail. Cette action aura des prolongements en 2023.

Malgré les épreuves, la volonté de faire toujours plus en direction des publics les plus fragiles, restera la marque de notre association, consciente que des efforts restent à faire pour les prochaines années.

Au nom du conseil d'administration, je manifeste à tous les salariés et bénévoles, notre reconnaissance pour le travail accompli, souvent dans des conditions difficiles, et la volonté que nous avons, que soit organisé un travail de qualité dans le dialogue et la communication. Cette reconnaissance, je vous l'adresse à titre personnel, au moment où pour des raisons strictement personnelles, je cesse ma fonction de Président. Sur ce dernier point, la relève sera très bien assurée, par un candidat ayant déjà l'expérience du poste.

Je donne la parole aux directrices pour la présentation détaillée de leurs activités.

François BERNAL

Le Président

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL
AU 31 DECEMBRE 2022

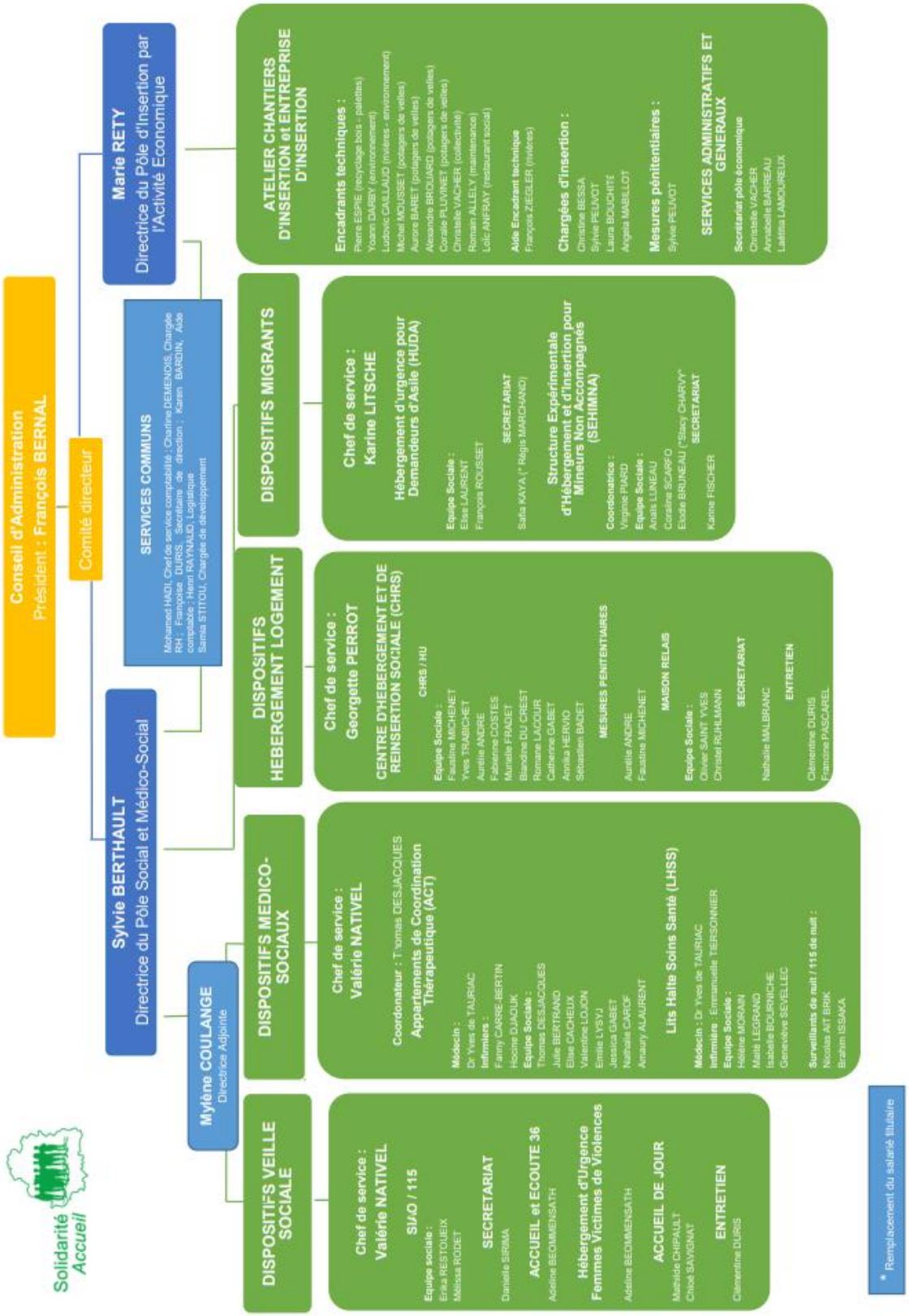

HISTORIQUE

« SOLIDARITÉ ACCUEIL – PLUS DE 30 ANS D'HISTOIRE »

1982 : Création de l'Association SOLIDARITÉ ACCUEIL, à l'initiative de travailleurs sociaux exerçant localement, afin de permettre l'accueil d'urgence des personnes sans abri.

1985 : Agrément Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) « éclaté ». Cette structure souple d'accueil, d'orientation et de réinsertion pour inadaptés sociaux comportait, sur Châteauroux, 25 places, avec ou sans hébergement, pour adultes isolés et couples sans enfants. L'hébergement était réalisé dans des appartements loués par SOLIDARITÉ ACCUEIL, soit dans le parc HLM, soit dans le parc privé.

1988 : Création des premières activités d'insertion par l'économique, gérées directement par le CHRS. Ces activités, qui ne concernaient alors que quelques personnes et de façon ponctuelle, incluaient un atelier occupationnel, des chantiers extérieurs (bâtiment second œuvre, jardinage, petits déménagements, entretien de rivières) et de la sous-traitance.

1994 : Création de l'Auberge Sociale de Maître Jean à Argenton sur Creuse avec une capacité de 12 places d'hébergement temporaire pour des personnes en voie d'insertion ou en danger d'exclusion.

2002 : SOLIDARITÉ ACCUEIL a vingt ans !

Augmentation importante de l'activité du Service d'Accueil et d'Orientation liée en partie à l'ouverture à Châteauroux d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).

2004 : Prise du 115 en gestion intégrale.

2005 : Création, à titre expérimental, d'un SAMU Social, ouverture de la première Maison Relais de l'Indre.

2006 :

- Création des « potagers de Velles » activité de maraîchage biologique
- Mise en œuvre du Service d'Accueil et d'Orientation Départemental
- Déménagement du secteur social avenue Charles de Gaulle

2010 :

- Important désengagement de l'État ayant conduit à une réduction significative du financement de l'Auberge Sociale d'Argenton sur Creuse, amenant à s'interroger sur la viabilité de cette structure et un déficit important sur l'activité d'hébergement d'urgence en chambre d'hôtel
- Désengagement du Conseil Général de l'Indre dans le financement du CAVA
- Suppression du SAMU Social faute de financements suffisants pour la campagne hivernale 2010-2011

2013 :

- Création des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) d'une capacité de 8 places. L'établissement est ouvert depuis le 1er août 2013 et financé par l'ARS.
- Création d'un Accueil de Jour pour personnes sans domicile fixe. Ouvert le 5 décembre 2013, il est installé provisoirement dans les locaux du Secours Catholique dans le cadre d'un partenariat.

2014 :

- Transfert de l'activité du CHRS géré par Blanche de Fontarce (anciennement géré par le Centre d'Accueil « Les Écureuils ») à Solidarité Accueil et formation d'un CHRS unique accueillant tout public d'une capacité de 68 places ;
- Création d'un accueil de jour dénommé « Accueil & Écoute 36 – contre les violences faites aux femmes et au sein du couple ».

2016 : Création du Centre d'accueil et d'orientation (CAO) d'Issoudun d'une capacité de 40 places destiné à l'accueil des migrants en provenance des campements parisiens et de Calais.

2017 : Fermeture du CAVA au 30 juin ;

2019 : Mars : Ouverture d'une Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion pour les Mineurs Non Accompagnés (SEHIMNA) de 25 places.

2020 : : Janvier : Recrutement de la Directrice du Pôle Social et Médico-Social

2021 :

- Ateliers culinaires en faveur des plus démunis dans le cadre du plan France Relance
- Plan de modernisation des accueils de jour dans le cadre du plan France Relance

2022 : Célébration des 40 ans de l'Association

- Démarrage de l'activité Maintenance
- Création d'un poste de Directrice adjointe du pôle social et médico-social
- Reprise du restaurant social et solidaire l'Assiette
- Augmentation de la capacité des ACT, portée de 19 à 29 places, dont 5 hors les murs
- Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) applicable à partir de janvier 2023

PÔLE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

DISPOSITIFS VEILLE SOCIALE	DISPOSITIFS HEBERGEMENT / LOGEMENT
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO / 115 Accueil de Jour Tiers lieu alimentaire Dispositif femmes victimes de violences Accueil et Écoute 36	Dispositifs d'hébergement logement généraliste : CHRS URGENCE MAISON RELAIS

DISPOSITIFS MIGRANTS	DISPOSITIFS MEDICO-SOCIAUX
Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion pour Mineurs Non Accompagnés (SEHIMNA)	Lits Halte Soins Santé (LHSS) Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)

1. PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

DISPOSITIFS VEILLE SOCIALE

1.1. *Service Intégré d'Accueil et d'Orientation SIAO/115*

1.1.1. Mission.

SIAO Volet 115

- mise à l'abri des personnes à la rue (hôtels, abris de nuit, HU hivernal)
- 115 n° téléphonique gratuit d'urgence sociale, anonymat, inconditionalité d'accueil
- appel de la personne ou tout autre personne signalant
- 24h/24, 7j/7, 365 jours par an
- écoute, soutien, orientation, lien avec maraude

SIAO Volet INSERTION

- orientation vers les dispositifs d'hébergement/logement adaptés (HU, CHRS, maisons relais, FJT, pensions de famille..)
- sur prescription d'un référent social via le SI avec évaluation sociale
- soumis à conditions selon les dispositifs
- ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Le SIAO et le 115 sont un seul et même service.

Depuis 2021, l'équipe du SIAO comprend un réfèrent parcours SIAO. Il a pour mission de participer au traitement et à l'examen des demandes d'hébergement. À travers ses liens avec les prescripteurs et les hébergeurs, il analyse les besoins des ménages et recherche les solutions les plus adaptées. Il a la mission particulière d'être en lien permanent avec les acteurs de l'hébergement d'insertion et d'urgence afin de faciliter la fluidité des parcours.

1.1.2. **SIAO 115**

5070 nuitées hôtelières en 2022 dont 376 nuitées pour les femmes victimes de violences conjugales (avec enfants)
En 2021, nous comptabilisions 4527 nuitées.
Cette hausse s'explique, en partie, par la mise à l'abri systématique des personnes durant certaines périodes telle que la trêve hivernale.

Fin de trêve hivernale (30 avril) Les places hôtelières sont censées fermer et le SIAO-115 doit trouver une solution d'hébergement pour le public vulnérable présent a l'hôtel. Il est rare que cela soit le cas au 30 avril, donc les nuitées hôtelières se poursuivent en mai. 764 nuitées pour mai 2022 contre 243 nuitées en mai 2021.
Cette hausse est la conséquence de la continuité des prises en charge des familles ayant des enfants scolarisés jusqu'en juin.

La moyenne d'âge des autres prises en charge est de 29 ans (identique à 2021).

La tranche d'âge faisant le plus appel au 115 est les 20-24 ans (contre 25-39 ans en 2021). Depuis la crise sanitaire, la précarité touche un public de plus en plus jeune.

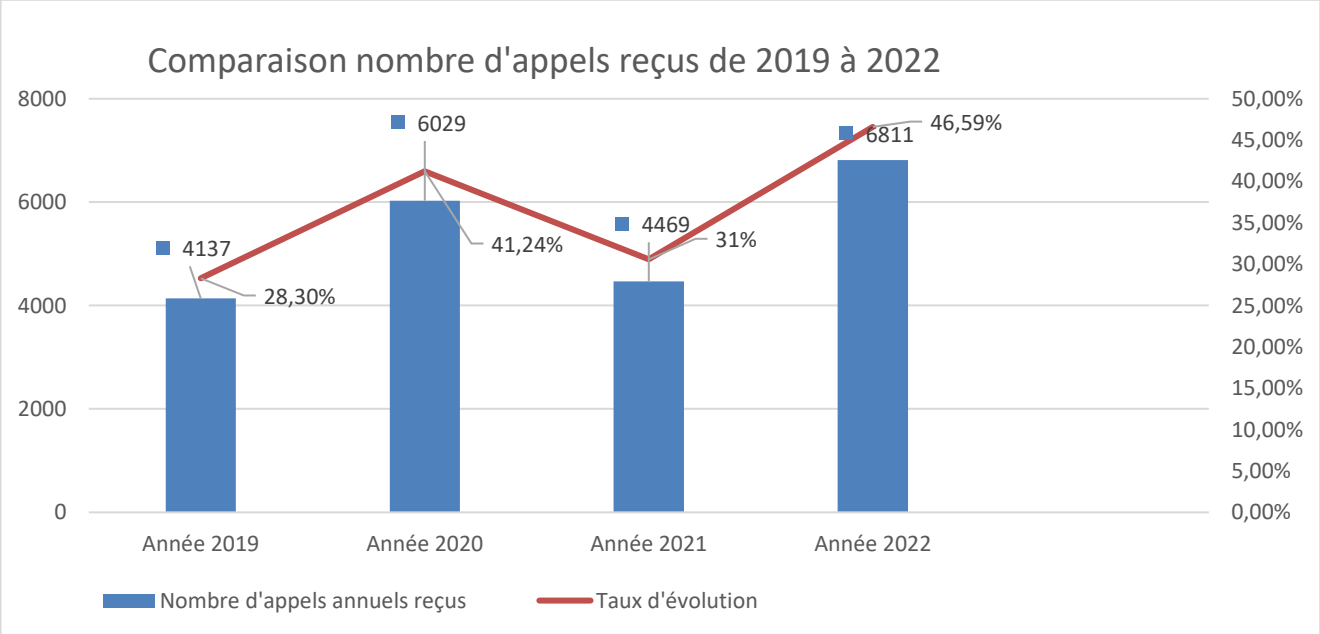

On note une nette augmentation du nombre d'appels en 2022 comparé à 2021 (+ 15.6 %). Cette hausse s'explique par la mise à l'abri systématique des personnes durant le début de la période de trêve hivernale afin de limiter le nombre de demandes non-pourvues. Le nombre d'appels reçus quotidiennement avait alors triplé.

1.1.3. **Le 115, c'est aussi :**

9 abris de nuits, soit 31 places au total	**817 personnes prises en charge en 2022 contre 435 personnes prises en charge en 2021.**	**40 couples avec enfant(s), 69 couples sans enfant(s), 37 MNA, 59 femmes isolées, 225 femmes isolées avec enfant(s), 220 hommes isolés,**

Mais aussi : le cumul des demandes pourvues, non pourvues et sans traitement suite à différents appels 115. Les demandes sans traitement sont des demandes non clôturées à minuit. Les demandes ont été mises en attente, soit parce que la personne n'a pas rappelé soit parce que nous n'avons pas eu de retour de l'abri de nuit dans la journée.

Demandes de mise à l'abri soit à l'hôtel, soit en abri en 2022.

Demandes pourvues	Demandes non pourvues	Demandes sans traitement
2401	**1717**	**147**

Pour l'année 2022, nous avons reçu 4265 appels pour une demande de mise à l'abri repartis comme suit :

- 2401 demandes ont été acceptées.
- 1717 demandes n'ont pas abouti à une mise à l'abri, faute de places disponibles sur les abris de nuit, impossibilité de se rendre sur l'abri de nuit ou refus de la proposition.
- 147 demandes sans traitement, les personnes n'ont pas rappelé le 115 pour avoir un retour de leur mise à l'abri.

➢ Une vigilance toute particulière a été portée au nombre élevé de demandes non-pourvues fin 2022 entrainant dès novembre une modification des critères de priorité de mise à l'abri.

1.1.4. **SIAO Insertion :**

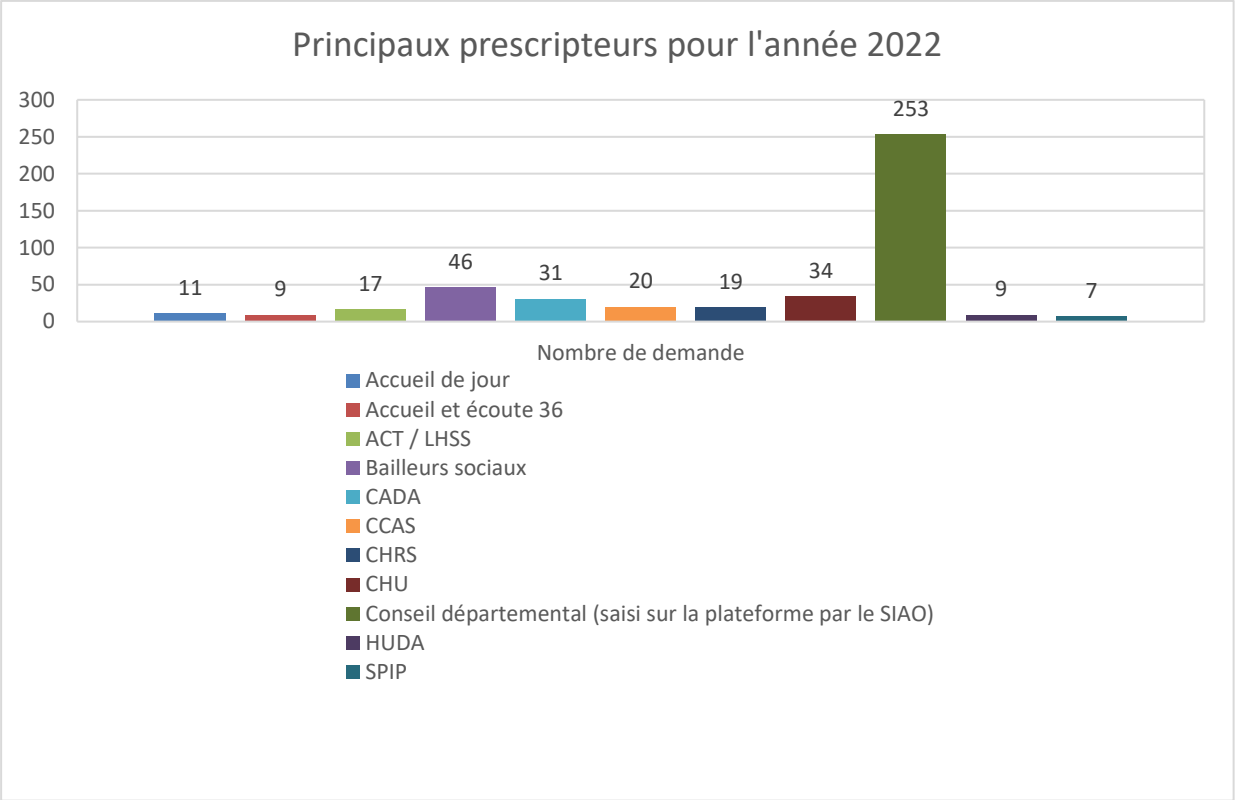

En 2022, le principal prescripteur reste le Conseil Départemental avec 253 demandes.

Le SIAO-115 n'a pas vocation à saisir les demandes sur la plateforme. Pour autant, un grand nombre de saisies est encore réalisé par les professionnels du SIAO. Certains partenaires ne respectent pas la directive concernant l'arrêt des demandes papiers.

Solidarité Accueil avec l'appui de la DDETSPP a communiqué sur la nécessité et l'importance de saisir les demandes sur le SI SIAO.

Les référents SIAO dispensent également, aux partenaires, des formations pour faciliter la prise en main du logiciel.

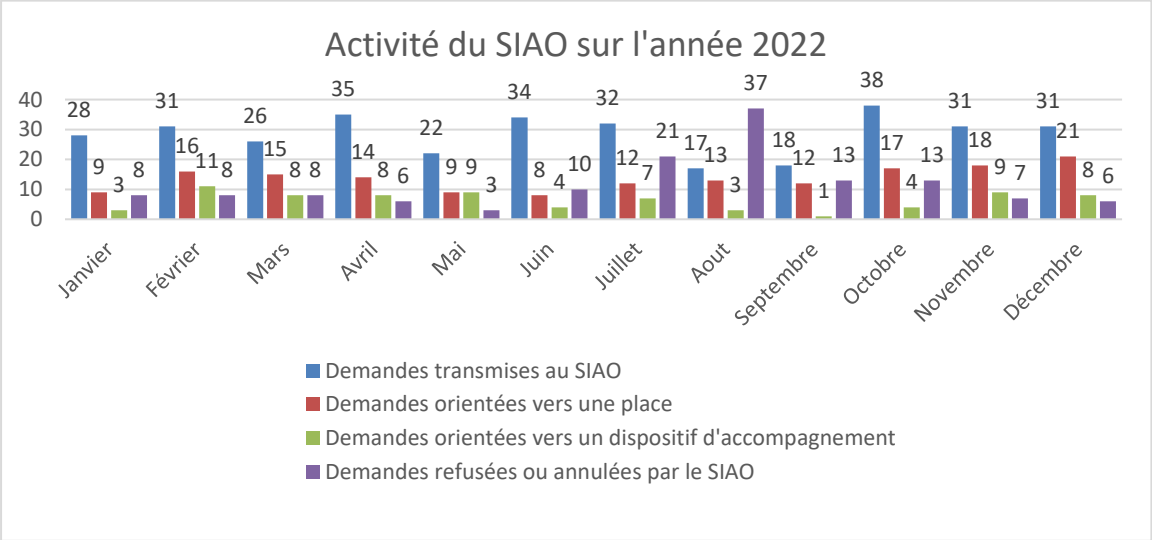

Pour l'année 2022, le SIAO a reçu 343 demandes d'insertion, reparties de la façon suivante :

- 132 demandes ont été transmises auprès des structures d'hébergement.
- 71 demandes ont été orientées vers les dispositifs d'accompagnement.
- 140 demandes restantes ont été annulées ou refusées par le SIAO.

➢ On note une hausse significative des annulations des demandes d'insertion en août en lien avec une continuité de service minimum maintenue sur cette période.

Le SIAO relance régulièrement les prescripteurs afin de savoir si les demandes sont toujours d'actualité. Les demandes initiales peuvent donc être annulées si les personnes ont trouvé une autre solution ou si les partenaires n'ont plus de contact avec le demandeur pendant plus de 3 mois.
Il est néanmoins toujours possible de réitérer la demande si le demandeur se remanifeste.

Le département de l'Indre présente une faible tension sur le parc social. Les orientations vers le relogement pourraient se faire rapidement. Malgré ce constat plutôt favorable, le département est face à une saturation de ses dispositifs d'hébergement et un très fort taux d'occupation des dispositifs de logements adaptés. Les personnes sur l'urgence ne peuvent accéder au logement soit pour une question budgétaire soit pour des raisons administratives.

En effet, le SIAO connait une forte demande venant des étrangers hors UE. Par reflexe, de nombreuses demandes d'hébergement sont faites pour les personnes en situation régulières. Le travail d'évaluation du SIAO est dans la mesure du possible de travailler sur le logement d'abord avec si besoin la mise en place d'une mesure d'accompagnement.

1.1.5. Le SIAO-115 observatoire social.

La troisième mission du SIAO-115 en plus de l'urgence et de l'insertion, c'est l'observatoire social. Le SIAO est donc présent dans de nombreuses instances, et faire régulièrement des remontées de statistiques.

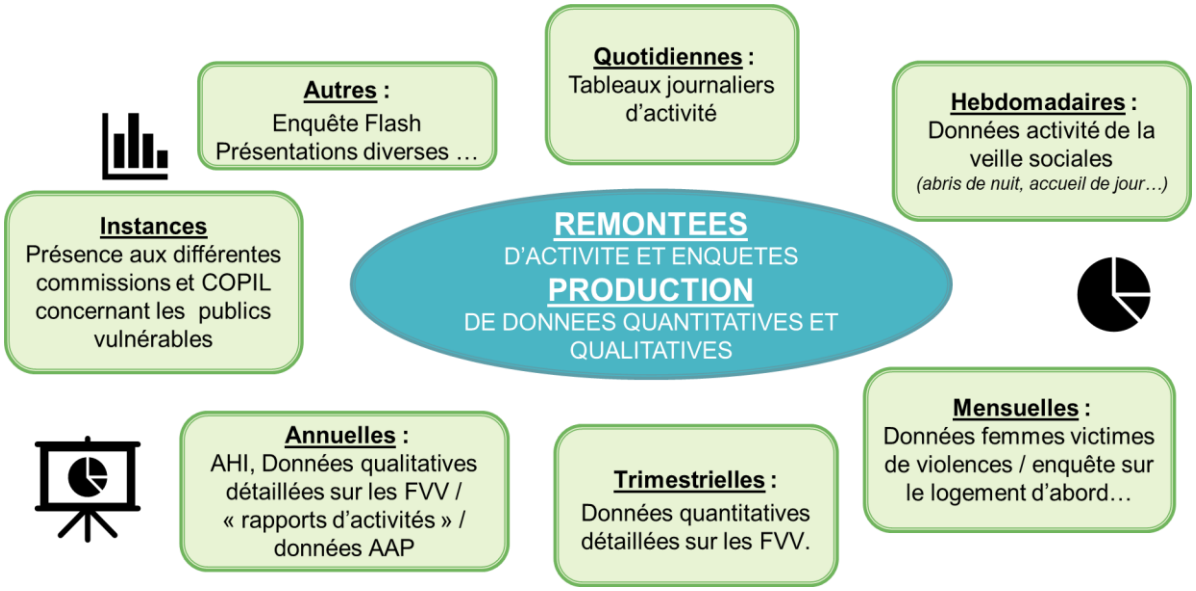

1.1.6. **Partenariat.**

PARTENAIRES : Abris de nuit / structures d'hébergement / structure dispositifs d'accompagnement/ prescripteurs.

- **Le SIAO collecte quotidiennement toutes les places disponibles et occupées dans différents dispositifs d'hébergements ou de logement accompagné ainsi que toutes les mesures d'intermédiation locative.**
- **Il réceptionne toutes les demandes d'hébergement**
- **Il oriente vers les places disponibles adaptées**

1.2. ***Accueil de Jour***

62 bis avenue de la Châtre - Châteauroux

9H / 17H15

Du lundi au vendredi

Public précaire ou exclus

- Petits déjeuners
- Douches/WC
- Bagagerie
- Activités diverses
- Ateliers culinaires

- Prestations
- Resocialisation
- Première évaluation / accès aux droits / ordinateur
- Orientation vers les partenaires

- Bénévoles
- Permanences EMPP
- Financement DDETSPP BOP 177

1.2.1. **Mission.**

L'association Solidarité Accueil a toujours œuvré en faveur d'un public marginalisé au sein de ses différents services et confirme ses choix en 2016 en s'associant avec le Secours Catholique pour maintenir ouvert un accueil de jour. En 2020, le partenariat prenant fin, un nouvel accueil de jour ouvre au 62bis avenue de la Châtre à Châteauroux au sein de locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Ce service est **ouvert de 9h à 17h15 sans interruption du lundi au vendredi**.

Solidarité Accueil continue de proposer un accueil de jour aux personnes de Châteauroux et ses alentours en situation d'errance. Ce lieu se veut convivial. Il permet aux personnes d'accéder à des services visant à couvrir les besoins fondamentaux tels que : manger, se laver, laver son linge ainsi que de retrouver du lien social. De nouveaux services sont proposés comme la bagagerie et les animations/interventions de partenaires…

Les personnes accueillies se rendent à l'accueil de jour pour y trouver un peu de répit, rencontrer un travailleur social afin d'entamer des démarches administratives ou être orientées vers les institutions appropriés.

1.2.2. **Activités.**

L'accueil de jour a accueilli 5113 personnes en 2022 (contre 3938 en 2021 soit **+ 23%**) à savoir :

- **4401 adultes** en 2022 contre 3253 en 2021 soit **+ 26.1%**
- **712 enfants** en 2022 contre 685 en 2021 soit **+ 3.8%.**

Un pic de l'activité est à souligner en novembre/décembre 2022 avec 1104 accueillies en lien avec le début de la période de trêve hivernale et la forte baisse des températures.

Les personnes bénéficiant de l'accueil de jour peuvent choisir de rester anonymes, ou de ne donner que des informations partielles. Il existe donc une marge d'erreur quant aux données communiquées dans le cadre des statistiques en lien avec les informations répertoriées. Nous avons accueilli 47 nationalités différentes.

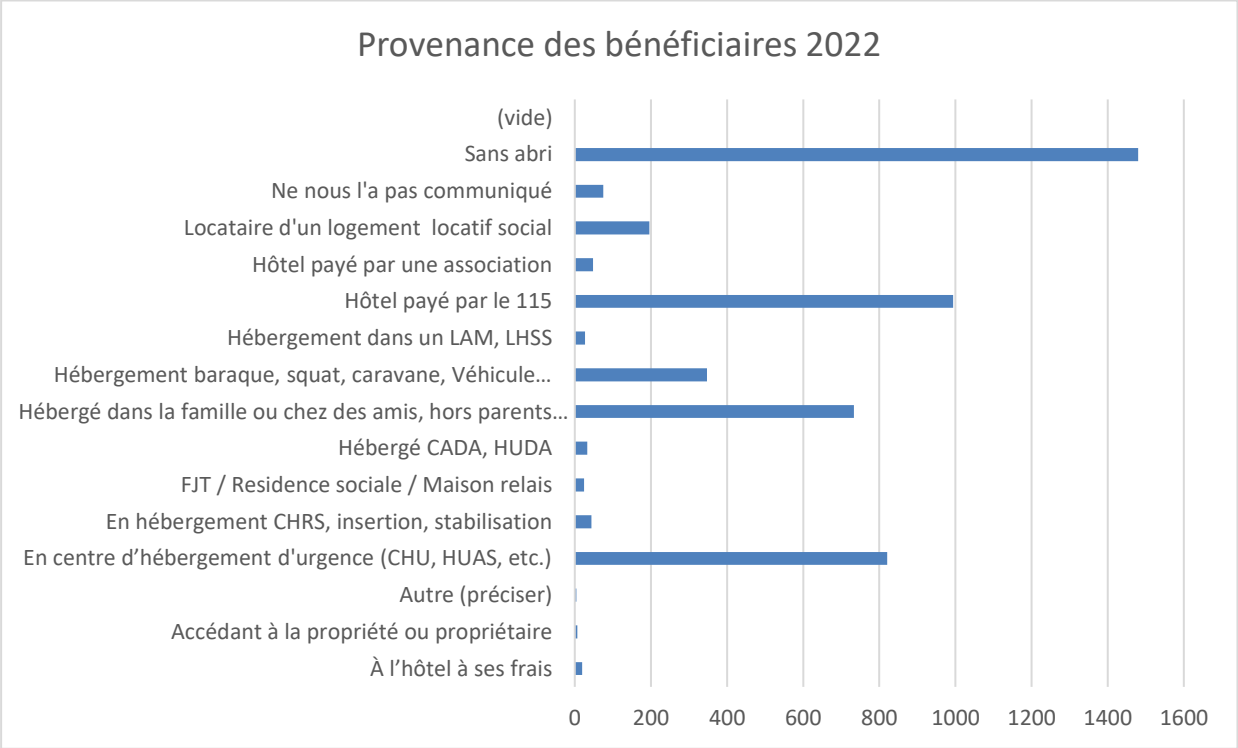

L'accueil de jour à vocation d'accueillir les personnes en précarité face au logement. En 2022, on note une hausse des bénéficiaires ayant été hébergés par un tiers avant de se retrouver sans solution d'hébergement.

- 30,5 % sont sans abri en 2022 contre plus de 38 % en 2021
- 20,5 % ont bénéficié d'une prise en charge à l'hôtel via le 115 en 2022 contre 27 % en 2021
- 15 % étaient hébergés par un tiers en 2022 contre 12 % en 2021

- **Petits déjeuners** : 3399 servis contre 2604 en 2021
  soit **+ 23.4 %**

- **Boissons chaudes** : 3593 servies contre 2259 en 2021 s
  soit **+ 37.1 %**

- **Douches :** 389 contre 335 en 2021
  soit **+ 13.9 %**

- **Laverie** : 218 contre 142 en 2021
  soit **+ 34.9 %**

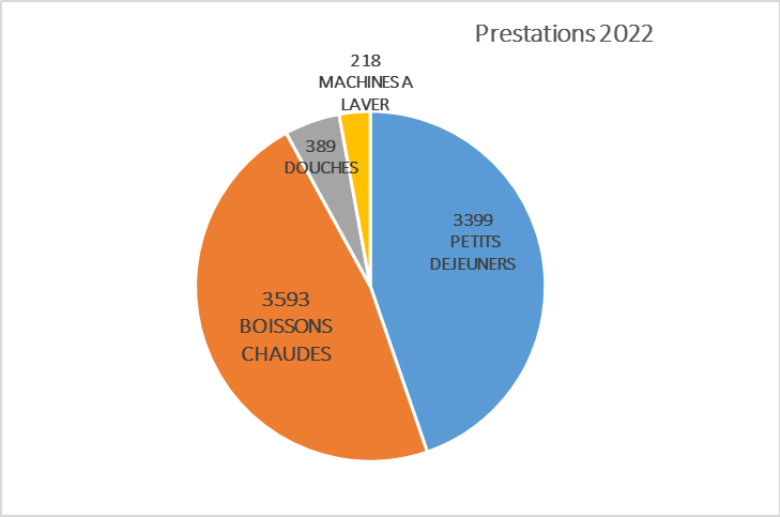

1.2.3. **Mais aussi :**

- Service bagagerie
- Dons des vêtements adultes, enfants et bébés,
- Accès à un ordinateur pour effectuer des démarches
- Accès WIFI
- Dons de denrées alimentaires via la Banque Alimentaire
- Rencontre et entretien avec un travailleur social pour une écoute, une évaluation sociale, une orientation, faciliter le lien avec les partenaires, le SIAO (avec l'accord de l'usager)
  442 entretiens ont été menés en 2022 contre 773 en 2021 soit **– 42.8 %**
  Malgré une fréquentation en hausse, il y a moins d'entretien réalisé par l'accueil de jour car les accueillis sont orientés vers les partenaires de droit commun afin de bénéficier d'un accompagnement hors accueil de jour. De plus, même si le nombre de passages est en hausse, il y a eu moins de turnover.
- Rencontre avec un infirmier psychologue du réseau EMPP tous les jeudis matin
- Action de prévention avec l'intervention du CAARUD de l'association Addiction France (consommation de produits, dépistage VIH...)
- La consultation de documents, mise à disposition de jeux, journaux.

1.3. *Tiers-lieu alimentaire*

Introduction.

Lancé le 12 janvier 2021 par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, l'appel à projets « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel » s'inspire des enseignements de la crise sanitaire pour proposer un système nouveau et plus efficient d'aide alimentaire pour les ménages hébergés à l'hôtel.

Porté depuis 2021 par l'association Solidarité Accueil, la mise en œuvre du projet de tiers-lieu alimentaire a pour principal objectif de lutter contre la précarité alimentaire, de favoriser le développement du pouvoir d'agir, l'estime de soi et de constituer une « porte d'entrée » vers l'accompagnement social par la création de liens sociaux en travaillant la question de la participation des personnes concernées et du faire « soi-même ».

Les subventions accordées par la DDETSPP à cette action sont pour deux ans (2021-2023)

1.3.1. **Présentation de la mission.**

Solidarité Accueil met en place des ateliers culinaires et de sensibilisation permettant aux bénéficiaires d'acquérir des notions de cuisine, les bases d'une alimentation équilibrée à partir de produits de base accessibles financièrement et de saison, de nouvelles pratiques de consommation (éviter le gaspillage alimentaire), tout en sortant de l'exclusion sociale à laquelle ils sont confrontés.

1.3.2. **Objectifs :**

• Favoriser une alimentation saine et équilibrée à travers des ateliers simples et conviviaux ;
• Rompre l'isolement des bénéficiaires par l'accueil, l'écoute et l'orientation vers les acteurs appropriés de l'accompagnement ;
• Favoriser une dynamique partenariale entre les acteurs de l'aide alimentaire, de l'hébergement, de l'accompagnement et le cas échéant des structures de l'insertion.

1.3.3. **Public visé :**

Ces ateliers s'adressent prioritairement aux :
• Ménages, avec ou sans enfant, mis à l'abri à l'hôtel par le 115 ;
• Personnes accueillies en Accueil de Jour ;
• Personnes issues de squat ;
• Ménages avec ou sans enfant, hébergés en Hébergement d'Urgence généraliste, SHT ;
• Les femmes victimes de violences hébergées au foyer d'hébergement dédié.

1.3.4. **Organisation du service.**

Les ateliers de sensibilisation au bien-être ont lieu deux fois par mois à l'accueil de jour.

Évolution du projet :

À compter de janvier 2023, les ateliers culinaires seront encadrés par Loïc ANFRAY, Encadrant Technique de l'Assiette et le travailleur social de l'accueil de jour, Chloé SAVIGNAT.

1.3.5. Activités

1.3.5.1. *Atelier culinaire*

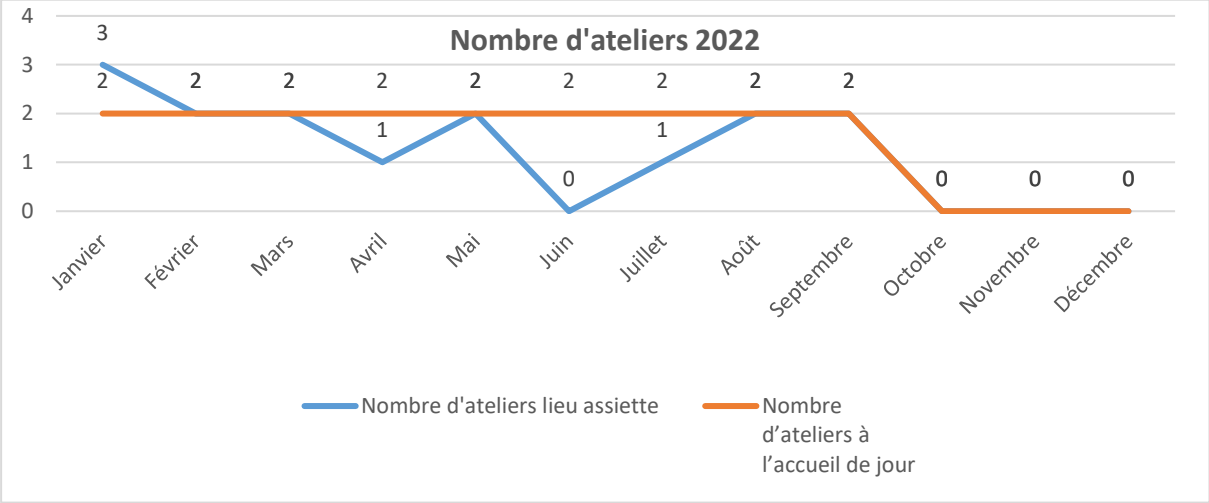

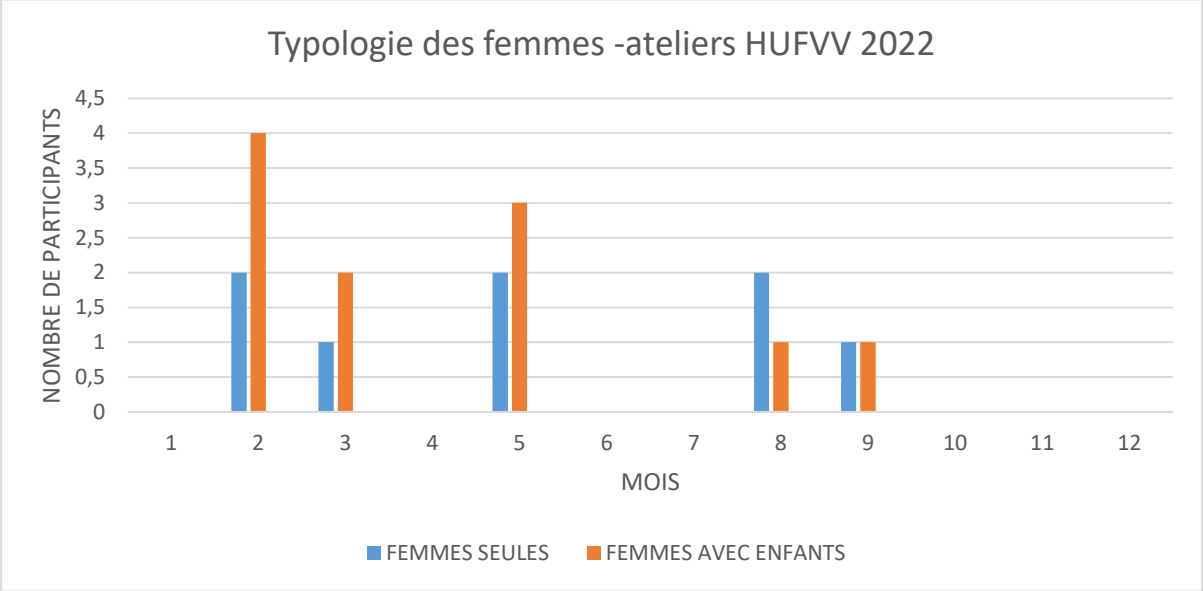

La participation des femmes prises en charge à l'hébergement d'urgence FVV est variable sur l'année au regard du taux d'occupation du service et des disponibilités de ces dernières. Le groupe de participantes est constitué de 8 personnes maximum. Les absences sont notamment liées à l'engagement des femmes dans des démarches administratives, des rendez-vous médicaux, des formations ou suite à la reprise d'une activité professionnelle.

Les ateliers qui ont lieu au restaurant l'assiette favorisent la mixité socio-culturelle, les nouvelles rencontres et les moments de partage et de convivialité. Malgré l'intérêt du public ciblés pour cet atelier, il est fréquent d'observer un écart entre le nombre des personnes inscrites et le nombre de participants. Pour les personnes en grande précarité, il est parfois compliqué de se projeter et de s'organiser. Cela explique en partie le non-respect de leur engagement de participation.

Au cours de l'année, il est à noter l'annulation de plusieurs ateliers à l'Assiette faute d'accès à la cuisine (alors réservée pour des commandes de buffets). Les ateliers de juin ont été reportés en septembre. Puis, au départ de la cheffe début octobre 2022, la reprise des ateliers par l'Assiette n'a pas pu se mettre en place en novembre/décembre comme initialement prévu.

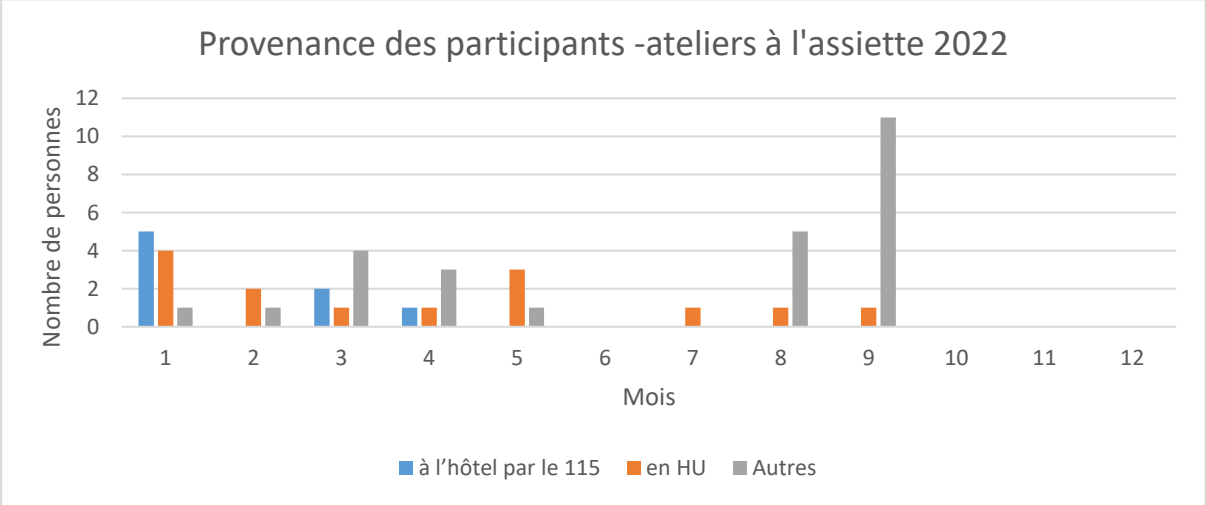

1.3.5.2. ***Atelier de sensibilisation au bien être***

L'association Solidarité Accueil organise en plus des ateliers culinaires, des ateliers de sensibilisation autour du bien-être alimentaire, sous la forme de petits groupes, afin de favoriser l'entraide et l'interaction des bénéficiaires.

Deux fois par mois des ateliers de sensibilisation ont lieu à l'accueil de jour.

Dans l'organisation, en début d'année 2022, les dates d'ateliers étaient définies dans le mois ainsi que le thème à aborder.

Les ateliers de sensibilisation ne mobilisent pas beaucoup le public. Il y a peu d'inscrits et ils ne sont pas toujours présents le jour de l'atelier. Les ateliers de ce type sont nouveaux sur le territoire de l'Indre et donc peu connus de notre public. De plus, il en ressort lors d'échanges avec eux que leur préoccupation première n'étant pas leur bien–être, leur santé ou encore de manger sainement mais juste de dormir sous un toit en sécurité et trouver de la nourriture.

Le public de l'accueil de jour étant pour la majorité non francophone, il est donc difficile d'organiser des ateliers de ce type. Pour pallier cette difficulté, le travailleur social s'est adapté en proposant un autre format. Il a combiné les ateliers de sensibilisation avec des ateliers cours de Français. Afin de toucher un maximum de personnes, les dates n'ont plus été figées dans le mois. Le travailleur social a organisé des ateliers sur les jours où les personnes présentes à l'accueil de jour étaient respectives et disposées.

Les personnes présentes sur ces ateliers sont uniquement des personnes de l'accueil de jour. Le format actuel des ateliers ne permet pas un recensement précis des participants. En effet, durant les ateliers, des personnes entrent et sortent de l'accueil de jour. Certaines participent activement et d'autres écoutent. Nous pouvons dire que l'atelier a lieu quand il y a au moins 3 personnes de présentes.

Type d'atelier

Un atelier a été réalisé sur la connaissance en français des parties du corps humain, permettant de réaliser de la prévention à la santé.

Un ateliers gestes de premiers secours a pu être organisé avec une secouriste agréée.

Des ateliers ont eu lieu avec les fruits et légumes permettant ainsi d'aborder les habitudes alimentaires françaises pour permettre à ces familles d'apprendre à manger de manière sainement et le plus équilibré possible pour une santé optimale.

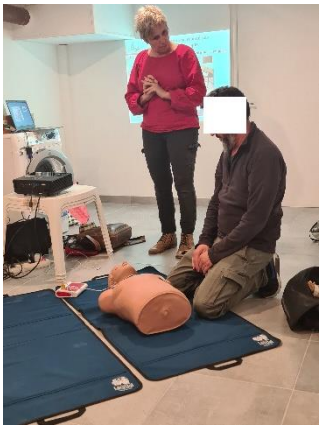

1.4. *Dispositif femmes victimes de violences*

1.4.1. Évaluation et orientation

1.4.1.1. *LE SIAO /115*

Le SIAO-115 est le circuit unique de la demande d'hébergement d'urgence et d'insertion ainsi que des orientations pour la mise en place de mesure d'accompagnement.

L'association Solidarité Accueil, s'engage à travers le SIAO/115 à orienter les victimes de violences vers les places d'hébergement dédiées ou non (HU ou CHRS). Le SIAO coordonne la mise à l'abri des femmes hébergées sur l'ensemble des dispositifs adaptés à leur prise en charge.

Le travail du SIAO/115 auprès des femmes victimes de violences s'organise autour de 5 principes :

- La prise en charge systématique de toutes les femmes victimes de violences dont la situation nécessite un hébergement en urgence sur le département
- Le déclanchement de la procédure de transport sécurisé pour les femmes victimes et leurs enfants
- La centralisation des demandes d'hébergement ou des demandes de mesure d'accompagnement
- La fluidité des dispositifs par la mise en œuvre d'un accompagnement
- La coopération étroite entre l'hôtel, les structures d'hébergement, le 115, Accueil Écoute 36

Le SIAO-115 centralise quotidiennement l'ensemble des places vacantes sur les hébergements dédiés ou non pour les femmes victimes de violence du département.

Le SIAO centralise via le numéro 115 les appels téléphoniques concernant les demandes d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences du département. Ces demandes peuvent être accompagnées par un partenaire ou toute autre structure ayant identifié une situation d'urgence nécessitant une prise en charge immédiate par un hébergement d'urgence.

Le SIAO-115 réalise une première évaluation de la situation de la femme victime de violence au téléphone en lien avec le réfèrent si la demande est accompagnée et valide le besoin de prise en charge.

Le SIAO-115 déclenche le protocole de transport sécurisé si l'évaluation met en lumière un danger immédiat.

Le SIAO-115 oriente la femme victime de violence dans un premier temps vers l'hôtel le temps qu'une évaluation plus complète soit faite puis l'oriente vers l'hébergement le plus adapté et prioritairement sur les places dédiées.

1.4.1.2. ***Chiffre SIAO/115***

55 victimes différentes ont appelé le 115 de l'Indre en 2022, ce qui représente 254 demandes d'hébergement 115. 28 victimes sont isolées et 27 sont prises en charge avec leur(s) enfant(s).

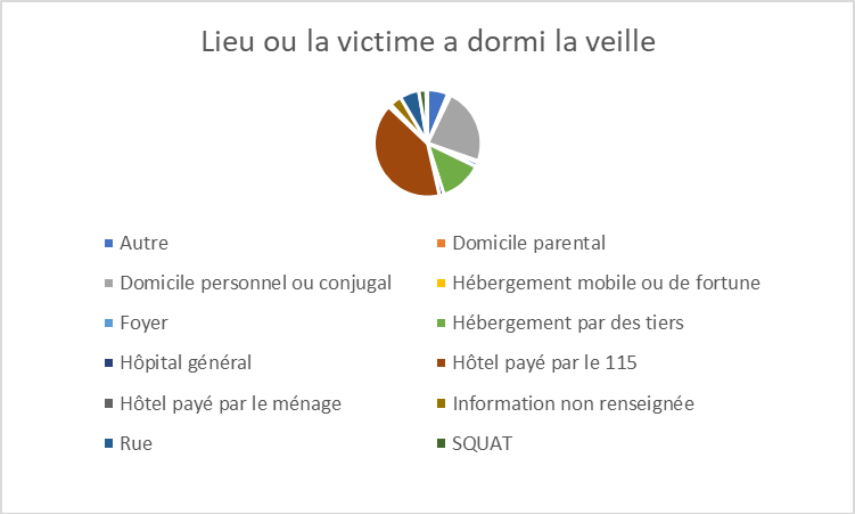

La majorité des victimes était au domicile conjugal la veille de son appel au 115. Cependant on peut s'apercevoir que la majorité des départs n'était pas programmée car elles appellent une fois partie du domicile conjugal. Elles appellent en étant à la rue et sans solution d'hébergement.

Les fins de prise en charge sont dues uniquement au non rappel de la victime pour renouveler la prise en charge. Cela se traduit généralement par un retour au domicile conjugal.

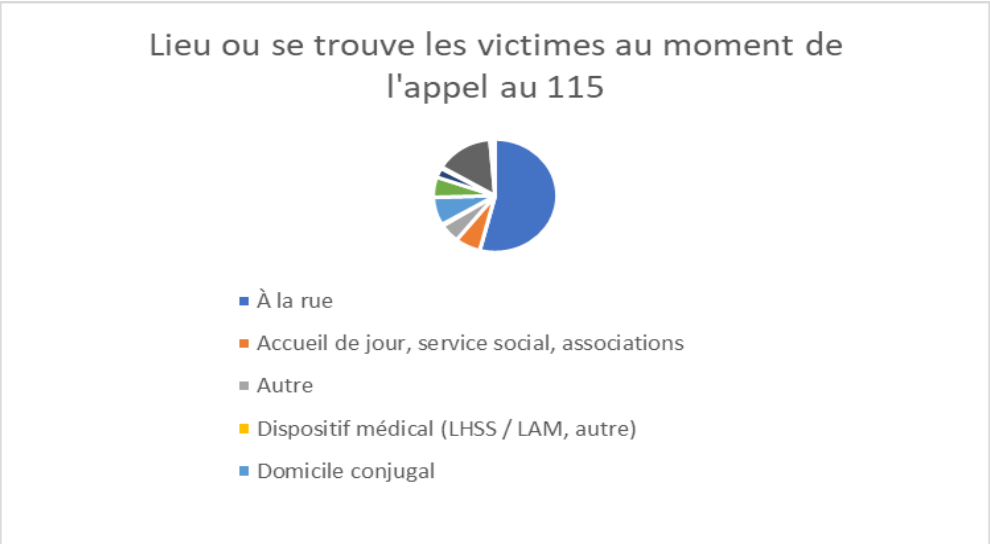

1.4.2. Transport femmes victimes de violences et mise à l'abri

Dans les situations d'urgence, le transport facilite la mobilité des victimes en zone rurale. Il s'agit d'une prise en charge des femmes avec ou sans enfant. Notre partenaire, 2 Ailes Sécurité se déplace au domicile de la victime pour l'accompagner vers un lieu de mise à l'abri. La prise en charge se fait en présence des forces de l'ordre. Le lien et l'organisation se font avec le SIAO-115.

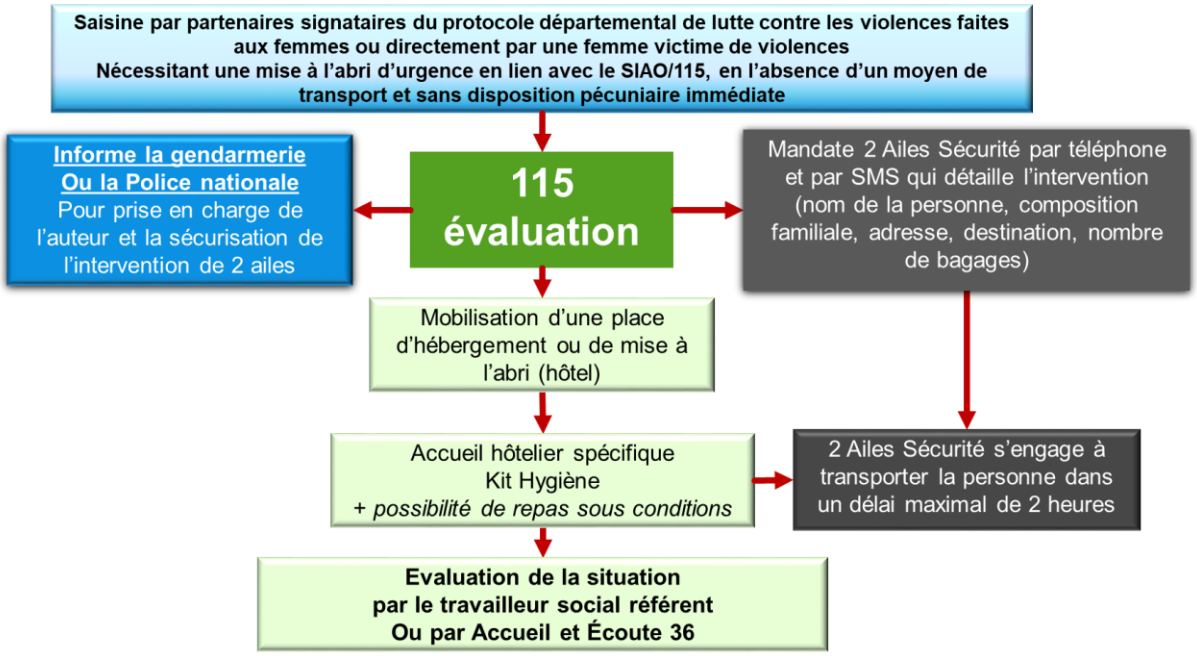

En 2022, le SIAO a missionné 7 fois 2 Ailes Sécurité pour transporter des femmes en danger imminant. Le transport peut être mis en place sur l'ensemble du département de l'Indre.

1.4.3. Accueil & Écoute 36

Le service d'écoute du dispositif « Accueil écoute 36 » propose des permanences téléphoniques et offre un espace d'écoute et de parole aux femmes victimes de toutes formes de violences.

Ce service d'écoute téléphonique se veut avant tout facile d'accès pour les utilisatrices. Un simple appel sur un numéro unique permet d'être en lien direct avec une écoutante qui reste disponible le temps nécessaire pour évaluer au plus près les besoins, répondre aux attentes, aux questionnements, les informer sur les lois et évoquer une stratégie de protection, par exemple.

Ce service est aussi un lieu d'information, de conseil, de soutien, d'orientation et de proximité pour les femmes.

Les femmes victimes de violences ne sont pas les seules à contacter le numéro d'écoute. Certains appels proviennent de proches (familles, ami.e.s, voisins) qui ne savent pas comment conseiller, agir et/ou intervenir auprès de la femme victime de violences. Il peut aussi s'agir de professionnel.le.s (assistant.e.s social.e.s, éducatrices et éducateurs, médecins, policier.e.s…) confronté.e.s à une situation complexe et souhaitant obtenir une prise en charge et un accompagnement plus spécialisé.

À partir de l'échange, les personnes appelantes sont, en fonction de leurs demandes et situation géographique, orientées vers les permanences psychologiques. Selon leurs besoins, elles peuvent aussi être dirigées vers les services sociaux, de santé, de justice, de police et/ou vers d'autres associations. Il peut également être proposé une rencontre physique afin de bénéficier d'une évaluation plus complète.

L'inauguration du service accueil et écoute 36 a eu lieu en date du 25 novembre 2014.

Dans un premier temps, les permanences se sont déroulées dans les locaux du Planning familial à Châteauroux les mardis et jeudis après-midi. À partir du 2 mai 2019, le service a emménagé au 1 bis rue Michelet, dans les locaux de Solidarité Accueil. Pendant cette période, l'accueil physique a été assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. En novembre 2019, le fonctionnement a changé. La permanence est devenue téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et propose des rendez-vous assurés par un travailleur social (0,45 ETP).

1.4.4. **Permanences téléphoniques**

Entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 nous avons eu 118 appels.

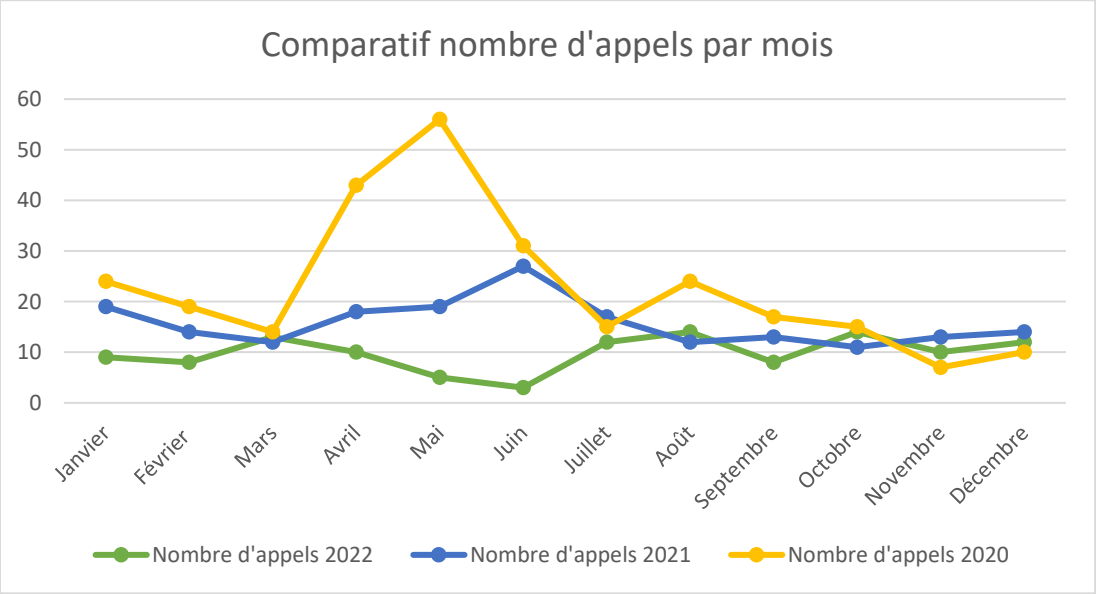

Nous notons une diminution significative des appels. Il semblerait que depuis la pandémie les victimes se tournent plus vers les rencontres physiques. La communication au grand public est efficace et les partenaires sont mieux identifiés. Accueil Écoute 36 était comme un sas d'accueil vers un potentiel accompagnement. Il semblerait que le format de ce dispositif ne convienne plus au besoin.

SIAO	6 appels
EMPP	1 appel
CIDFF	2 appels
Service d'hébergement	2 appels
CAS	4 appels
AEMO	1 appel
POLICE	2 appels
CSAPA	1 appel
Gendarmerie	2 appels
Psychologue	2 appels

Sur les 118 appels de 2022, 24 ont été passés par des professionnels et partenaires afin d'avoir des informations et conseils pour les personnes qu'ils rencontrent ou accompagnent.

Les besoins sont divers et proviennent de différents secteurs : Hébergement, judiciaire, médical, suivi social…

Les victimes vont plus facilement à la rencontre des partenaires, qui ont bien identifié Accueil Écoute 36 comme un vivier d'informations.

Concernant les 94 autres appels, 30 sont des appels en absence, 9 des appels de témoins et 55 des appels de victimes.

Les 30 appels en absence ou anonymes correspondent entre autres :

- A des appels de personnes qui veulent échanger, sans décliner leur identité. C'est aussi une des missions de ce numéro « un accueil inconditionnel et anonyme ».
- Des appels en dehors des créneaux d'écoute, peut-être un des seuls moments où la victime peut appeler en toute tranquillité sans la présence de l'auteur.
- Difficulté de parler sur un répondeur.

32% des appels sont en dehors des heures d'écoute d'Accueil & Écoute 36. Cela porte réflexion sur les besoins d'une disponibilité plus grande.

Les 55 appels de victimes représentent 31 femmes différentes dont 21 nouvelles personnes. La plupart du temps, elles sont orientées par le SIAO-115 et les forces de l'ordre.

Le travailleur social a un rôle d'écoute et de proposition d'orientation si cela semble opportun.

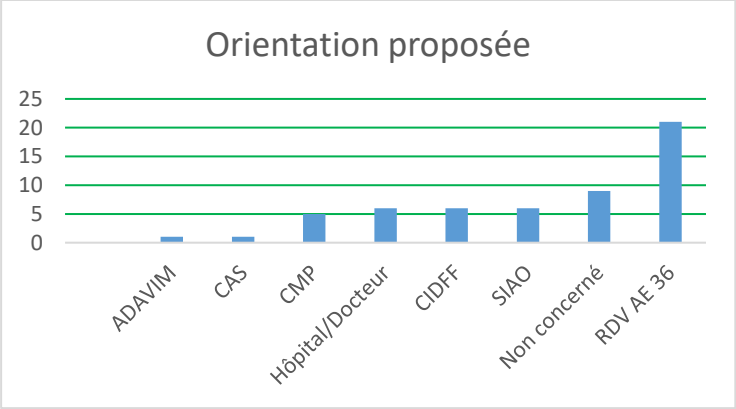

La priorité reste le soin. Le professionnel d'Accueil Écoute 36 oriente vers les médecins ou l'hôpital. Pour le volet judiciaire, l'orientation se fait vers l'ADAVIM ou le CIDFF. Le professionnel propose une rencontre physique quand cela est possible. L'entretien et l'évaluation sont toujours plus adaptés en présentiel.

1.4.4.1. ***Profil des appelants***

Genre

Sur les 94 appels identifiés, nous distinguons 31 personnes différentes :

- 30 femmes
- 1 homme

Age

Une majorité de victimes ne communique pas sur son âge, cette donnée est compliquée à recueillir lors d'une seule communication. Les données ne sont donc pas exploitables.

Nationalité

La majorité des victimes est d'origine française.

Lieu de résidence

La violence touche tout autant le territoire urbain que rural.

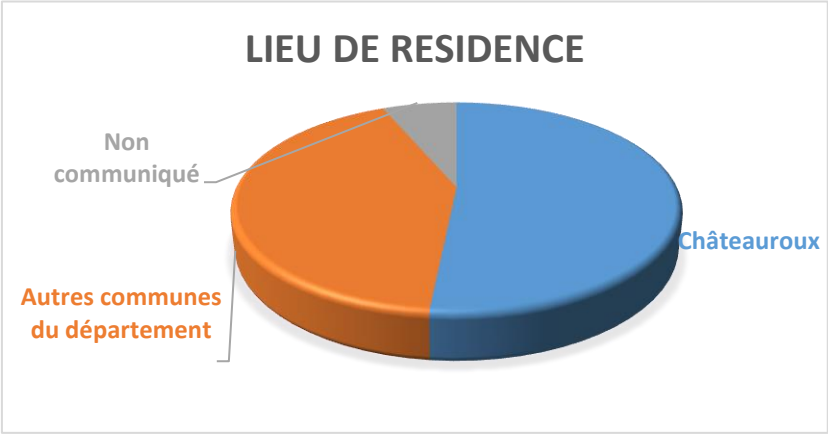

Situation familiale

La situation de la victime évolue parfois entre son premier et dernier appel. Les éléments suivants ont été relevés au dernier appel de la victime.

La majorité des victimes était séparée de leur compagnon violent lors de leur dernier appel à Accueil & Écoute 36.

18 personnes sont séparées, le SIAO facilite une mise à l'abri, ce qui aide à la séparation.

Situation matrimoniale :

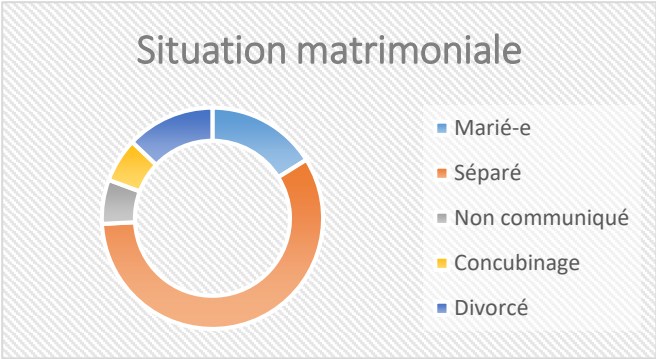

Ressources des victimes

Une majorité de victimes ne communique pas sur ses ressources, cette donnée est compliquée à recueillir lors d'une seule communication. Les données ne sont donc pas exploitables. Nous notons juste que 7 femmes déclarent avoir un salaire ; une perçoit le RSA et une autre l'AAH.

Types de violences

Typologie de la violence	Nombre de victime	%
Multiples	23	74%
Non communiquée	3	10%
Physique	1	3%
Psychologique	3	10%
Harcèlement	1	3%
TOTAL	**31**	**100%**

Une majorité des victimes subit tous les types de violences.

Le service Accueil & Écoute 36, permet d'identifier ces types de violences, de mettre des mots sur les maux. Une insulte ou une bousculade étant souvent banalisée par les victimes.

1.4.4.2. *Personnes reçues en entretiens physiques*

En 2022, 18 rendez-vous ont été planifiés à la permanence. Ces 18 rendez-vous concernent 17 victimes différentes, 1 femme a été rencontrée deux fois.

1.4.4.3. *Profils des personnes reçues*

- Age

Tranche d'âge	Nombre de victimes	%
18 à 29 ans	5	29%
30 à 39 ans	1	6%
40 à 49 ans	3	18%
50 à 59 ans	2	12%
60 à 69 ans	1	6%
Non transmis	5	29%
TOTAL	**17**	**100%**

- Nationalité

La majorité des personnes reçues par Accueil & Écoute 36 est de nationalité française.

Les personnes reçues sont souvent orientées par le SIAO-115. En effet, lorsqu'une femme victime de violences est mise à l'abri par le 115, les écoutants 115 lui conseillent d'appeler Accueil & Écoute 36. Cela permet de rencontrer un travailleur social rapidement et d'avoir une évaluation plus complète. L'échange permet d'orienter vers d'autres partenaires en fonction des besoins.

Accueil & Écoute 36, après avoir rencontré les femmes en entretien peut saisir le SIAO afin de demander une place en hébergement d'urgence ou une mesure d'accompagnement dans le logement. La demande est ainsi faite très rapidement. Le SIAO facilitera l'accès aux places d'insertion.

1.5. *Permanence psychologique sur le département*

Les permanences Psychologique sont conventionnées et animées par une psychologue. Elle propose des entretiens individualisés avec un soutien psychologique. Les femmes peuvent se rendre seules ou avec leurs enfants témoins et victimes collatérales.

1.5.1. Les permanences Psychologique au Blanc

Elles sont bien identifiées. Les rencontres ont lieu au centre social. C'est d'ailleurs le centre social qui est le principal orienteur.

Cela représente :

- ✓ 50 permanences dans l'année
- ✓ 6 nouvelles victimes identifiées
- ✓ 140 entretiens individuels
- ✓ 30 entretiens téléphoniques

1.5.2. Les permanences Psychologique à Châteauroux et Valençay

Depuis le 4 mars 2022, ont lieu tous les vendredis après-midi, des permanences psychologiques à Châteauroux. Les rencontres se font au 1 bis rue Michelet dans les locaux de Solidarité Accueil. La fréquentation de ces permanences démontre qu'il y avait un réel besoin. L'action se fait bien connaitre auprès des partenaires. Une ligne téléphonique est maintenant dédiée à la psychologue. Les principaux orienteurs sont Accueil & Écoute 36, le SIAO-115, le CIDFF ou les associations d'aide aux victimes. À Châteauroux, la psychologue a rencontré 10 femmes différentes.

Depuis le 6 décembre 2022, des permanences psychologiques sont faites sur Valençay. Elles ont lieu un mardi après-midi sur deux dans les locaux de la mairie. Le partenaire principal orienteur est la CAS de Valençay. Le travail de communication est en cours. Sur les deux permanences qui ont eu lieu, il y a eu 4 rendez-vous pour deux victimes différentes.

1.6. *Lieux d'accueil gérés par Solidarité Accueil*

Il est nécessaire de multiplier les lieux d'accueil afin de répondre au mieux aux besoins, à la temporalité de chaque famille.

Il y a des temporalités à distinguer dans les besoins d'hébergement pour FVV :

- mise en sécurité d'urgence : besoin d'un hébergement d'urgence pour des femmes et des enfants en danger vital. Ne pas stopper leur prise en charge, après les premières nuits d'urgence, sous peine de retour au domicile.
- préparation du départ : rechercher une solution d'hébergement ou de logement avec la FVV décidée à faire cesser les violences. Apporter une réponse adaptée dans un délai raisonnable pour que la FVV ne renonce pas à un parcours de sortie de violence, pour elle et le cas échéant, ses enfants.

Il est donc nécessaire de proposer le plus d'alternatives possibles aux violences :

- par un hébergement d'urgence pour une mise à l'abri de la FVV et de ses enfants, le cas échéant, en nuitées d'hôtel, en hébergement spécialisé ou généraliste.
- par un hébergement spécialisé pour FVV, avec un parcours de prise en charge spécifique et pluridisciplinaire ;
- par un hébergement généraliste, pour laisser mûrir le parcours de sortie des violences sans stigmatiser ;
- par un accès au logement direct, par mutation, attribution dans le parc social, ou par des baux glissants dans le parc privé.

1.6.1. **L'hôtel**

L'orientation à l'hôtel est organisée par le SIAO/115. Il peut s'agir des mises à l'hôtel suite à la mise en place d'un transport d'urgence, suite à un départ programmé, suite à l'appel d'un partenaire… Il s'agit d'une première mise à l'abri. Elle a pour but d'assurer un abri avant évaluation et orientation des victimes vers un hébergement ou un logement moins précaire. La prise en charge est automatiquement reconduite après appel des victimes au 115. Celle-ci prend fin une fois une solution plus adaptée trouvée.

En 2022, il y a eu 376 nuitées hôtelières. Elles ont concerné 39 femmes différents avec ou sans enfants. En fonction des ressources disponibles, les repas peuvent être compris dans la prise en charge. À défaut d'un accompagnement par une assistante sociale, une évaluation par Accueil & Écoute 36 est proposée afin d'évaluer les besoins en termes d'hébergement.

Certaines femmes à l'hôtel arrêtent leur prise en charge sans prévenir ou décident de ne pas demander de renouvellement. Nous notons 23 départs volontaires. Nous pouvons imaginer que certaines d'entre elles retournent au domicile, quittent la région ou trouvent une autre solution. Certaines ont sollicité plusieurs fois le 115 dans l'année.

17 femmes ont quitté l'hôtel pour rejoindre un hébergement d'insertion via le SIAO. Une autre femme s'est relogée auprès d'un bailleur social.

1.6.2. **Hébergement d'urgence en collectif**

Solidarité Accueil gère un hébergement d'urgence en collectif pour 8 personnes. Les orientations se font par le SIAO.

14 femmes ont été accueillies sur l'hébergement d'urgence. Six d'entre elles ont des enfants. Deux sont arrivées enceintes. Elles ont accouché en étant accueillies sur l'hébergement d'urgence. Cela représente 12 mineurs allant de la naissance à 17 ans. La moyenne d'âge des enfants est de 5,6 ans.

En 2022, 2986 nuitées ont été réalisées ce qui représente une occupation de **102.3%**

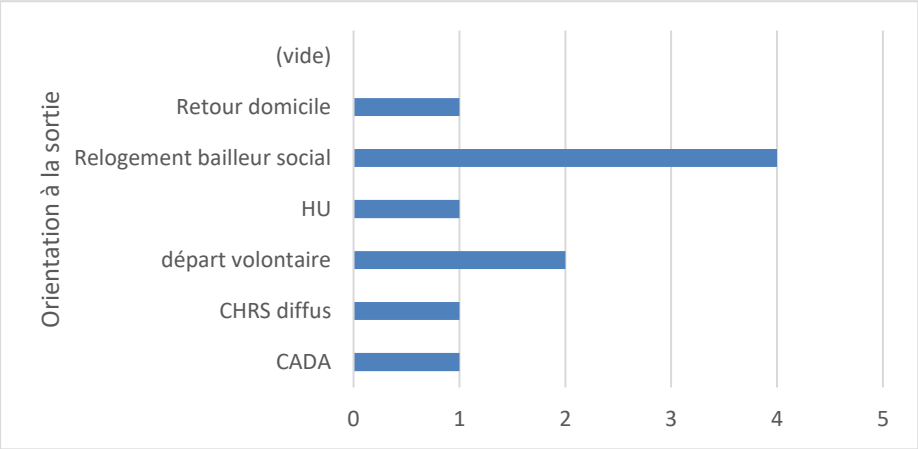

11 familles sont sorties de l'hébergement d'urgence en 2022. Une majorité a pu se reloger auprès d'un bailleur social. Grâce au protocole de lutte contre les violences faites aux femmes, signé par les bailleurs sociaux, les demandes sont traitées rapidement. La famille demandeuse d'asile s'est vu proposer une place en CADA. Les départs volontaires peuvent être des retours au domicile. Nous n'avons pas d'indication. Les dames n'avaient pas prévenu de leur départ.

1.6.3. **Hébergement d'urgence en diffus**

2 places en hébergement d'urgence sont dédiées pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

2 familles ont été accueillies sur l'HU généraliste. Les orientations se sont faites par le 115. Une était en CHRS mais a dû changer de dispositif car elle n'avait plus de droit complet au séjour et l'autre femme était prise en charge sur l'hôtel 115.

Cela représente 511 nuitées soit un taux d'occupation à 70 %.

Les deux femmes sont d'origine étrangère et sans titre de séjour à leur arrivée sur le dispositif.

Une femme avec son enfant de 6 ans est sortie courant 2022 et a été orientée vers le CHRS. L'autre femme avec ses deux enfants (11 ans et 1 an) était encore prise en charge fin 2022.

Les familles prises en charge en HU ont la plupart du temps des droits incomplets. Le travail d'accompagnement consiste en priorité sur le droit au séjour. Les familles sont orientées vers le CIDFF afin de réfléchir aux différentes possibilités de régularisation.

1.6.4. Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

2 places en CHRS diffus sont dédiées pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

3 familles ont été prises sur ce dispositif dans l'année 2022.

Les 3 femmes sont d'origine étrangère, elles ont des papiers les autorisant à être présentes sur le territoire (Autorisation provisoire de séjour ou carte de résident).

Deux femmes étaient prises en charge par le 115 avant leur entrée sur le dispositif et une était en hébergement d'urgence.

	Accompagnant(s)	Orientation et sortie
1 femme	1 enfant de 6 ans	Retour domicile
1 femme	2 enfants 11 ans et 1 an	Orientation en HU
1 femme	2 enfants 2 ans et nouveau-né	Départ chez des tiers

Cela représente 483 nuitées soit 64.5%.

En plus de l'accompagnement classique sur un CHRS, l'accompagnement s'axe également sur la reconstruction familiale, le travail mère enfants, la reprise de confiance en soi.

1.6.5. Allocation logement temporaire (ALT)

Les logements conventionnés à l'ALT ont vocation à permettre l'accueil temporaire des personnes défavorisées sans logement dans des logements gérés par des associations ou des centres communaux d'action sociale (CCAS). Solidarité Accueil réserve deux places d'ALT pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.

4 femmes ont été accueillies sur les places ALT en 2022. Une d'entre elles était accompagnée de son enfant de 11 ans et une autre de son enfant de 1 an.

Les 4 ménages ont été orientés par le SIAO/115 après évaluations.

3 femmes étaient sur l'HU FVV avant d'intégrer l'ALT et une autre était à l'hôtel financé par le 115. Elles ont toutes été relogées dans le parc public.

895 nuitées ALT en 2022 ce qui représente un taux d'occupation de 122 %. L'accompagnement sur ces places est essentiellement ciblé sur le relogement. La santé et le travail ont aussi été abordés.

PÔLE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

CHRS	HEBERGEMENT URGENCE
CHRS COLLECTIF CHRS DIFFUS STABILISATION	CHRS URGENCE HÉBERGEMENT D'URGENCE GÉNÉRALISTE

LOGEMENT ACCOMPAGNE

MAISON RELAIS

DISPOSITIFS HEBERGEMENT / LOGEMENT

1.7. *Dispositifs Hébergement - Logement Accompagné*

1.7.1. Mission du CHRS

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale sont réglementés par l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et sont donc soumis au système de régulation issu de la loi du 2 janvier 2002 (autorisation, habilitation, convention, tarification et contrôle).

Le cadre juridique spécifique des CHRS (public accueilli, missions assurées) a déjà été profondément modifié par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998.

Suite aux injonctions et recommandations issues du rapport d'inspection 2019, nous avons travaillé tout au long de l'année 2020 sur la mise en place du projet de regroupement des deux CHRS (CHRS Diffus et CHRS collectif) en une seule entité.

En mars 2021, nous avons terminé ce travail. Les services du CHRS diffus ont emménagé dans les locaux qui accueillaient déjà le CHRS Collectif.

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Solidarité Accueil est situé au 20, avenue Charles de Gaulle à Châteauroux. Son emplacement en centre-ville est stratégique car il est proche d'un grand nombre d'administrations nécessaires au bon suivi du public accueilli : Préfecture ; Caisse des Allocations Familiales ; Centre Communal d'Action Sociale ; Pôle Emploi ; Mission Locale ; Centre des Impôts, etc.

Ce CHRS a une capacité de 68 places réparties comme suit :

- 18 places en hébergement collectif, dont 17 sont situées au centre du 20 avenue Charles de Gaulle qui accueille 11 hommes isolés et 3 couples. L'autre place est réservée pour 1 personne en stabilisation dans un hôtel.

- En hébergement diffus, le CHRS dispose de 50 places réparties sur 20 appartements loués auprès des bailleurs sociaux SCALIS et l'OPAC.

Ces appartements sont situés sur la ville de Châteauroux dans les quartiers St Jean, Touvent, Beaulieu, La Rochette et St Jacques.

La mission principale du CHRS consiste à héberger, accompagner et orienter les personnes ou les familles connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion vers les dispositifs de droit commun en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle et sociale (l'accès aux droits, la santé, l'insertion professionnelle et le logement). La durée de la prise en charge est de 6 mois renouvelable. L'accueil est dédié aux familles, aux familles monoparentales, aux femmes et aux hommes isolés.

1.7.2. Fonctionnement du service

1.7.2.1. *Orientation vers les places du CHRS*

Le CHRS est une structure dont les orientations dépendent du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO). En effet, dans le cadre de sa mission de guichet unique départemental, le SIAO centralise l'ensemble des demandes d'hébergement et gère les orientations.

Toutes les personnes sont orientées par le SIAO via le logiciel SI-SIAO.

Dans un premier temps, l'usager doit solliciter un professionnel du travail social qui va évaluer et proposer une orientation via la plateforme du SISIAO. Dans un second temps, le SIAO, lors d'une commission d'orientation, évalue la pertinence de la demande d'orientation et la transférer au service compétent, selon les situations, sur les dispositifs adéquats.

1.7.2.2. *Procédure d'admission*

L'admission en CHRS, ne se fait pas directement, elle est formalisée par une procédure.

La préadmission :

Au niveau du CHRS, à la réception de la fiche saisine, une proposition de rencontre est faite à la personne ou à la famille concernée pour un entretien de préadmission. Elle a lieu en présence des référents (éducateur spécialisé et moniteur-éducateur) ainsi que de la cheffe de service.

Le dossier de demande d'admission est ensuite présenté en réunion d'équipe. La situation est analysée par l'ensemble de l'équipe débouchant sur une prise de décision.

1.7.2.3. *La logistique du CHRS*

Le CHRS a une capacité d'accueil de 68 places réparties de la façon suivante : 50 places en "diffus" et 18 places en regroupé dont 1 en stabilisation.

La partie regroupée du CHRS est collective, avec des chambres individuelles ou doubles, une cuisine, un réfectoire et une bibliothèque commune. Jusqu'en 2020, seul un public d'hommes isolés pouvait être accueilli. Depuis 2021, nous avons élargi notre offre d'accueil aux couples. Un couple a été accueilli au cours de l'année 2021 et 4 en 2022.

L'hébergement en CHRS diffus a une capacité de 50 places réparties dans 20 appartements.

Les logements, du studio au T4, sont meublés et équipés afin de répondre à différentes compositions familiales.

Les personnes isolées sont hébergées en cohabitation dans des appartements disposant pour chacun d'une chambre à valeur d'espace privatif. Elles se partagent les équipements et espaces communs (cuisine, séjour, salle de bain et WC).

Nous évitons la cohabitation aux familles afin de préserver le lien et la structure familiale.

1.7.2.4. ***Activités***

En 2022, le CHRS a accueilli 176 personnes parmi lesquelles 140 adultes (43 femmes et 97 hommes) et 36 enfants (19 filles et 17 garçons) répartis comme suit :

- Dans le Diffus, 122 personnes accueillies, réparties en 39 femmes et 47 hommes adultes ainsi que 36 enfants. Nous constatons une légère baisse de la part des femmes et des enfants. La population masculine, quant à elle, est en hausse par rapport à 2021 où 33 femmes et 39 hommes avaient été accueillis.

- Au collectif, 50 hommes et 4 femmes ont été accueillis, place de stabilisation incluse. Parmi ceux-ci, 4 couples ont été accueillis en 2022 (après l'accueil d'un premier couple en 2021). Nous constatons une augmentation de la population accueillie en 2022 (54 personnes) en comparaison de l'année 2021 où nous avions accueilli 41 personnes.

Il est à noter que, parmi les 9 places DAHO, 6 hommes ont été orientés sur le Collectif et 3 femmes sur le Diffus. Aucun ne s'est présenté. Les places sont bloquées dans l'attente de leur venue. Elles sont donc comptabilisées comme occupées le temps de la procédure légale. Mais les personnes ne s'étant pas présentées, nous ne pouvons pas les inclure dans nos statistiques car nous n'avons pas d'informations sur leur situation.

	Diffus	Collectif	TOTAL	%
Femme	39	4	43	24%
Homme	47	50	97	55%
Fille <18ans	19	0	19	11%
Garçon <18 ans	17	0	17	10%
TOTAL	**122**	**54**	**176**	**100%**

1.7.2.5. ***Tranches d'âge***

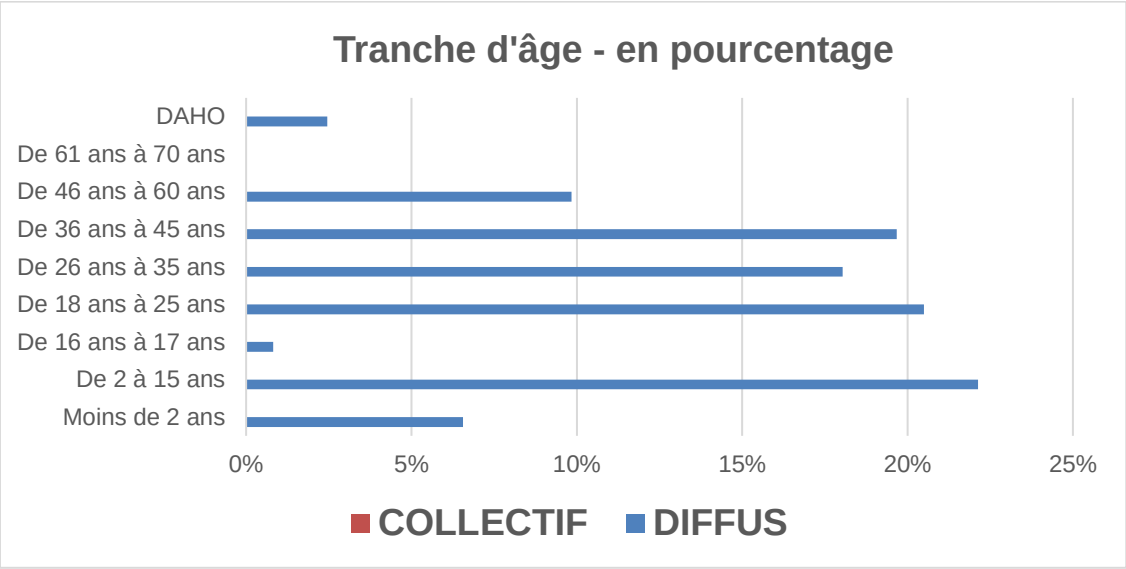

La moyenne d'âge des adultes est de 35 ans et de 7 ans pour les enfants. L'âge médian global est de 27 ans.

- Au niveau du regroupé, la personne la plus âgée a 63 ans et la plus jeune 20 ans. Les 18-25 ans représentent 41% de la population accueillie et les 26-35 ans représente 20%.

- Sur le Diffus, la personne la plus âgée a 57 ans. L'adulte le plus jeune est âgé de 19 ans. La personne la plus jeune est née en janvier 2022 et a 1an. 30% des personnes accueillies sur le diffus ont entre 1 et 18 ans. 38% de la population a entre 19 et 35 ans.

Sur les 176 personnes accueillies au CHRS en 2022, 83 ont entre 0 et 25 ans, 33 personnes ont entre 26 et 35 ans et 31 personnes ont entre 36 et 45 ans. 19 ont entre 46 et 60 ans et 1 personne a plus de 60 ans

1.7.2.6. ***Les situations de famille***

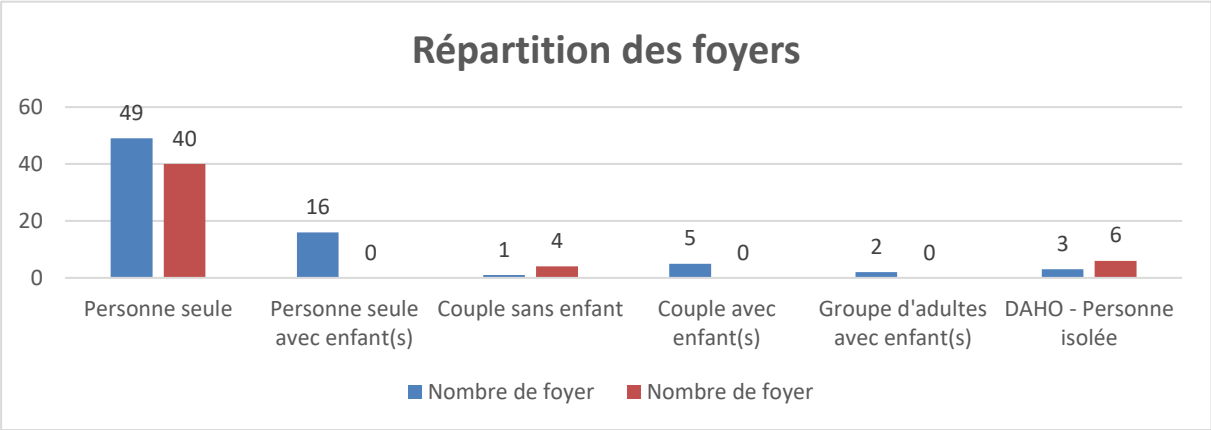

Les personnes isolées représentent la majorité des ménages accueillis : 64% pour le Diffus et 80% sur le Collectif. Les personnes mineures, présentent exclusivement sur le Diffus, sont les enfants accueillis au sein de la structure accompagnés de leurs parents. Il convient de noter un nombre plus important de femmes entre 18 et 35 ans qui peut s'expliquer par l'accueil des mères isolées avec leurs enfants.

1.7.2.7. ***Nationalités***

Les 176 personnes accueillies en 2022 sont de 24 nationalités différentes.

Le CHRS connait, à travers ses accueils diversifiés, une mixité culturelle et originelle. Nous intégrons dans nos pratiques la garantie du respect de la mixité communautaire pour favoriser l'intégration sociale. Ceci, pour faire des différences culturelles un levier et un enrichissement de tous.

Le graphique reflète une spécificité commune à un grand nombre de personnes accueillies. Il s'agit d'un parcours migratoire. Il y a souvent eu un passage par l'hébergement d'urgence et/ou la rue avant d'intégrer le CHRS.

Nous constatons que le plus grand nombre (49%) des personnes accueillies en CHRS est d'origine française. Nous notons néanmoins une légère baisse en comparaison avec l'année 2021 où la population française représentait 50% des personnes accueillies.

La proportion qui suit en importance est constituée des personnes d'origines africaines : 31%. Elle est également en baisse en comparaison avec celle de 2021 qui représentait 34% des effectifs du CHRS.

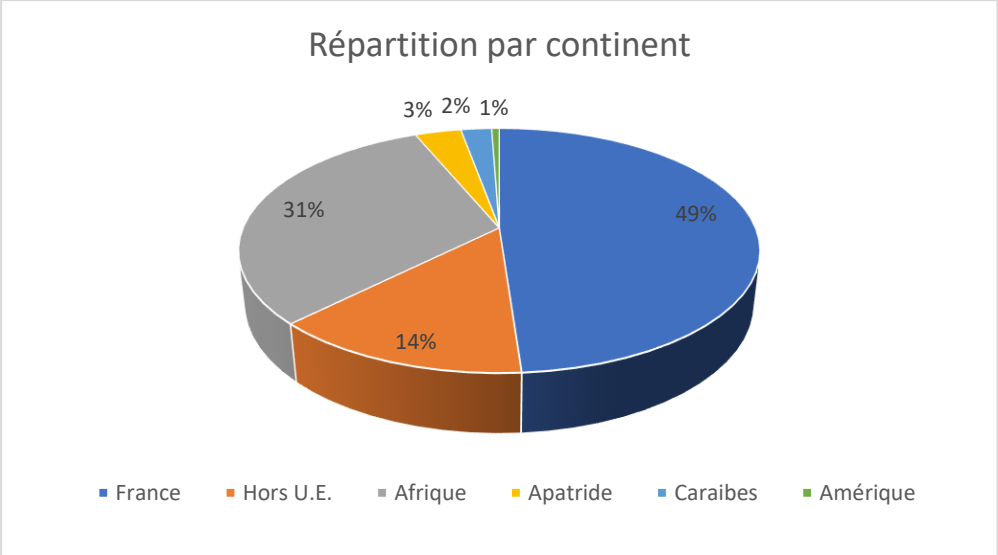

Les autres continents, bien que moins représentés avec 20%, sont en hausse en comparaison avec l'année 2021 où ils représentaient 10% des effectifs du CHRS.

1.7.2.8. ***Ressources et situation au regard de l'emploi***

Les personnes accueillies sont majoritairement allocataires des minimas sociaux ou de « petits » salaires. Cette situation a nécessité l'intervention du CHRS pour subvenir aux besoins élémentaires

nécessaires de ces personnes via la distribution de tickets-service. Près de 69% des adultes accueillis ont des revenus.

1.7.2.9. ***Les motifs de sortie du CHRS***

MOTIF DE SORTIE	Nombre de foyers Diffus	Nombre de foyers Collectif	%
Accès à un logement parc privé	2	0	3%
Accès à un logement parc public	10	2	15%
Décédé	1	0	1%
Orientation du collectif au diffus	3	9	15%
Orientation du CHRS vers HU	3	1	5%
Orientation du CHRS diffus vers Collectif	3	0	4%
Départ volontaire	10	7	21%
Exclusion de la structure (fin PEC)	6	7	16%
Hospitalisation	0	1	1%
Incarcération	4	3	9%
Retour au domicile conjugal	1	0	1%
Retour au domicile parental / hébergé par un ami	1	2	4%
Sortie vers un FJT	1	1	3%
Sortie vers une Maison Relais	0	1	1%
Sous-main de justice – contrôle judiciaire – expulsion administrative – Prison	1	0	1%
Total général	**46**	**34**	**100%**

En 2022, 80 ménages ont quitté le CHRS. Il s'agit de 46 foyers sur le Diffus et 34 sur le Collectif.

-12 ont été relogés sur le parc public : Représentant 15% des foyers accueillis dans l'année.

- 2 foyers ont été relogés sur le parc privé soit 3%

- 17 départs volontaires du CHRS : 10 se sont rendus dans des régions où ils ont plus de facilité à trouver un emploi. 2 ont quitté l'arrondissement après une rencontre et 5 autres sont partis sans donner d'explication.

- 2 sorties vers des FJT.

La personne du CHRS orientée vers une Maison Relais était une femme. Il s'agit d'un membre des 4 couples accueillis sur le regroupé. Suite à des problèmes d'alcoolisation et de violence récurrents par ce couple, monsieur a été incarcéré et madame orientée en maison relais.

1.7.2.10. ***Taux d'occupation***

	Diffus			Collectif*			TOTAL CHRS		
Mois de l'année	**Places Dispo**	**Nuitées Occupées**	**%**	**Places Dispo**	**Nuitées Occupées**	**%**	**Places Dispo**	**Places Occupées**	**%**
Janvier	1550	1486	96%	558	469	84%	**2 108**	**1 955**	**93%**
Février	1400	1119	80%	504	437	87%	**1 904**	**1 556**	**82%**
Mars	1550	1405	91%	558	462	83%	**2 108**	**1 867**	**92%**
Avril	1500	1363	88%	540	449	83%	**2 040**	**1 812**	**89%**
Mai	1550	1407	91%	558	409	73%	**2 108**	**1 816**	**86%**
Juin	1500	1334	86%	540	407	75%	**2 040**	**1 741**	**85%**
Juillet	1550	1402	90%	558	419	75%	**2 108**	**1 821**	**90%**
Août	1550	1427	92%	558	485	87%	**2 108**	**1 912**	**95%**
Septembre	1500	1126	75%	540	449	83%	**2 040**	**1 575**	**77%**
Octobre	1550	1191	77%	558	400	72%	**2 108**	**1 591**	**75%**
Novembre	1500	1202	78%	540	373	69%	**2 040**	**1 575**	**77%**
Décembre	1550	1223	79%	558	383	69%	**2 108**	**1 606**	**76%**
Total	**18 250**	**15 685**	**86%**	**6570**	**5142**	**78%**	**24 820**	**20 827**	**84%**

Sur l'année 2022, le taux d'occupation du CHRS Diffus est de 86%. On note une fréquentation constante les huit premiers mois de l'année avec des taux d'occupation de plus de 90%. Sur les quatre derniers mois, nous constatons une légère baisse de la population accueillie.

Les périodes d'inoccupation sur les CHRS sont également dus aux temps nécessaires consacrés au nettoyage et aux travaux de remise en état des appartements après la sortie d'une famille. Ce travail a pour objectif de permettre le meilleur accueil possible du prochain foyer.

* La place de stabilisation est incluse dans les places du CHRS collectif. Nous avons noté que la place de stabilisation du CHRS regroupé a été occupée par 2 résidents en 2022. Un a été accueilli de janvier à avril (3 mois et 26 jours) et le 2ème a été hébergé de mai à décembre (7 mois et 6 jours), représentant un taux d'occupation de 92 % pour l'année.

1.7.3. **Les actions menées en faveur du public.**

1.7.3.1. ***Animation***

L'équipe du CHRS propose toute l'année des activités aux résidents, que celles-ci aient lieu à l'occasion de fêtes, de périodes de vacances ou au quotidien. Les animations journalières permettent aux personnes très éloignées de l'emploi de s'inscrire dans une activité occupationnelle et de reprendre un rythme de vie en retrouvant une motivation pour se lever et pour sortir de sa chambre.

Les activités proposées durant l'année 2022 ont pu favoriser la reprise et/ou la consolidation du lien social pour les personnes accueillies. Les travailleurs sociaux ont essayé de développer des activités en tenant compte de la gestion de la précédente pandémie de la COVID. Dès lors, nous sommes amenés à faire preuve d'adaptation et d'ajustement pour l'organisation des activités qui sont proposées.

Ainsi, à la demande des personnes accueillies, nous avons pu continuer certaines activités de 2021 tout en proposant de nouvelles.

1.7.3.2. ***Activités :***

Les travailleurs sociaux ont proposé des sorties extérieures permettant de favoriser la socialisation et le savoir-vivre ensemble, de découvrir des lieux culturels et le patrimoine de la région, de sensibiliser au respect de l'environnement et de partager des moments de détente entre les personnes accueillies entre-elles, et entre les personnes accueillies et les équipes.

Plusieurs propositions ont été faites :

- Séjour à la montagne, La Bourboule (63)
- Des visites de la ville de Bourges
- Des sorties à la journée au Lac de Sidiailles (Pique-nique, Tyroliennes et pédalo)
- Sortie dans la Brenne (visite du château d'Azay-Le-Ferron)
- Sortie au Parc de la Haute Touche
- Sortie pèche à Neuillay-les-Bois

Malgré la prise en compte de leurs souhaits, l'anticipation des sorties et la communication autour de celles-ci, les résidents inscrits ne se sont pas présentés le jour de la sortie ce qui soulève, la question de la capacité des résidents à se projeter, à sortir d'une certaine routine et à tenir un engagement sur un terme plus ou moins long.

1.7.3.3. ***Activités quotidiennes :***

Le CHRS accueille dans l'ensemble un public jeune, sensible aux nouvelles technologies. A la suite de cette observation, l'équipe éducative propose une activité console de jeux. Ce temps a été apprécié par les participants.

À la demande des résidents, l'équipe a réactualisé l'activité jeux de société ponctué par des temps collectifs ou individuels. Nous avons organisé des tournois autour de plusieurs jeux tels Uno, jeu de dada, Monopoly, etc...

Ces temps ont permis de promouvoir l'intégration des règles et des codes sociaux, à savoir : la tolérance, le respect, la persévérance, la maîtrise de ses émotions... D'autres activités ont été proposées comme la cuisine, le sport au CHRS et en plein air.

Pour accompagner les personnes accueillies dans la préparation aux entretiens d'embauche où même à la prise de confiance en soi, un atelier bien-être a été mis en place cette année. Celui-ci a lieu une fois par mois dans la salle d'activité du 20 avenue Charles de Gaulle.

Pour fêter les 40 ans de l'Association Solidarité Accueil, les résidents du CHRS ont organisé une animation photo avec plusieurs séances de prise de vues des jardins publics de la ville. Ces photos ont été exposées sur le stand du CHRS pendant les festivités.

1.7.3.4. ***Fêtes de fin d'année :***

Les fêtes de fin d'année sont des moments de partage et quelle que soit sa culture religieuse, chaque résident a voulu participer à l'élaboration de ces fêtes. En 2022, le CHRS a pu bénéficier de deux fêtes de fin d'année :

- L'Arbre de Noël de l'association Solidarité Accueil a eu lieu à la salle Balsanéo. Comme tous les membres de Solidarité Accueil, personnes accueillies, salariés et bénévoles, les résidents du CHRS ont bénéficié de moments festifs ainsi que de nombreux cadeaux.

- Le Noël organisé par l'équipe du CHRS. Le choix des menus, les courses, la décoration de la salle et la réalisation du repas ont été effectués avec les résidents. Ces derniers nous ont remercié pour ces fêtes de fin d'année car peu d'entre eux avaient connu de ces moments conviviaux et ils en ont gardé un bon souvenir.

1.8. *Hébergement d'urgence*

L'hébergement d'urgence est un dispositif qui ne bénéficie pas d'accompagnement social, même si l'Association a fait le choix d'engager un accompagnement allégé, mais indispensable, par l'équipe du CHRS. L'activité y est particulièrement intense au regard du public accueilli, des difficultés cumulées du public et des difficultés de sortie.

Un réel travail s'est engagé avec les services de la Préfecture, de la DDETSPP afin de favoriser des sorties positives dans le cadre d'une instance « cas complexes ». Nous avons plusieurs situations qui ont pu se résoudre grâce à ce travail expérimental efficace.

Pour mesurer l'activité réalisée dans toutes ses dimensions, une double lecture est nécessaire. Les éléments de l'activité sont donc à rapprocher, à la fois, de l'ensemble des données du CHRS, mais aussi des autres dispositifs d'hébergement d'urgence subventionnés. Une mise en corrélation de ces 3 bilans donne une vraie perspective des besoins.

C'est pourquoi, nous avons fait le choix dans ce bilan, de poser des données comparatives par type d'hébergement d'urgence.

L'hébergement d'urgence CHRS dont la capacité est de 17 places, est un dispositif particulier puisqu'il est financé sur une dotation globale, soumise à l'Étude Nationale des Coûts (ENC), tout en se distinguant budgétairement du dispositif CHRS (diffus et regroupé). Par ailleurs, il a les mêmes missions et s'adresse au même public que le HU subventionné. Celui-ci dispose d'une capacité de 24 places parmi lesquelles 2 places ALT et 2 places HU FVV. Cette organisation impose donc une très grande vigilance dans le rendu compte de l'activité et la gestion budgétaire quotidienne et participe à une surcharge de travail.

La signature du CPOM en 2022, nous permettra de réfléchir à l'opportunité de simplifier les dispositifs d'urgence.

1.8.1. **Mission**

L'hébergement d'urgence est défini dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, à l'article L. 345-2-2 : « toute personne en situation de détresse médicale, psychique « ou » sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans les conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptible de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soin santé ou un service hospitalier. »

L'hébergement d'urgence fonctionne donc en « inconditionnalité d'accueil », cela signifie donc que toute personne peut en bénéficier, à partir du moment où une des situations décrites correspond à l'article 345-2-2 du CASF.

Les bureaux des Centres d'Hébergement d'Urgence de Solidarité Accueil sont situés au 20, avenue Charles de Gaulle à Châteauroux. Cet emplacement en centre-ville est stratégique car il est proche d'un grand nombre d'administrations nécessaires au bon suivi du public accueilli : Préfecture ; Caisse d'Allocations Familiales ; Centre Communal d'Action Sociale ; Pôle Emploi ; Mission Locale ; Centre des Impôts etc.

La mission première est l'accueil inconditionnel du public n'ayant aucune solution d'hébergement ni de ressource leur permettant d'y accéder. Le séjour dure aussi longtemps qu'une solution durable n'est pas proposée à la personne ou la famille, sauf si elle ne le souhaite pas, ou enfreint le règlement intérieur du centre d'hébergement.

Le logement en diffus permet un accueil confortable en appartement, d'une façon générale en colocation, et les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement social avec des travailleurs sociaux.

1.8.2. Organisation du service

1.8.2.1. *Ressources humaines*

L'équipe des hébergements d'urgence, est la même que celle du CHRS. Les travailleurs sociaux, assurent le fonctionnement du CHRS HU, de l'HU Généraliste et du CHRS. Les éducatrices spécialisées travaillent en coréférence et en binôme avec les moniteurs-éducateurs et sont donc des « référents parcours ». Ainsi, ils accompagnent la personne ou la famille accueillie tout au long de son parcours des HU au CHRS de Solidarité Accueil. Cette équipe est supervisée par une cheffe de service et une directrice.

1.8.2.2. *Prise en charge*

La prise en charge en hébergement d'urgence est définie à l'article L. 345-2-3 : « Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ».

Pour toute entrée sur un hébergement d'urgence, les ménages reçoivent un livret d'accueil ; Ils sont amenés à signer un contrat de séjour, avec un règlement intérieur dans lequel sont listées les modalités de prise en charge, ainsi que les droits et devoirs des personnes accueillies.

Les personnes accueillies bénéficient, malgré tout, d'un suivi social par une éducatrice et un moniteur éducateur attitrés. Ces co-référents peuvent réaliser différentes missions :

- L'évaluation du ménage,
- La réorientation vers les partenaires pouvant accompagner les personnes pour des prises en charge spécifiques (prise en charge médicale, accompagnement des enfants, suivi de l'insertion professionnelle…).
- Accompagnement physique sur certains déplacements, si la vulnérabilité de la personne le nécessite, (préfecture, médecin, administrations en tout genre).

1.8.3. Activités

Les Différents HU ont accueilli en 2022, un public mixte et diversifiés.

En 2022, les dispositifs HU ont accueilli : 79 personnes dont 50 femmes et 29 hommes. Nous constatons une baisse en comparaison avec l'année 2021 où nous avons accueilli 97 personnes parmi lesquels 45 hommes et 52 femmes. Comme chaque année, nous installons les personnes dans les appartements selon les compositions familiales. Ce qui explique la baisse du nombre de personnes accueillies. De plus, à chaque sortie, nous prenons du temps pour remettre les appartements en état afin d'accueillir dignement les nouveaux entrants. Il est à noter que jusque-là nous avons un seul appartement pour hommes isolés. Dans celui-ci nous accueillons 5 personnes ce qui pose des problèmes de cohabitation. Pour les années à venir, nous comptons mettre à disposition du dispositif ALT hommes, un appartement dédié.

Les hommes isolés ne sont pas prioritaires sur l'hébergement d'urgence, l'abri des femmes et des enfants est favorisé. Cependant, il est à noter que la plupart de ces hommes isolés ont des problématiques qui nécessitent des prises en charges de courte durée. Tandis que les femmes avec enfants et les couples sont souvent accompagner pendant de longues périodes.

	CHRS HU	**HU GENERALISTE**	**ALT FVV**	**TOTAL**
Féminin	7	16	4	**27**
Enfant féminin - 18 ans	3	18	2	**23**
Enfant masculin - 18 ans	3	9	0	**12**
Masculin	8	9	0	**17**
TOTAL	**21**	**52**	**6**	**79**

1.8.4. **Tranche d'âge**

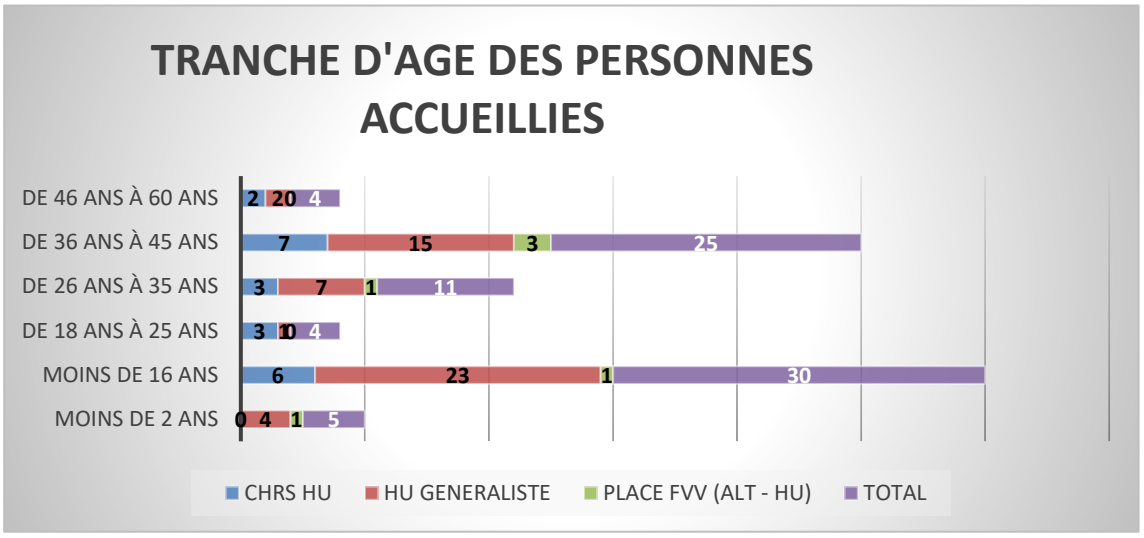

En 2022, le dispositif d'urgence CHRS a accueilli 21 personnes dont 6 enfants, 7 femmes et 8 hommes. Toutefois, le constat est que le public accueilli est relativement jeune comme l'illustre ce graphique

1.8.5. **Moyenne d'âge**

	CHRS HU	HU GENERALISTE	PLACE FVV (ALT HU)
Moyenne générale toutes les personnes	29	23	29
Age médian	30	13	38
Moyenne d'âge des adultes	36	39	40
Adulte le plus âgé	52	52	44
Adulte le plus jeune	20	19	34
Moyenne d'âge des enfants	10	8	6
Enfant le plus jeune	6	1	1
Enfant le plus âgée	16	14	11

Sur les 79 personnes prises en charge sur le dispositif, 44% sont de jeunes enfants, dont la moyenne d'âge total sur l'hébergement d'urgence est de 8 ans.

La moyenne d'âge globale sur le HU est de 27 ans. La personne la plus âgé a 52 ans et la plus jeune a moins de 1an. Les données du CHRS HU restent dans la même lignée.

1.8.6. ***Situation* des ménages**

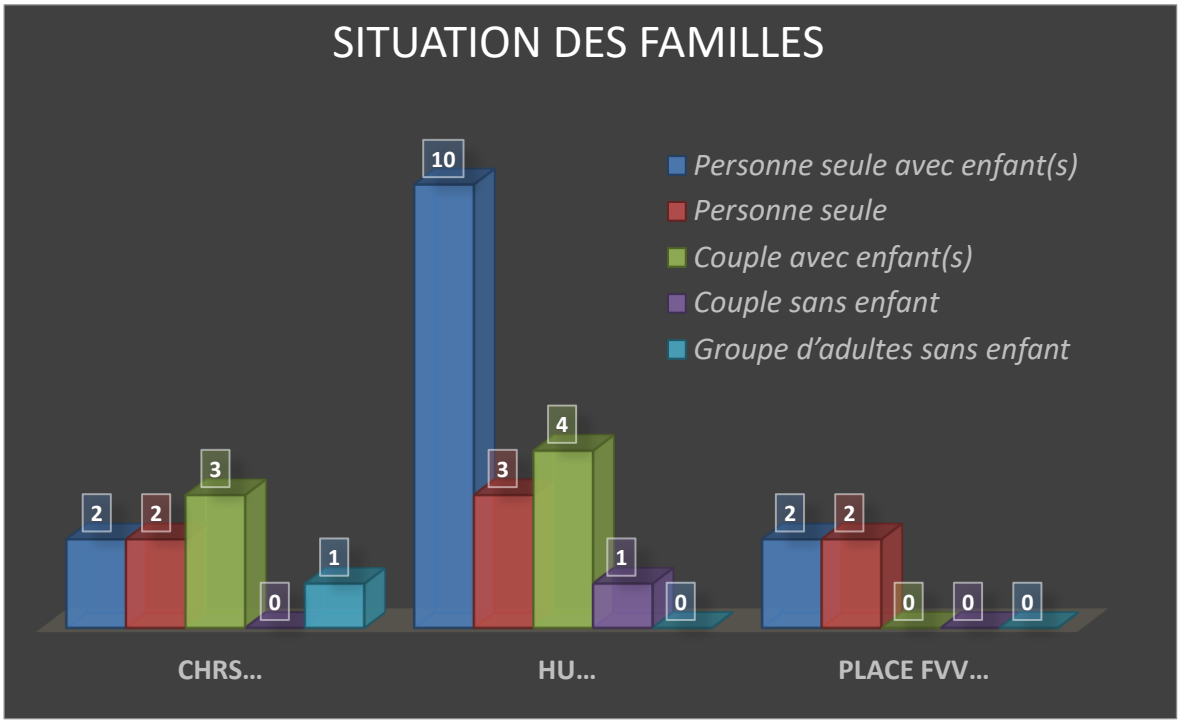

Nous constatons, en 2022, une légère augmentation des couples mais une relative constance du nombre des personnes isolées et des familles monoparentales, en comparaison avec la population de 2021. Comme en 2021, cette année les familles monoparentales sont en plus grand nombre dans le dispositif HU. Elles représentent 45% des foyers. Cependant, nous avons 1 seul couple sans enfant et pas de groupe d'adulte sans enfant.

1.8.7. **Nationalités**

Les 79 personnes accueillies en 2022 sont de 18 nationalités différentes. Parmi elles, 4 personnes n'ont pas pu renseigner leur nationalité en raison de leur statut d'apatride soit un couple et leurs deux enfants. Le CHRS HU et HU généraliste connaissent, à travers ses accueils diversifiés, une mixité culturelle et originelle. Nous intégrons dans nos pratiques la garantie du respect de la mixité pour favoriser l'intégration sociale. Ceci, pour faire des différences culturelles un levier et un enrichissement de tous.

1.8.7.1. ***Répartition par continent***

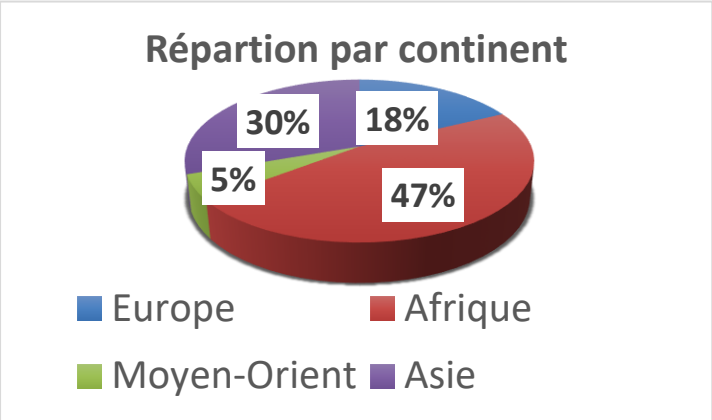

Parmi les 79 personnes accueillies sur les HU en 2022, 37 viennent de l'Afrique, représentant 47% de la population des HU. Nous notons un nombre considérable de personne en provenance d'Asie représentant 30% de la population accueillie.

1.8.8. **Statuts des personnes accueillies**

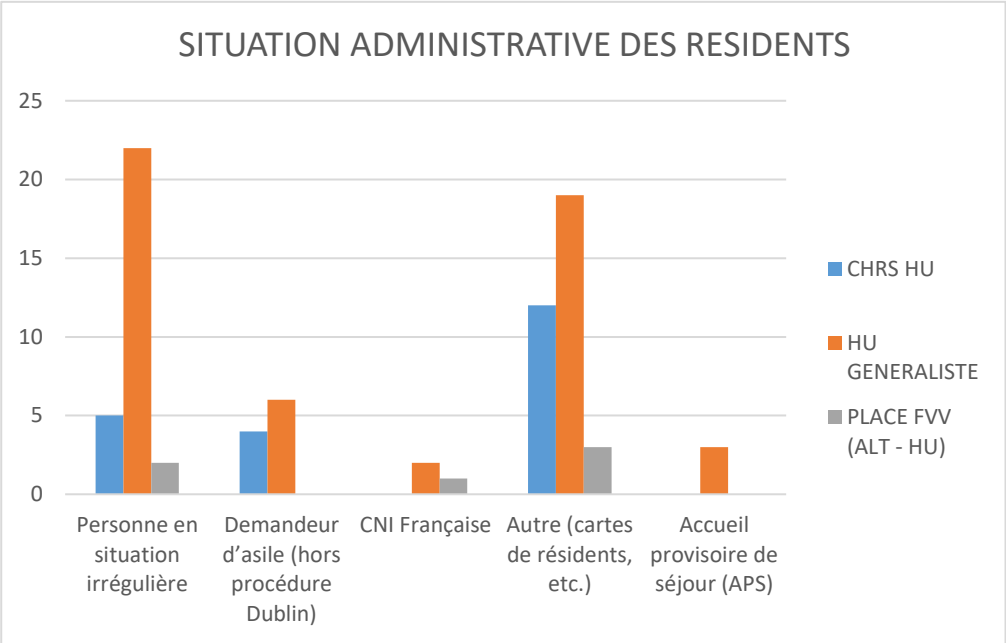

Les dispositifs HU relèvent de l'inconditionnalité d'accueil, ce qui explique la diversité des situations administratives. En 2022, 29 personnes accueillies sur les HU sont en situation irrégulière.

9 personnes ont pu bénéficier d'un titre de séjour « Vie privée et familiale ». 4 sont en recours CNDA, ont des titres de séjour en cours, 8 ont fait des demandes d'Asile normales et sont en attente d'orientation en CADA. Il est à noter que la plus grande partie des personnes accueillies est en situation irrégulière : 29 personnes sans papiers et 8 OQTF ont été signifiées à 3 familles dont 1 femme isolée avec 3 enfants.

1.8.9. **Durée des séjours**

DURÉE DES SÉJOURS DES SORTANTS				
Durée en nuitée	**CHRS HU**	**HU GENERALISTE**	**PLACE FVV (ALT - HU)**	**TOTAL**
Durée de séjour <30j	0	0	0	**0**
Durée de séjour de 30 à 180j	0	8	2	**10**
Durée de séjour >180j	3	20	2	**25**
Nombre de sortants	3	28	4	**35**
Durée de séjour moyen	273	385	151	**275**
Cumul durée de séjour	864	10401	606	**11871**

1.8.10. **Suivi de l'occupation des dispositifs**

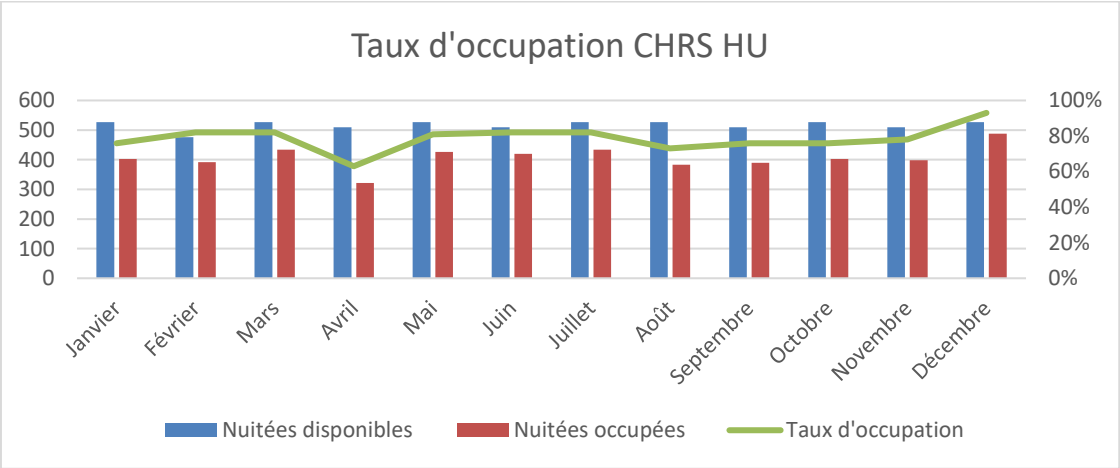

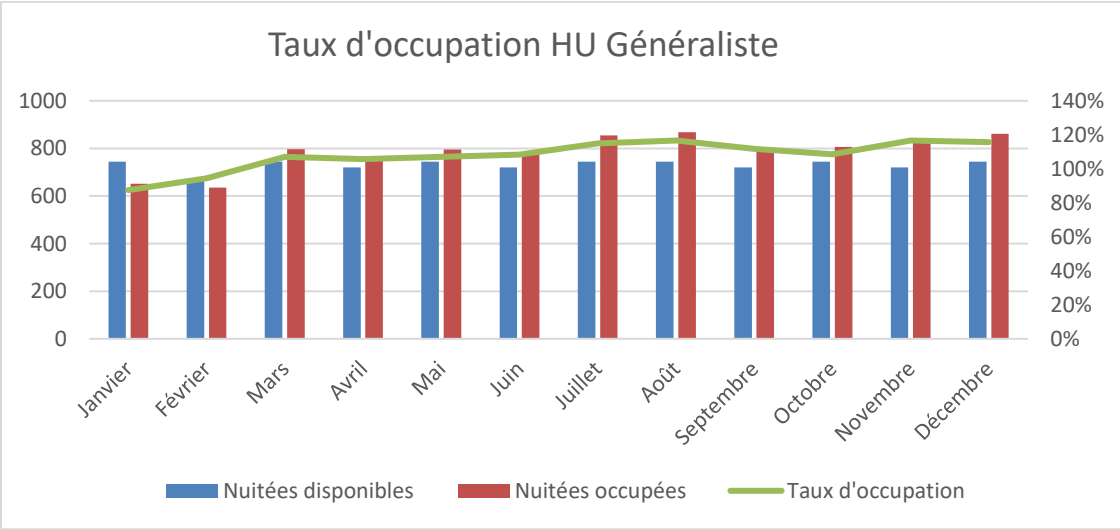

En 2022, le CHRS HU a connu une baisse d'occupation due à installation des personnes dans les appartements selon la composition familiale et selon l'urgence et la vulnérabilité. En effet, sur les 6205 nuitées disponibles, le taux d'occupation est de 79% représentant 4893 nuitées.

Cependant, nous notons une suroccupation sur le HU généraliste. Sur les 8760 places disponibles, nous pouvons constater que la plupart des personnes accueillies ont été hébergées pour une période supérieure à 1 an. En effet, la complexité de certaines situations nécessite une prise en charge plus longue. Les problématiques administratives et budgétaires restent les principales causes et sont souvent associées à d'autres difficultés sociales. Cela s'explique par le public pris en charge dans le cadre de l'hébergement d'urgence.

La situation administrative des personnes accueillies ne permet pas une réinsertion ou une sortie positive de ce dispositif sur un court ou moyen terme. Les délais de régularisation sont longs et cela entrave la bonne fluidité des places.

Ces temps d'occupation allongés sont également dû à des personnes couplant des difficultés administratives avec de graves problèmes de santé. Ces personnes, qui ne dépendant pas de l'hébergement d'urgence, mais qui s'y retrouvent par défaut du fait de leur vulnérabilité, se retrouvent bloquer sur ces places, en attente d'une solution pérenne de sortie.

La présence du grand nombre d'enfants peu aussi expliquer ce problème de sur occupation. En effet, il arrive souvent que des mères isolées partagent les chambres avec leurs enfants en bas âge.

Il convient de noter ici que les 2 places ALT hommes font parties des 24 places HU Généraliste. Ainsi, en 2022, nous avons accueilli 2 personnes sur le financement ALT. Ces personnes viennent de l'Afrique Subsaharienne et sont âgées de 19 ans chacune. L'une a occupé la place pendant 291 nuits et l'autre 310 nuits. Sur les 9 455 nuitées occupées sur l'HU Généraliste, 601 représentent les nuitées occupées par le dispositif ALT. Le taux d'occupation ALT est de 82 %. Une des personnes est sortie du dispositif pour se rendre dans un autre département pour du travail.

1.8.11. **Motif / Situation d'entrée**

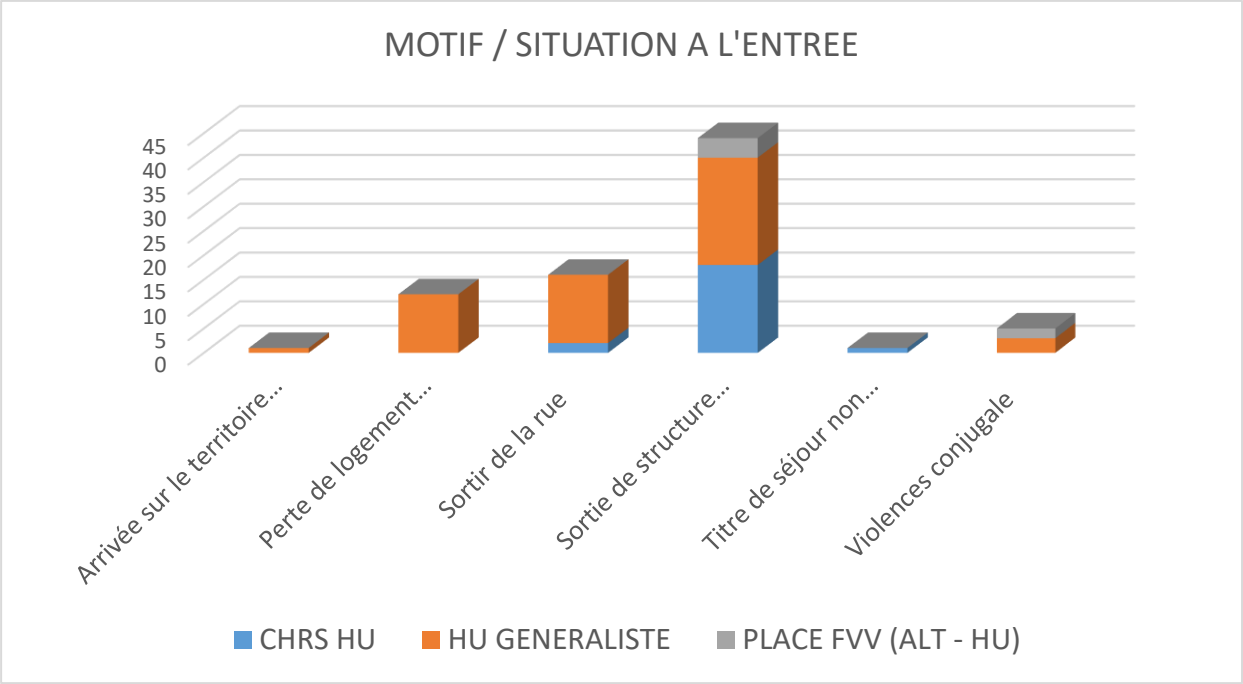

1.8.12. **Situation des personnes à la sortie**

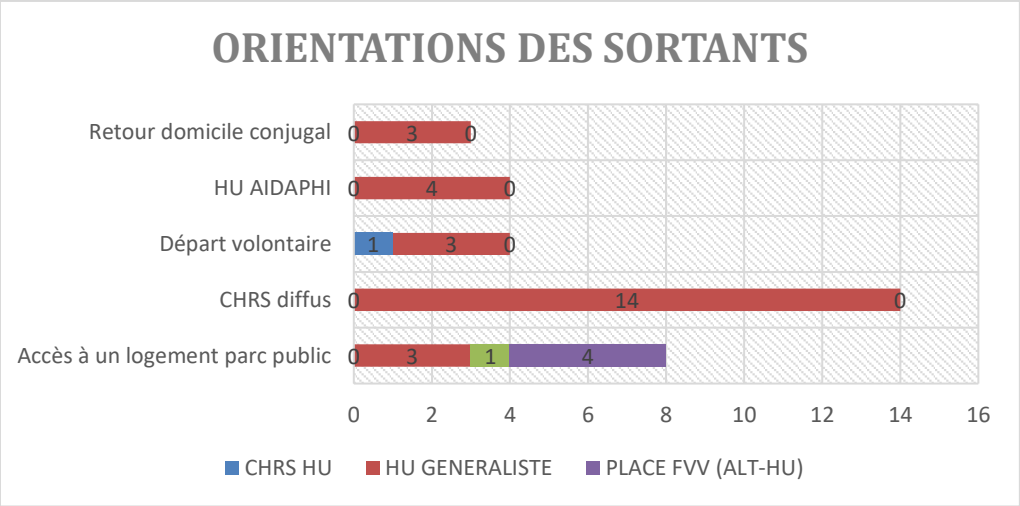

Sur les 79 personnes accueillies sur les HU en 2022, 32 sont sorties. 7 ont accédé à un logement de droit commun, 14 en structure de réinsertion. 3 sont retournées dans le domicile conjugal (il s'agit d'une femme victime de violence avec ses enfants), 4 personnes ont changé de département et 4 personnes ont été orientées vers un autre hébergement d'urgence hors Solidarité Accueil.

1.9. *Maison Relais des Marins*

Une Maison relais est une forme d'habitat à caractère collectif avec des parties privatives, destinée à des personnes défavorisées, désocialisées, souffrant d'isolement social et/ou affectif. Ces personnes sont d'une réelle autonomie mais peuvent difficilement accéder à un logement dit de droit commun ou s'y maintenir en raison de leur difficulté à vivre seules. Leur situation ne justifie pas leur présence dans un centre d'hébergement avec un accompagnement social renforcé, ni leur placement dans une structure médicale spécialisée.

Afin de favoriser l'insertion des personnes hébergées, une attention particulière est portée sur les espaces collectifs, moteurs de convivialité indispensable à la création de lien social. Ils permettent en effet la réappropriation de l'identité, la structuration de l'espace ainsi que la lutte contre la désaffiliation et la disqualification.

1.9.1. **Organisation du service**

1.9.1.1. ***Fonctionnement***

Le fonctionnement de la Maison Relais est assuré par deux professionnels : une éducatrice spécialisée et une Accompagnante Éducative et Sociale qui :

- accompagnent les résidents vers des dispositifs de droit commun pour des démarches administratives, de santé, de soutien et d'aide à la vie quotidienne ;
- leur proposent des activités, en individuel, en collectif et des animations ;
- veillent à la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'au bon entretien des lieux de vie.

1.9.2. **Activités**

Les accueillis sont des personnes vulnérables en raison de la précarité de leur situation. Elles ont un grand besoin de convivialité, pour mener à bien leur « inclusion » sociale et/ou professionnelle et ont la nécessité durant « cette période, de réinvestir des lieux porteurs de sens et dans lesquels elles peuvent reconstituer des liens sociaux, culturels, affectifs et redevenir des citoyens insérés dans un quartier, dans une commune ».

Comme pour l'ensemble des Maisons Relais de l'Indre, c'est le SIAO qui procède aux orientations vers ces structures. Pour candidater, les organismes remplissent une fiche dédiée qu'ils transmettent au SIAO. Après étude et selon la disponibilité des places, la candidature est transmise à la Maison Relais. Les décisions d'admission sont prises par l'équipe de la Maison Relais après étude du dossier suivie d'un entretien de pré admission avec le candidat.

Les 18 personnes ayant résidé à la Maison Relais « les Marins » en 2022 ont été orientées majoritairement par le CHRS de Solidarité Accueil correspondant à 70% des effectifs.

La Maison Relais "Les Marins" est d'une capacité de 20 places.

En 2021, les 20 places étaient réparties ainsi :

- 16 logements situés 11, avenue des Marins à Châteauroux pour femmes et hommes isolés
- 1 maison située au 4, rue des Jeux Marins où étaient logées 4 femmes isolées.

En 2022, le 1er septembre, les 4 places femmes du 4 jeux marins ont été transférées au 11, avenue des marins. Les personnes orientées dans cette maison refusaient un logement partagé. Ceci a entrainé une sous-occupation permanente.

Ce transfert de places nous a permis d'ouvrir la Maison Relais aux couples. Aujourd'hui, nous disposons toujours de 20 places dont 12 appartements pour personnes isolées et 4 appartements pour couples.

1.9.3. Typologie des personnes accueillies

Durant l'année 2022, 18 personnes ont été présentes à la Maison Relais : 13 hommes et 5 femmes soit 2 personnes en moins par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par les difficultés que nous avons eu à rénover les appartements, après les départs en maisons de retraite ou suite aux décès. Ces difficultés étaient d'ordre administrative et technique (le temps de faire des travaux de rénovation). En effet, deux résidents orientés en EHPAD étaient dans leurs appartements depuis l'ouverture en 2005. Un rafraîchissement complet était nécessaire. Les délais d'intervention des professionnels pour la repise en état étant long, les appartements ont du rester inoccupé entre 4 et 5 mois.

Depuis l'ouverture de la Maison Relais, le nombre d'hommes est toujours supérieur au nombre de femmes.

Néanmoins, en 2022, nous avons connu une légère augmentation sur la présence des femmes.

Au cours de l'année 2022, 3 personnes ont intégré la Maison Relais et 4 l'ont quittée ; correspondant à un taux d'occupation de 78 %.

Concernant les sorties :

- Un monsieur a décidé de rejoindre sa compagne dans un autre quartier de la ville de Châteauroux
- Un monsieur, suite une longue maladie, a perdu en autonomie. Après une longue hospitalisation, il a été orienté en EHPAD.
- Un monsieur, en provenance des LHSS, est décédé 3 jours après son entrée à la Maison Relais.
- Et une autre dame après plusieurs hospitalisations est décédée.

La Maison Relais a enregistré 3 entrées : l'une d'elles était auparavant hébergée au CHRS de Solidarité Accueil, une autre au LHSS. La troisième a quitté le domicile parental pour loger avec sa sœur en colocation dans un appartement double.

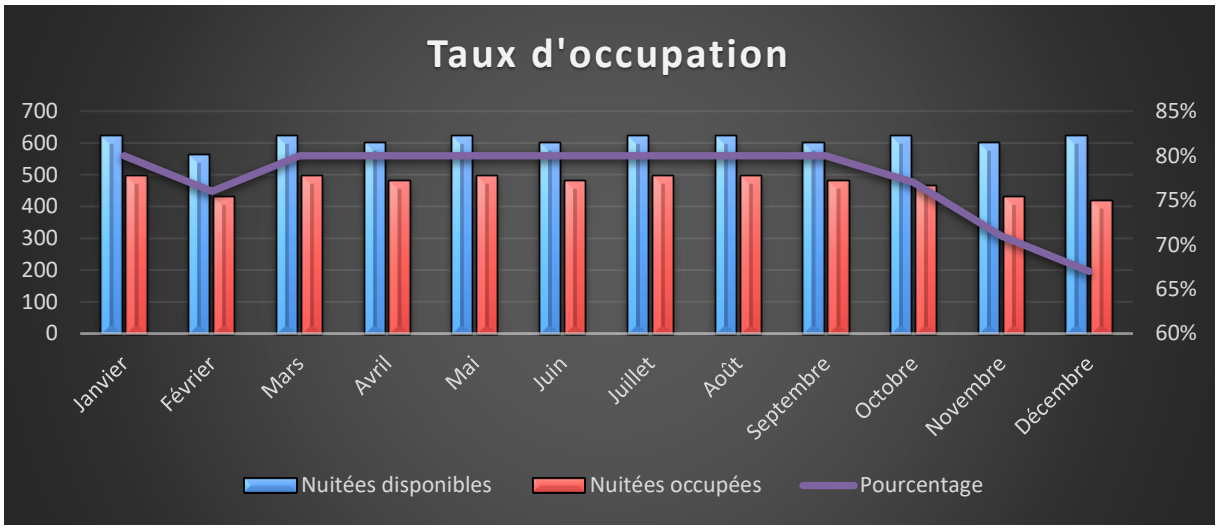

La dernière personne présente depuis l'ouverture de la Maison Relais a été admise en EHPAD en cours d'année.

La majorité (16 personnes) est logée à la Maison Relais depuis 1 à 10 années. Quatre personnes y résident depuis plus de 10 ans.

La Maison Relais s'inscrit comme une solution durable de logement pour des personnes isolées sur le plan social et familial.

1.9.4. **Provenance des personnes accueillies**

Parmi les 18 personnes ayant résidé en 2022 à la Maison Relais « Les Marins », 17 étaient auparavant hébergées sur Châteauroux et la dernière provenait d'une autre commune de l'Indre.

1.9.5. **Tranches d'âge**

Parmi les 18 personnes qui ont résidé à la Maison Relais en 2022, 16 ont un âge compris entre 42 et 60 ans en 2022 (72 %).

1.9.6. Situation au regard des ressources

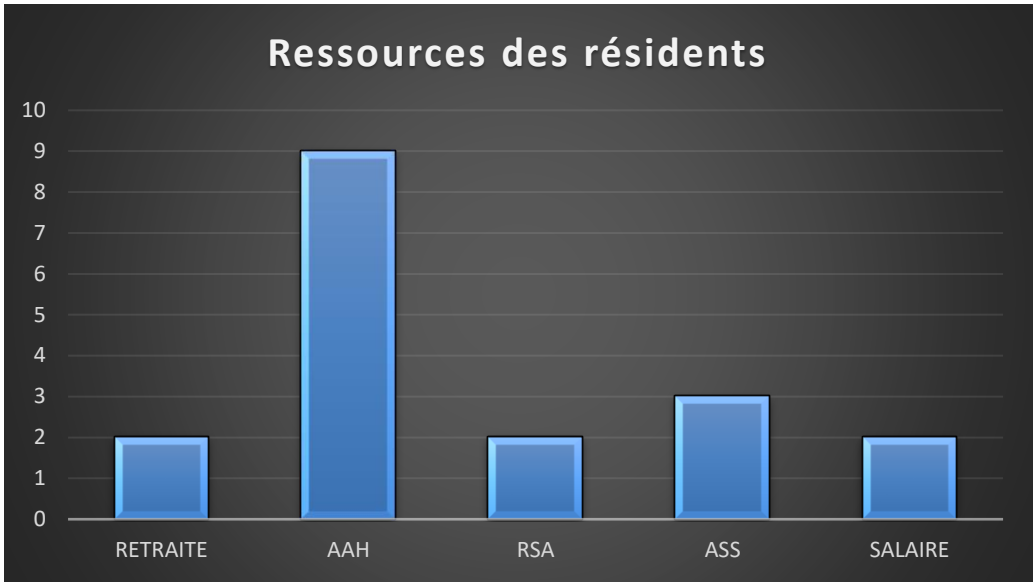

La majorité des personnes logées à la Maison Relais a des ressources en lien avec une incapacité totale ou partielle de travail.

En 2022, 2 personnes perçoivent une retraite ; 9 bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dont 1 avec indemnité d'accident de travail. 2 personnes sont allocataires du RSA et 2 sont en situation d'emploi et reçoivent un salaire.

Les axes de travail vers l'autonomie mis en place ici, consistent à amener les personnes à s'inscrire dans une vie sociale sans rapport direct avec une vie professionnelle.

Par ailleurs, 7 personnes sont placées sous mesure de protection exercée par l'UDAF, FAMILLES RURALES, la MSA ou l'ATI 36 correspondant à 39% de la population de la Maison Relais.

1.9.7. Spécificité de Solidarité Accueil pour le dispositif

Un planning d'activités sur l'exercice 2022 a été mis en place. Cependant, suite à la situation sanitaire et en l'absence de travailleur social du mois d'août au mois d'octobre, ce planning a été perturbé.

1.9.8. Actions

1.9.8.1. *Orientation vers les administrations et partenaires sociaux*

La plupart des résidents de la Maison Relais ont besoin d'un accompagnement social. Certains désinvestissent ce domaine voire même souffrent de phobie administrative. Ils ignorent parfois leurs droits et manquent d'initiatives pour effectuer certaines démarches administratives face à la complexité et à la lenteur des procédures.

Notre rôle est avant tout de les orienter vers les partenaires sociaux tels que les Assistantes sociales de la Circonscription d'Action Sociale ou du Centre Communal d'Action Sociale.

Nous pouvons les accompagner pour des démarches ponctuelles auprès des administrations telles que Pôle Emploi, la Caisse d'Allocation Familiale ou la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

1.9.8.2. ***Accompagnement vers le soin***

L'équipe constate que plusieurs résidents de la Maison Relais ont perdu tout réflexe de recours aux soins et peuvent méconnaitre leurs droits dans ce domaine également.

Leurs faibles revenus ou leurs difficultés financières constituent souvent un obstacle supplémentaire pour se soigner.
Nous avons donc axé notre accompagnement vers « l'accès aux soins ». Il peut parfois se limiter à une aide à la prise de rendez-vous médicaux ou à leur simple rappel. Il peut aller jusqu'à un accompagnement physique si nécessaire.

Les problèmes de santé psychiatrique, d'alcoolisme et de maladies chroniques perdurent, nécessitant l'hospitalisation en structures spécialisées de certains résidents :

-2 personnes ont été orientées vers l'hôpital de Gireugne pour des problèmes psychiatriques

-3 personnes ont été hospitalisées pour des maladies chroniques en 2022

Pour mieux accompagner les résidents, l'équipe de la Maison relais compte sur les partenariats que nous avons mis en place :

- **Appui technique auprès de l'EMPP** Un contact permanent a été établi avec l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) qui apporte à l'équipe un appui en termes d'orientation et / ou de prise en charge en santé mentale.

Une fois par mois, une rencontre est organisée avec un psychologue de l'EMPP et les équipes des autres Maison-Relais (SOLIHA, UDAF). Nous faisons ainsi le point sur les situations complexes.

- **Le partenariat avec l'Association Addictions France** (**AAF** anciennement ANPAA) nous permet de passer le relais sur les situations d'addiction en tous genres.

1.9.9. Activités et sorties proposées par la Maison Relais

Parmi les nombreuses propositions d'activités et de sorties favorisant l'inclusion sociale tout au long de l'année, voici celles qui ont été plébiscitées par les résidents :

Ateliers cuisine proposés au rythme des saisons et des fêtes tels que : barbecues estivaux partagés dans le jardin de la Maison Relais ; soirées Raclette ; soirées pizza ; Repas de Noël (22/12), cuisiné ensemble de l'entrée au dessert avec la participation de chacun ; repas du jour de l'an (30/12).

Certains résidents ont participé, régulièrement, aux marches ainsi qu'à certaines brocantes/vide-greniers ou fêtes organisées dans les villes et villages environnant CHATEAUROUX. Par exemple :

- 01/05/2022 : fête du Luma à CLUIS. Un travailleur social a véhiculé et accompagné le groupe lors de ces sorties proposées au printemps et durant l'été.
- 13/05/2022 Journée d'initiation aux premiers secours à la Maison-Relais des Marins.

Plusieurs résidents ont choisi de participer à des sorties à thème telles que :

- 17/03/2022 : Escape game au « Manoir des illusions » situé à DEOLS sur le thème des 5 sens nommé « Le labyrinthe de Marthe »
- 24/04/2022 : Visites lors de la journée « De ferme en ferme » d'exploitations agricoles situées dans l'Indre dont l'Entreprise d'Insertion de maraichage biologique « Les Potagers de Velles »
- 05/2022 : Visite du Parc des expositions de CHATEAUROUX
- 20/11/2022 : Bowling à ISSOUDUN
- 14/12/2022 : Premier Arbre de Noël de l'association Solidarité Accueil.

1.9.10. **Échanges avec d'autres résidences sociales**

Rencontres interdépartementales des Pensions de famille sous forme d'échanges et d'invitations mutuelles avec une Pension de famille de BLOIS :

Le 24/02/2022 : La « Maison Relais des Marins » reçoit la Pension de famille à CHATEAUROUX pour la journée (repas partagé ; visite du musée Bertrand et du Parc Balsan) ;

Le 11/05/2022 : Nous avons été reçus à BLOIS (repas partagé ; visite du musée de la Magie)

Journée de la Convivialité organisée le 21/07/2022 par la Pension de famille SOLIHA (barbecue ; jeux..).

DISPOSITIFS MIGRANTS

1.10. *Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile*

1.10.1. Mission

Lors de leur passage au Guichet Unique d'Accueil (GUDA) la préfecture détermine la procédure dans laquelle sont placés les demandeurs d'asile (procédure normale, accélérée ou Dublin) et remet, sauf aux dublinés, le dossier de demande d'asile de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) à renvoyer sous 21 jours. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) explique aux demandeurs d'asile les conditions matérielles d'accueil (CMA), évalue leur vulnérabilité, propose un hébergement ou en cas d'absence de place oriente vers une Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) et ouvre les droits à l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) en cas d'acceptation de l'offre d'hébergement. La loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie prévoit un mécanisme d'orientation régionale des demandeurs d'asile dès le passage en GUDA afin de désengorger les régions en tension.

Les demandeurs d'asile ayant accepté l'offre d'hébergement sont orientés par l'OFII d'Orléans à l'HUDA via le Dispositif National d'Accueil (DNA).

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) propose un hébergement temporaire durant l'instruction de la demande d'asile. L'arrêté du 19 juin 2019 relatif au cahier des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile indique que les missions sont les suivantes :

- L'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile
- L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques
- L'accompagnement sanitaire et social
- Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif
- L'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement

L'HUDA a un agrément pour 50 places pour accueillir des hommes isolés. Ils sont hébergés en cohabitation dans 13 appartements répartis sur la ville d'Issoudun, loués au bailleur social OPAC 36.

1.10.2. Organisation du service

1.10.2.1. *Ressources humaines*

Les bureaux de l'HUDA sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'équipe est composée de deux travailleurs sociaux : un éducateur spécialisé et une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) ce qui permet une complémentarité dans l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Les deux travailleurs sociaux assurent l'accompagnement des demandeurs d'asile dans la procédure de demande d'asile : aide à la rédaction du récit d'asile et préparation aux entretiens avec l'OFPRA et la CNDA, aide à la constitution du dossier de demande d'aide juridictionnelle, aide à la saisine des juridictions impliquées. Cet accompagnement spécifique nécessite la mise en œuvre de différents moyens : une veille juridique et documentaire (jurisprudence en lien avec le droit d'asile, données géopolitiques etc), un partenariat avec des cabinets d'avocats et des moyens en traduction et interprétariat.

En cas de rejet de la demande d'asile, les travailleurs sociaux délivrent les informations nécessaires à la personne qui souhaite bénéficier du dispositif d'aide au retour prévu par l'OFII et l'aident à constituer son dossier. Les travailleurs sociaux informent les personnes qui ne souhaitent pas solliciter l'aide au retour des impacts de leur situation administrative (fin du versement de l'ADA, fin de l'autorisation de séjour en France, risque d'interpellation et de reconduite à la frontière etc) et des droits liés à leur situation irrégulière (santé, hébergement etc) en cas de maintien sur le territoire français. Ils les orientent vers les associations caritatives, les services sociaux et le 115.

L'accompagnement est aussi sanitaire et social : accès aux soins et aux droits. Ils proposent également un accompagnement global afin d'acquérir des apprentissages relatifs à l'intégration sociale : capacité à habiter un logement, développement des compétences administratives, apprentissage de la langue, découverte de la culture.

L'action de la CESF vise à transmettre des compétences qui vont permettre aux demandeurs d'asile d'accéder à plus d'autonomie dans leur vie quotidienne. Elle possède une expertise dans les domaines de la vie quotidienne et des compétences techniques et pratiques diversifiées dans différents champs comme la consommation, l'habitat, l'insertion sociale et professionnelle, l'alimentation-santé, la vie sociale et culturelle. Son intervention se fait sur un double registre : préventif et curatif, individuel ou collectif.

Un poste de secrétaire à temps plein et une cheffe de service (0.60 ETP) viennent compléter l'équipe. Le secrétaire assure des missions d'accueil, de secrétariat, prend les rendez-vous pour les travailleurs sociaux et gère les avances alimentaires et les participations financières lorsque les demandeurs d'asile perçoivent des ressources équivalentes au montant du Revenu de Solidarité Active (RSA). Il effectue aussi quelques ateliers en soutien aux travailleurs sociaux (fabrication de produits ménagers, cours de

français, sortie culturelle). Il est également en charge des liens avec l'OPAC pour les réparations lui incombant dans les logements.

1.10.3. **Taux d'occupation**

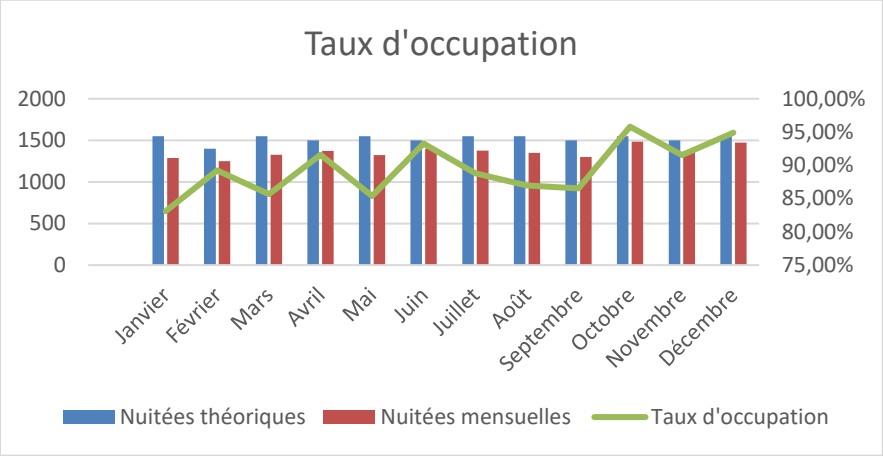

Pour l'année 2022 le taux d'occupation est de 88,63 %. En fin d'année 2021, il restait 7 places inoccupées, l'OFII n'ayant pas procédé aux orientations sur les places disponibles. Ces places ont été pourvues en février 2022. Par la suite durant l'année 2022, les orientations se sont faites avec retard sur les places libérées. De plus, nous avons eu des punaises de lit sur plusieurs places et avons été contraints de bloquer ces places au fur et à mesure du départ des demandeurs d'asile, pour traiter et éradiquer les punaises afin de pouvoir procéder à de nouveaux accueils dans des conditions décentes.

1.10.4. **Durée de séjour**

En 2022 nous avons accueilli 94 personnes dont un couple avec un enfant de 18 mois. En effet, l'HUDA n'héberge que des hommes seuls, cependant ce couple s'est trouvé séparé lors du parcours migratoire. Monsieur est donc arrivé seul en France et a été orienté sur l'HUDA avant de retrouver sa femme et sa fille qui ont également été orientées sur l'HUDA pour regrouper la famille. Ils ont pu être accueillis dans un appartement qui correspondait au nombre de places occupées par la famille sans cohabitation.

En 2022, nous avons eu 44 sorties. La durée de séjour moyenne est de 478 jours soit environ 1 an et 4 mois.

Cumul des journées de séjour des sortants	21023
Moyenne des durées de séjour (en jours)	478

Ce délai doit être mis en concordance avec la procédure administrative qui peut être plus ou moins longue. Le principe du règlement Dublin est qu'un seul état européen est responsable de la demande d'asile d'une personne. Les personnes placées sous procédure Dublin doivent donc attendre avant de

déposer leur demande d'asile de savoir quel sera l'état européen responsable de leur demande d'asile. Tout au long de la procédure Dublin, la France et l'Etat responsable de la demande d'asile ont des délais à respecter pour saisir l'autre Etat et pour répondre. Si, dans les 6 mois à compter du jour où le pays responsable a donné son accord au transfert du demandeur d'asile, celui-ci n'a pas été transféré, la France devient responsable de la demande d'asile. La demande d'asile est alors requalifiée en procédure normale ou accélérée.

Les durées de séjour inférieures à 6 mois correspondent à des départs volontaires et à une assignation à résidence avant transfert.

En 2022, nous avons eu 13 présences indues pour une durée moyenne de 22 jours. Sur ces 13 présences indues, 4 personnes étaient déboutées et sont parties dans un délai moyen de 9 jours après le délai accordé par l'OFII. Les autres personnes étaient Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI). Leur durée moyenne de présence indue est de 27 jours et s'explique par le manque de logement autonome disponible ou le manque de places en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) ou sur des structures de droit commun de type Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) ou Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

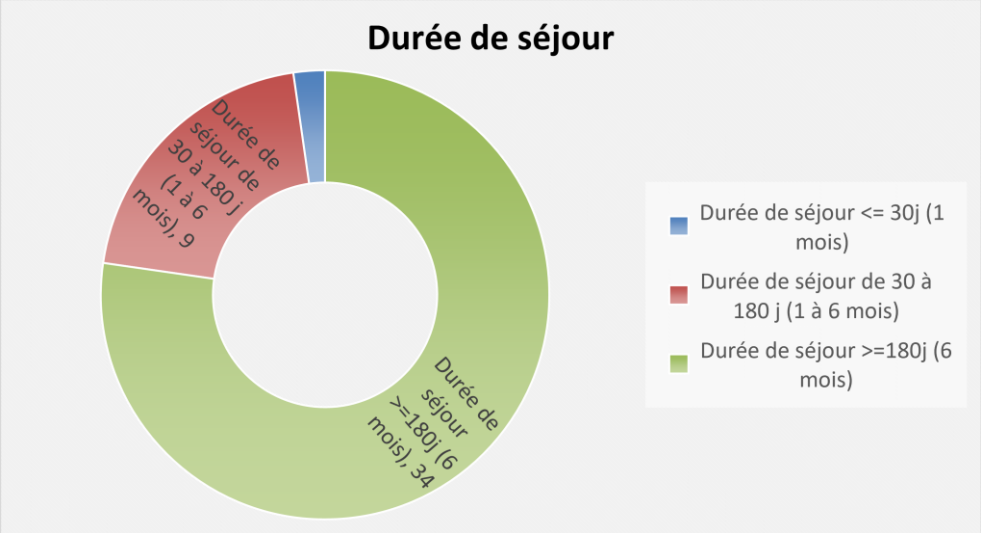

1.10.5. **Nationalités**

Les demandeurs d'asile viennent principalement d'Afrique (40,43 %) et d'Asie du sud (57,45 %). La majorité provient d'Afghanistan (46,81 %) et ne parle ni français, ni anglais. Seuls 22,34 % des demandeurs d'asile sont francophones et originaires principalement du Congo et de Guinée. Les bangladais (9,57 %) parlent pour la majorité bengali et les somaliens (8,51 %) ont l'arabe pour langue seconde.

1.10.6. **Âges**

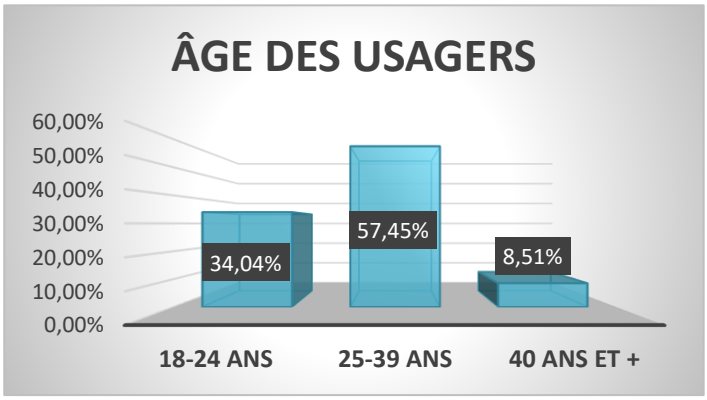

Le public accueilli sur l'HUDA est jeune : 91,49 % a moins de 40 ans. En 2022, la moyenne d'âge est de 31 ans.

1.10.7. **Statut des demandeurs d'asile à l'entrée**

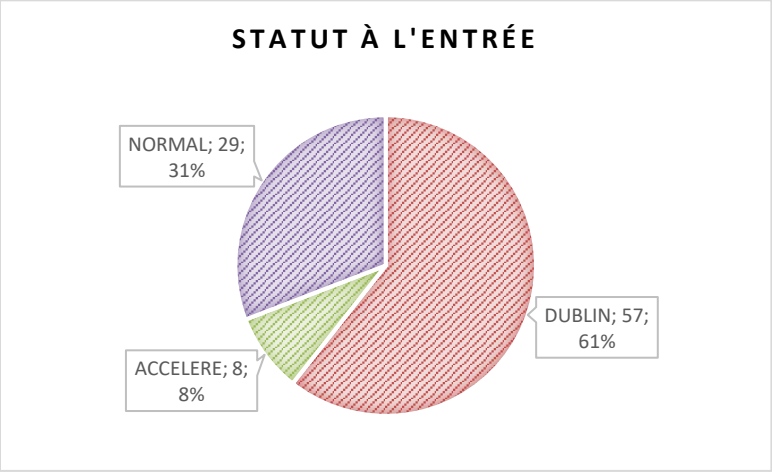

La majorité des demandeurs d'asile sur l'HUDA en 2022 était, à leur arrivée, en procédure Dublin et 39% en procédure normale ou accélérée. Après un parcours migratoire plus ou moins long, le demandeur d'asile, quel que soit son statut, va avoir accès à un logement avec une chambre privative la plupart du temps, dans laquelle il pourra se sentir en sécurité et avoir une intimité.

1.10.8. **Santé**

Les demandeurs d'asile ont de multiples problèmes de santé qui peuvent être en lien avec leur parcours migratoire mais aussi avec la difficulté d'accès aux soins dans leur pays d'origine.

Durant les 3 premiers mois de leur présence en France les demandeurs d'asile ne peuvent pas ouvrir de droit à la protection universelle maladie (PUMA) et à la complémentaire santé solidaire (CSS).

Ils peuvent uniquement recevoir des soins gratuits à l'hôpital dans le cadre du dispositif « soins urgents et vitaux ». Les travailleurs sociaux accompagnent les demandeurs d'asile dans l'ouverture de leurs droits à l'assurance maladie et à la CSS et favorisent leur compréhension du système de santé français pendant toute la durée de leur hébergement.

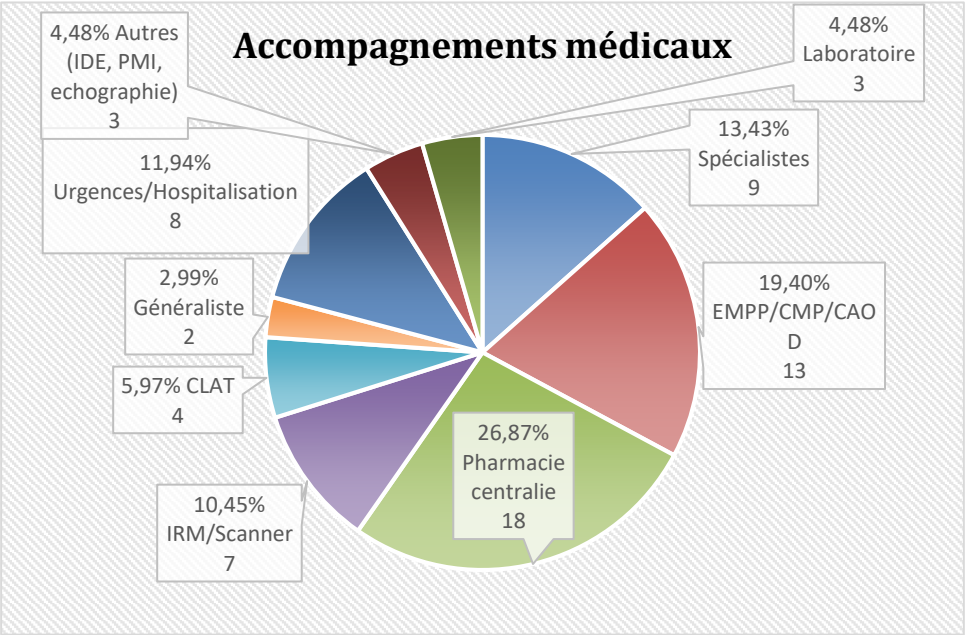

Le partenariat avec le Centre de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT) n'engage aucune facturation et permet aux arrivants de bénéficier d'un dépistage complet et d'une vaccination. Nous avons également créé un réseau avec deux médecins généralistes qui acceptent de recevoir les demandeurs d'asile gratuitement en attente de l'ouverture des droits à la PUMA et à la CSS. Le recours à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Châteauroux permet la délivrance de traitements dans l'attente de l'ouverture de ces droits et facilite également l'accès à des consultations.

1.10.9. **Statut à la sortie**

36 % des demandeurs d'asile obtiennent un statut : réfugié ou protection subsidiaire. Dès lors les travailleurs sociaux ont six mois pour préparer la sortie de la personne et l'amener vers le logement et, si possible, l'emploi.

30 % des demandeurs d'asile partent d'eux-mêmes avant la fin de la procédure d'asile. Parmi eux, certains dublinés peuvent avoir une assignation à résidence avant transfert vers l'État européen responsable de leur demande d'asile.

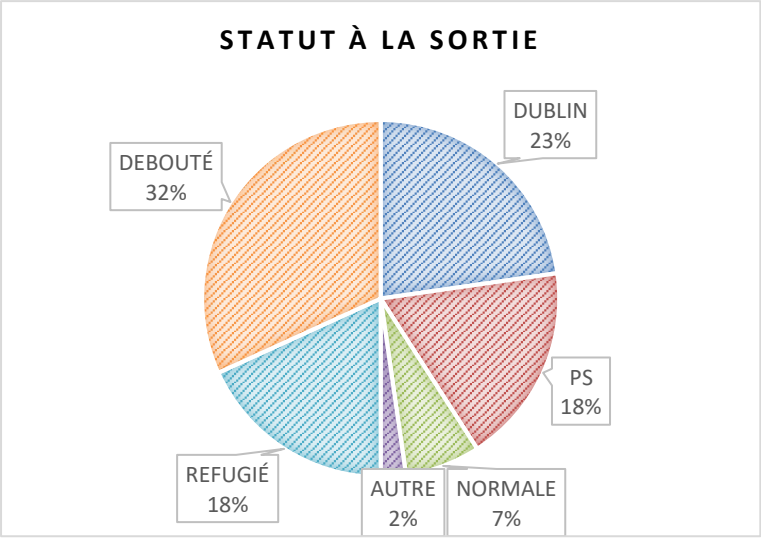

32 % des demandeurs d'asile sont déboutés. Ils ont alors un mois pour quitter la structure. La plupart des personnes déboutées du droit d'asile disent ne pas pouvoir rentrer dans leur pays d'origine et

tentent de se maintenir sur le territoire. En majorité, elles refusent de solliciter le dispositif d'aide au retour volontaire proposé par l'OFII. Aucun de ces déboutés n'a eu une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Les travailleurs sociaux leur communiquent une liste d'adresses d'associations, en fonction des villes dans lesquelles ils souhaitent aller, pouvant les aider pour subvenir à leurs besoins primaires et pour une éventuelle régularisation auprès des préfectures.

La catégorie « autre » correspond à un demandeur d'asile sorti de l'HUDA pour irrecevabilité de sa demande car il avait déjà obtenu un statut en Grèce et bénéficiait d'une autorisation de circuler librement en Europe.

1.10.10. Nationalité des bénéficiaires de la protection internationale

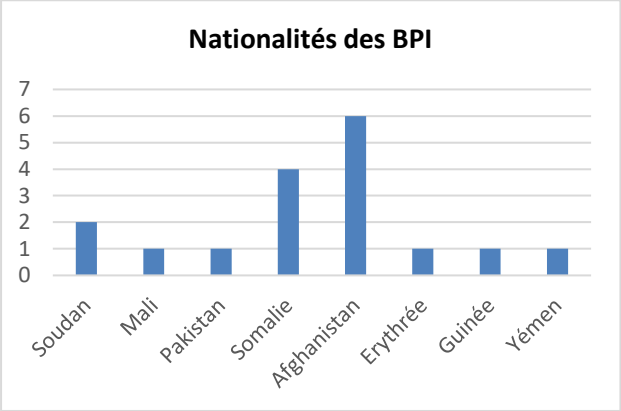

Sur les 17 BPI, seuls deux sont francophones. Les autres doivent apprendre la langue française avant de pouvoir suivre une formation professionnelle et être insérés socialement. Ils doivent signer le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) conclu entre l'Etat et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement. En signant le CIR, le BPI s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française : une formation civique obligatoire et une formation linguistique pour les BPI ayant obtenu, au test de français, des résultats inférieurs au niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). La durée de cette formation linguistique varie de 100 à 600 heures pour les non lecteurs, non scripteurs, peu ou pas scolarisés dans le pays d'origine et comprend des cours relatifs au français de la vie pratique, de la vie publique et de la vie professionnelle. Le CIR est conclu pour un an.

1.10.11. Situation professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale à la sortie

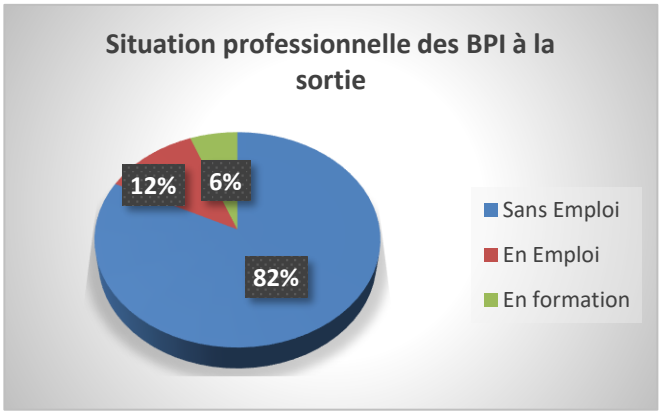

Parmi les 17 demandeurs d'asile ayant obtenu un statut de réfugié ou une protection subsidiaire, seuls 2 ont accédé à l'emploi et 1 était en formation professionnelle rémunérée. Ce dernier, inscrit à la Mission Locale, est entré en formation dans le domaine de la logistique.

La grande majorité, soit 14 BPI, est sortie sans emploi de l'HUDA. En effet, il est impossible

pour les BPI d'accéder à l'emploi sans maîtrise minimum de la langue française et sans avoir terminé leur formation linguistique dispensée par des organismes de formation dans le cadre du CIR.

1.10.12. Orientations à la sortie

Les sorties sans orientation correspondent aux personnes déboutées du droit d'asile qui quittent souvent Issoudun pour de grandes métropoles, principalement Paris, ou la région parisienne et sont hébergées par des compatriotes. Quatre personnes ayant le statut de BPI figurent parmi ces sorties sans orientation ; deux ont été hébergées chez des amis, une dans la famille et une autre a refusé l'orientation proposée en CHRS pour partir à Strasbourg.

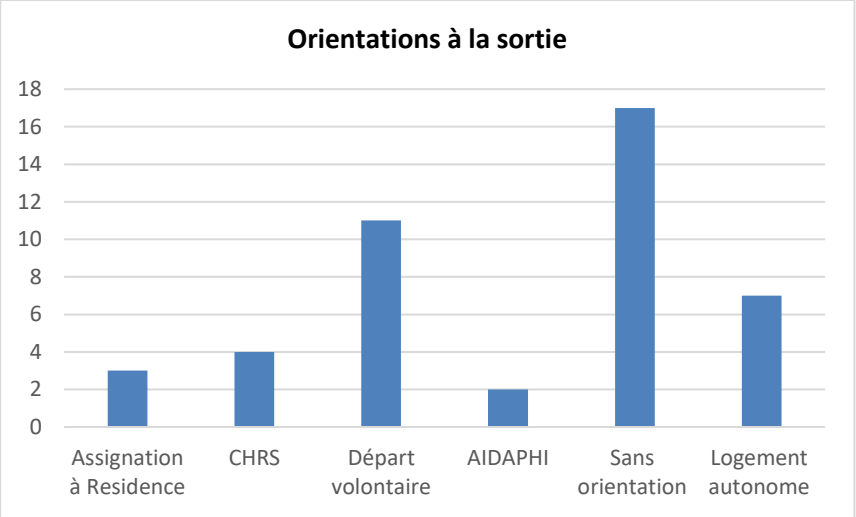

Les départs volontaires sont les demandeurs d'asile qui partent d'eux-mêmes avant la fin de la procédure.

Les orientations se font principalement en logement autonome dans le parc public d'Issoudun ou Châteauroux avec l'Office Public de l'Habitat (OPAC) de l'Indre. Deux orientations ont été faites vers l'AIDAPHI avec une mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL). Quatre personnes ont été orientées vers le CHRS pour poursuivre le travail d'autonomie en vue de l'insertion sociale et professionnelle débuté à l'HUDA.

Trois personnes ont été assignées à résidence avant transfert.

1.11. *Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion pour Mineurs Non Accompagnés*

1.11.1. Mission

La Structure Expérimentale d'Hébergement et d'Insertion propose un hébergement à titre temporaire à des jeunes mineurs étrangers non accompagnés qui ont entre 16 et 18 ans et qui sont confiés par l'autorité judiciaire à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le service de l'ASE, après avoir procédé à une première évaluation identifiant les besoins d'accompagnement, oriente les jeunes dont le profil correspond à la structure.
La SEHIMNA propose un hébergement et un accompagnement des jeunes favorisant l'apprentissage des actes essentiels de la vie quotidienne : veiller à sa santé et à son hygiène, apprendre à gérer son alimentation, entretenir son linge et son habitat, gérer son temps et ses rythmes de vie, adopter un comportement de vie en société correspondant aux usages, favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture. La SEHIMNA accompagne les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet et alerte le service de l'ASE en cas de difficultés et/ou de nécessité de redéfinir le projet, et ce dans toutes ses composantes (problématiques de santé, recherche de formation ou d'apprentissage, démarches administratives, apprentissage de la langue, actions d'insertion culturelle, etc.).

À l'ouverture, en mars 2019, la structure avait un agrément pour 25 places. En janvier 2020, au regard des besoins d'augmentation de l'activité, le département a accordé une extension de 3 places. Les effets de la pandémie en 2021 ont été à l'origine d'un déficit d'activité important, conduisant à une modification du nombre de places en 2022. Depuis janvier 2022, la capacité d'accueil est de 25 places.

Depuis septembre 2021, en accord avec l'ASE, la structure accueille des jeunes à partir de 15 ans ½, à condition que leur projet professionnel soit défini et qu'ils soient en stage ou en formation.

1.11.2. Organisation du service

1.11.2.1. *Ressources humaines*

La structure fonctionne sans interruption (7 jours sur 7 et 365 jours par an). Le personnel éducatif est présent de 7h30 à 22h30 en semaine et de 9h30 à 18h30 le weekend. En dehors de ces plages horaires, la sécurité est assurée par la vidéo protection et une astreinte par un cadre de l'association que les mineurs peuvent saisir à tout moment.

L'équipe est composée, compte tenu des effectifs alloués, de trois travailleuses sociales et une coordinatrice pour couvrir l'intégralité des plages horaires d'ouverture du service. Cette dernière a pour mission d'établir le projet de chaque jeune et est garante de son suivi. Elle est également la principale interlocutrice des services de l'ASE et des partenaires.

1.11.3. **Activité**

1.11.4. **Taux d'occupation**

Pour l'année 2022, il s'approche de l'objectif défini par le Département de 95 % puisqu'il est de 94.33 %. Cette différence s'explique par l'absence de chef de service en début d'année pour veiller à l'optimisation de l'occupation des places ainsi qu'à une baisse d'activité en Août, liée aux congés de la référente ASE entrainant un défaut d'orientation sur la structure.

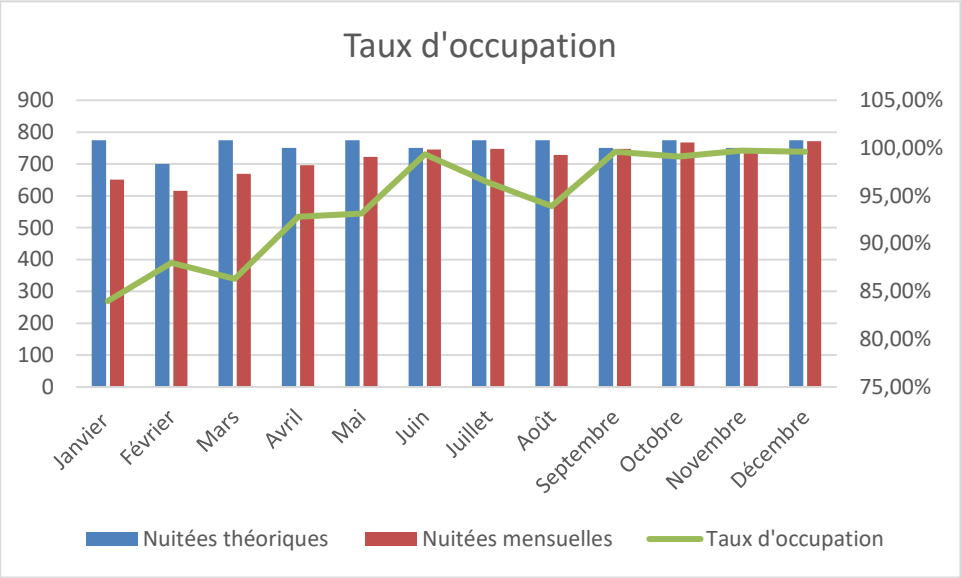

1.11.5. **Durée de séjour**

Elle s'est allongée en 2022 puisque les jeunes restent en moyenne 12 mois. En effet, malgré un travail étroit entre l'ASE et le bailleur public OPAC, la difficulté à capter un logement autonome pour les jeunes, du fait de l'indisponibilité de petits appartements dans le parc de logements sociaux, rallonge la durée de prise en charge.

En 2022, 18 jeunes sont arrivés sur la structure et 15 en sont sortis. Les jeunes arrivent en moyenne à 16 ans et 3 mois sur la structure et sortent à 17 ans et 5 mois.

1.11.6. **Genre et nationalité**

En 2022, la SEHIMNA n'a accueilli que des garçons.

62 % des jeunes sont originaires d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb et sont francophones. Les 38 % restants viennent majoritairement du Bangladesh, et comme les Afghans et les Pakistanais, doivent apprendre la langue française avant de pouvoir suivre une formation professionnelle et être insérés socialement.

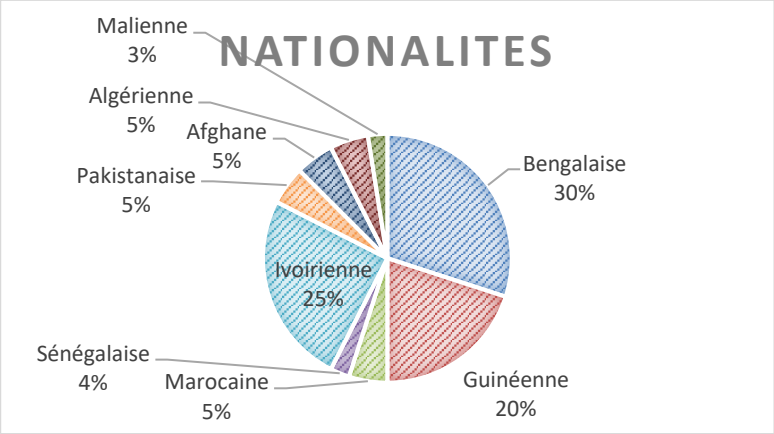

1.11.7. **Situation scolaire et professionnelle des jeunes**

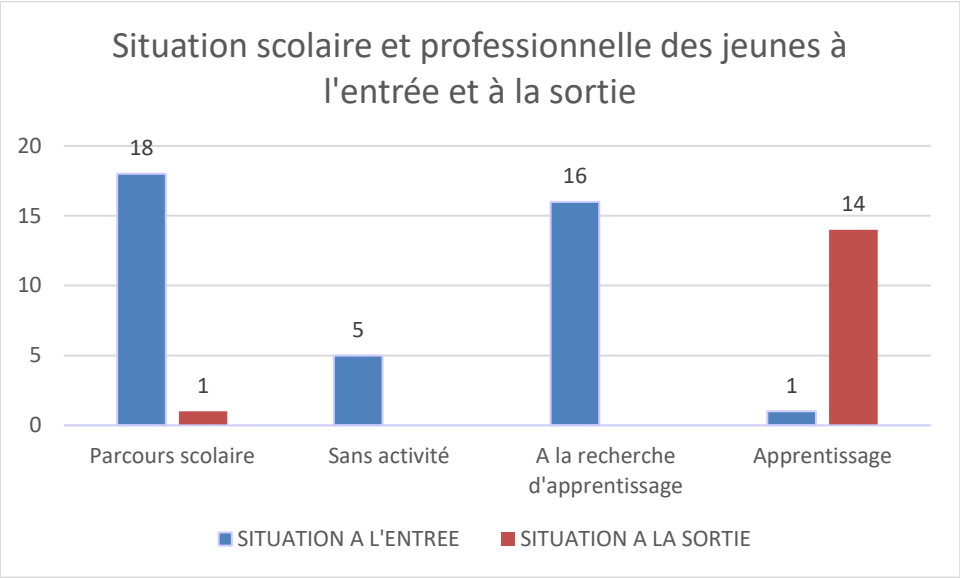

En 2022, 12 jeunes avaient moins de 16 ans à l'entrée sur la structure ; ces derniers ne peuvent ni contacter la Mission Locale (destinée aux plus de 16 ans), ni être inscrits à la Chambre des Métiers. Seul un jeune était en apprentissage à son arrivée sur la SEHIMNA.

Sur les 15 jeunes sortis de la structure en 2022, 14 étaient en situation d'apprentissage ce qui démontre l'efficacité du travail mené par la SEHIMNA en partenariat avec la Mission Locale et la cellule MNA (Mineurs Non Accompagnés) de l'ASE. En effet, le volet insertion professionnelle est une mission centrale auprès de ce public pour obtenir un droit au séjour à la majorité. Ainsi, les travailleuses sociales réalisent des ateliers avec les jeunes sur la présentation professionnelle pour leur permettre d'effectuer les démarches professionnelles et de savoir se présenter auprès d'un employeur de façon autonome.

Les jeunes accomplissent généralement des stages en entreprise leur permettant de découvrir le monde du travail et de confirmer leur projet professionnel. Ces stages peuvent ensuite déboucher sur la signature d'un contrat d'apprentissage. Des points jeunes ont régulièrement lieu en présence de la coordinatrice, de la Mission Locale et de la cellule MNA pour coordonner la mise en œuvre des projets des jeunes et notamment réajuster le projet professionnel en fonction des difficultés rencontrées.

1.11.8. **Santé**

La santé est aussi une mission importante pour les professionnelles de la SEHIMNA qui portent une attention particulière sur la bonne santé des jeunes accueillis. Ceux-ci ont de multiples problèmes de santé qui peuvent être en lien avec leur parcours migratoire mais aussi avec la difficulté d'accès aux soins dans leur pays d'origine.

En 2022, les travailleuses sociales ont effectué 257 accompagnements physiques des jeunes auprès des professionnels de santé. À la demande du service de l'ASE, la structure accompagne systématiquement les jeunes lors du premier rendez-vous.

Si l'autonomie des jeunes est privilégiée pour se rendre aux rendez-vous, la plupart des professionnels de santé demandent qu'un adulte soit présent lors des consultations en raison d'une part de leur minorité et d'autre part de leur faible maîtrise de la langue française.

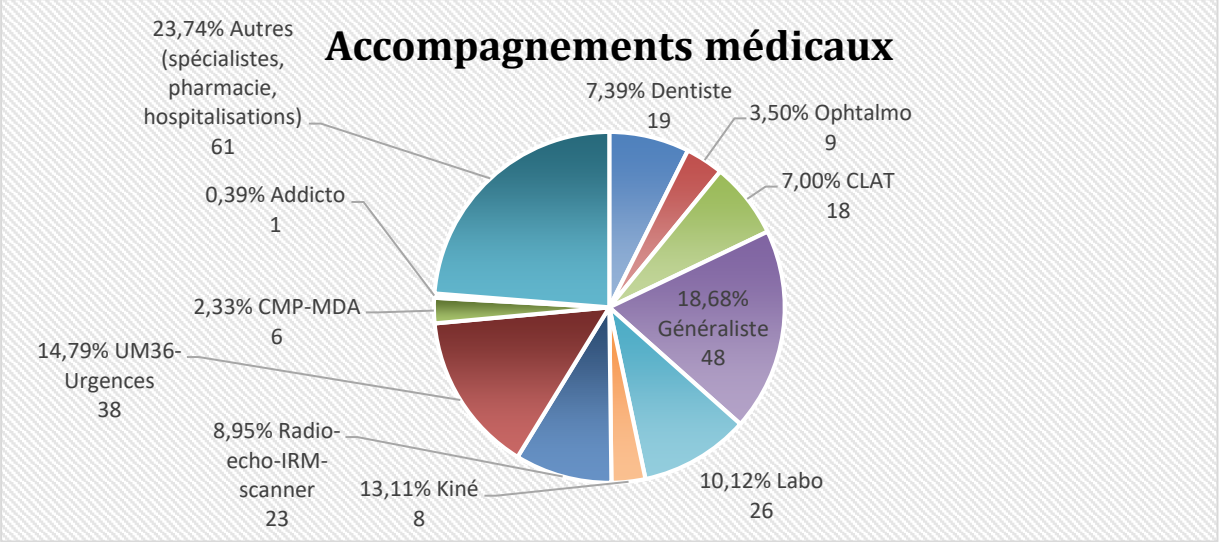

Les jeunes accueillis sur la structure sont aussi particulièrement vulnérables sur le plan psychologique du fait d'événements vécus avant ou pendant leur émigration, mais également du fait des conséquences de celle-ci : séparation de la famille et des proches et l'obligation d'entrer dans un processus d'acculturation. Le passage à la majorité est également une étape génératrice d'anxiété. Les plaintes somatiques, en l'absence de cause organique, ainsi que les difficultés d'apprentissage révèlent le malaise psychique des jeunes.

1.11.9. Autonomie à la sortie

Les missions de la SEHIMNA consistent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, l'accès aux droits et à l'autonomie des mineurs non accompagnés. L'un des objectifs principaux de la SEHIMNA est de veiller à l'apprentissage, par les jeunes hébergés, des actes essentiels de la vie quotidienne afin d'envisager une sortie du dispositif vers un logement autonome. La vie quotidienne fait l'objet d'une attention particulière.

L'accompagnement vers l'autonomie d'un jeune pris en charge par l'ASE et confié à la SEHIMNA s'articule autour de deux volets :

- L'autonomie de « niveau 1 » ou « vie quotidienne » correspond aux capacités à effectuer les actes inhérents à la vie quotidienne dans un logement autonome tels que la cuisine, les courses, l'entretien du linge et d'un logement. Il s'agit également de la capacité à prendre des rendez-vous et à pouvoir s'y rendre seul sans difficultés.

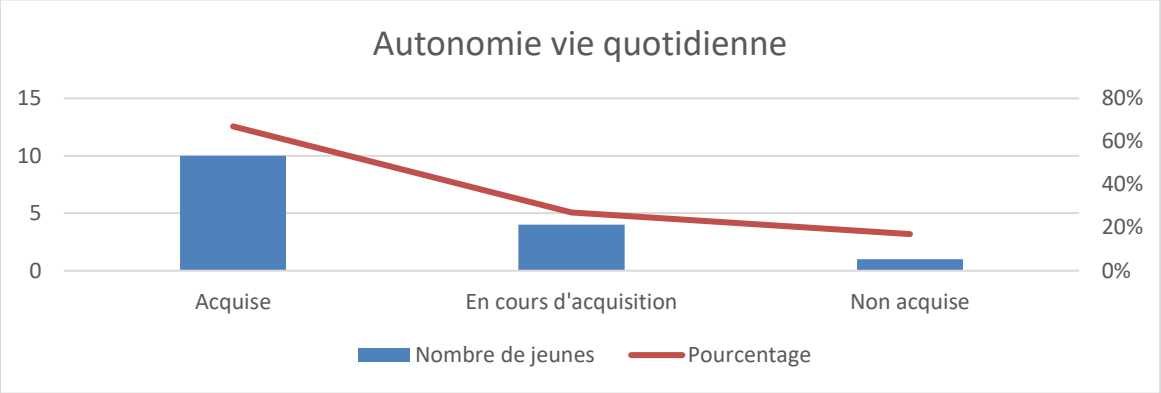

Cette autonomie de la vie quotidienne est acquise pour 67% des jeunes à la sortie de la SEHIMNA.

L'autonomie est en cours d'acquisition pour 27% des jeunes quittant la structure. En effet, deux jeunes ont été orientés en FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) après 4 mois passés sur la SEHIMNA ce qui n'a pas permis de mener à terme le travail sur leur capacité à prendre seuls des rendez-vous. L'autonomie était également en cours d'acquisition pour un jeune qui a été exclu de la structure et un autre avec lequel le travail éducatif était devenu impossible compte tenu de la dégradation de sa santé psychique.

Enfin, un seul jeune n'a pas réussi à acquérir cette autonomie de la vie quotidienne avant son départ en FJT principalement du fait de ses difficultés d'apprentissage et de la barrière de la langue. Néanmoins, ce jeune peut compter sur le soutien de sa communauté pour l'aider dans ses prises de rendez-vous et l'accompagner si besoin.

- L'autonomie de « niveau 2 » ou « insertion sociale » correspond quant à elle aux connaissances nécessaires à l'insertion sociale lors de la majorité. Les ateliers proposés concernent principalement la gestion d'un budget lorsqu'on est locataire, la compréhension de la protection sociale française, la gestion d'un compte bancaire, le tri des documents, etc.

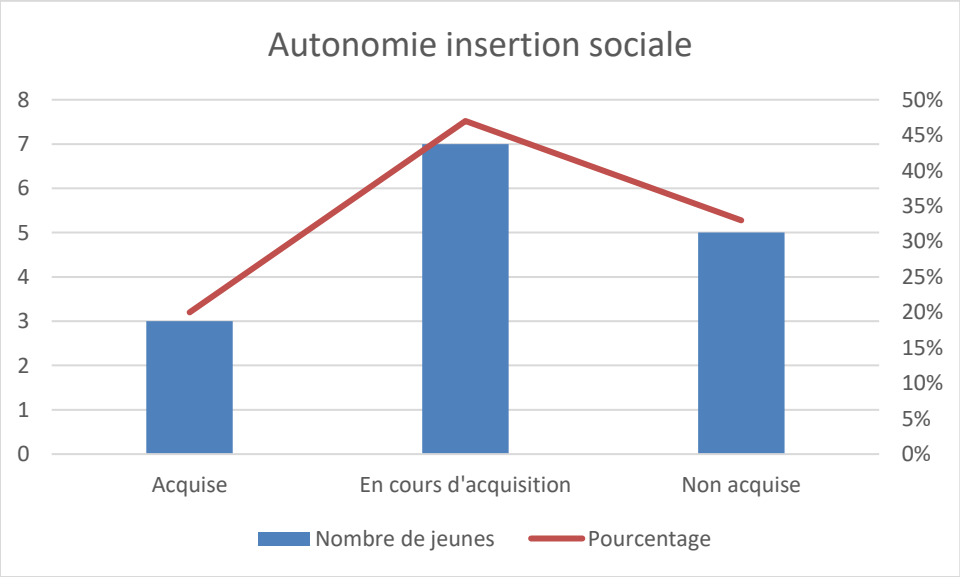

Cette autonomie est acquise pour 20% des jeunes et reste à acquérir pour 45% d'entre eux. 30% des jeunes n'ont pas acquis cette autonomie. Parmi eux, figurent le jeune exclu de la structure, celui pour

lequel le travail éducatif était devenu impossible compte tenu de la dégradation de sa santé psychique et trois jeunes orientés en FJT.

L'acquisition et l'évaluation de ces niveaux d'autonomie s'effectue sous forme d'ateliers. Les différents ateliers sont proposés dans le cadre du projet individualisé d'accompagnement de chaque jeune. Des bilans sont réalisés tout au long de la prise en charge afin de pouvoir valoriser les acquis et faire évoluer les objectifs de chaque projet d'accompagnement.

1.11.10. Orientation à la sortie

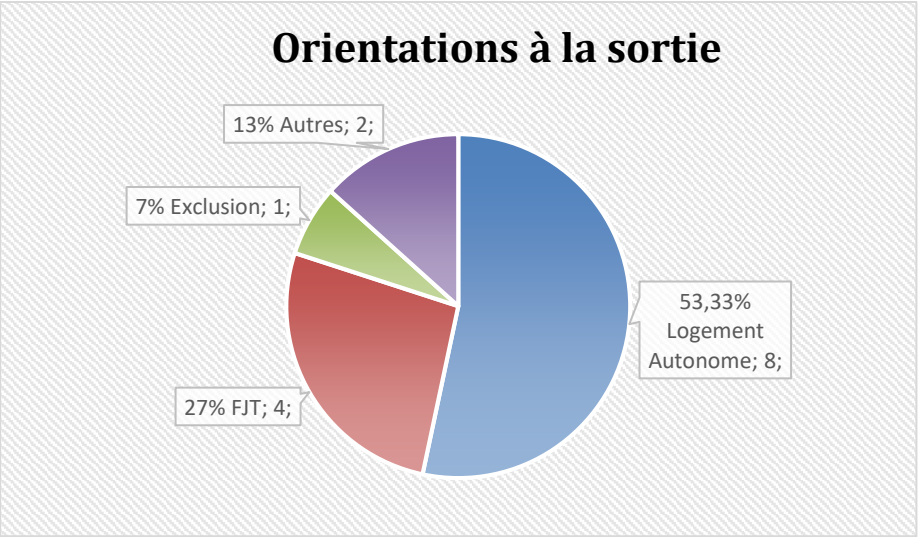

A l'approche de la majorité des jeunes, l'ASE travaille la sortie avec la SEHIMNA et entame des démarches de recherche de logement. La coordinatrice fait le point régulièrement avec l'ASE afin de préparer les bilans et les sorties des jeunes. En amont, une régularisation auprès de la préfecture est mise en place par l'ASE grâce à ce travail réalisé.

En 2022 sur les 15 jeunes sortis de la SEHIMNA :

- 8 ont accédé à un logement autonome de l'OPAC sur Châteauroux,
- 4 ont été orientés sur des dispositifs de l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes). Parmi ceux-ci 3 ont intégré le FJT de Châteauroux et 1 a bénéficié du service logement jeunes à Buzançais,
- 2 ont été logés par leur employeur en hôtellerie- restauration à Pouligny Notre Dame,
- 1 a été exclu de la SEHIMNA pour des faits de violence ; la structure se devant de garantir la sécurité des jeunes accueillis et des salariés, la violence n'y est pas tolérée.

1.11.11. Perspectives

L'année 2023 sera une année particulière puisqu'il faudra accompagner la fermeture de la SEHIMNA auprès des professionnels mais aussi des jeunes accueillis. Nous devrons jusqu'à cette date assurer une prise en charge de qualité des jeunes. Plusieurs actions restent à mener :

- La mise en place de formations en addictologie pour les professionnels, notamment sur l'intervention en réduction des risques liés aux usages de drogues pour améliorer l'accompagnement des jeunes consommateurs
- La création d'un atelier théâtre pour favoriser l'expression des jeunes et libérer la parole
- Le développement du pouvoir d'agir avec la création d'un guide de l'entretien à usage des professionnels et des jeunes. Ce dernier permettra d'identifier les compétences et les soutiens de chaque jeune dans l'accès à leur autonomie à l'âge adulte pour leur permettre de prendre des décisions

DISPOSITIFS MEDICO-SOCIAUX

Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

1.12. *Appartements de Coordination Thérapeutique*

1.12.1. Introduction

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (A.C.T.) constituent un établissement médico-social classé dans la 9ème catégorie d'établissement définie au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

► Créés expérimentalement en 1994 pour la prise en charge des personnes atteintes par le VIH

► Établissements médico-sociaux depuis 2002 (loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et du 17 janvier 2002 de modernisation sociale des institutions médico-sociales financées par l'assurance maladie)

►Financés par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

6 places ACT « sortants de détention » ont ouvert courant février 2022, avec une première admission en avril 2022. Les Appartements de Coordination Thérapeutique gérés par Solidarité Accueil ont aujourd'hui une capacité d'accueil de 19 places et offrent la possibilité aux personnes prises en charge d'être accompagnées par un ou plusieurs membres de leurs familles.

Obtention en 2022 de 10 places supplémentaires, 5 en ACT généraliste et 5 en hors les murs qui ouvriront en 2023, pour une capacité d'accueil totale de 29 places.

1.12.2. Présentation de la mission

L'article D. 312-154 du CASF précise qu'ils **« *fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion* ». Pour intégrer les ACT, il faut donc que la personne rencontre un besoin de coordination médical et d'accompagnement psycho-social. Ces Items sont indissociables.**

Les missions du service médico-social sont les suivantes : **Accueillir/Accompagner / Soigner / Orienter**

Coordination médicale

- Constitution et gestion du dossier médical
- Relation avec les médecins prescripteurs libéraux et hospitaliers
- Coordination des soins (infirmiers libéraux, kinésithérapeute…)
- Prévention
- Éducation à la santé
- Prise en compte d'éventuelles addictions en lien avec le dispositif spécialisé
- Conseil en matière de nutrition

Coordination psycho-sociale

- Suivi psychologique individuel
- Écoute des besoins et soutien
- Aide pour l'accès aux droits et dans les démarches administratives
- Aide à l'insertion sociale, professionnelle et à l'accès au logement
- Accompagnement lors des déplacements en cas de besoins
- Mise en place d'activités collectives culturelles, sportives ou ludiques

1.12.3. Organisation du service

Le service des Appartements de Coordination Thérapeutique est composé d'une équipe pluridisciplinaire, alliant des professionnels de santé et des travailleurs sociaux.

Cette pluridisciplinarité permet d'avoir une prise en charge globale de la personne, et d'accompagner de façon personnalisée les patients accueillis.

1.12.4. Activités

En 2022, après un état crise de sanitaire de près de deux ans, l'activité du service a retrouvé un fonctionnement dit « normal ». Pour autant, de nouvelles pratiques professionnelles émanant de cette période ont été intégrées notamment sur le plan de la communication interne.

1.12.5. Demandes d'admissions

En 2022, le service des A.C.T. a reçu 26 dossiers de demande d'admission dont 5 concernant des personnes sortantes de détention ou placés sous-main de justice. C'est 5 dossiers de plus qu'en 2021.

Au 31 décembre 2022, seul un dossier était encore en cours d'étude.

1.12.6. Évolution du nombre de dossiers de demande d'admission

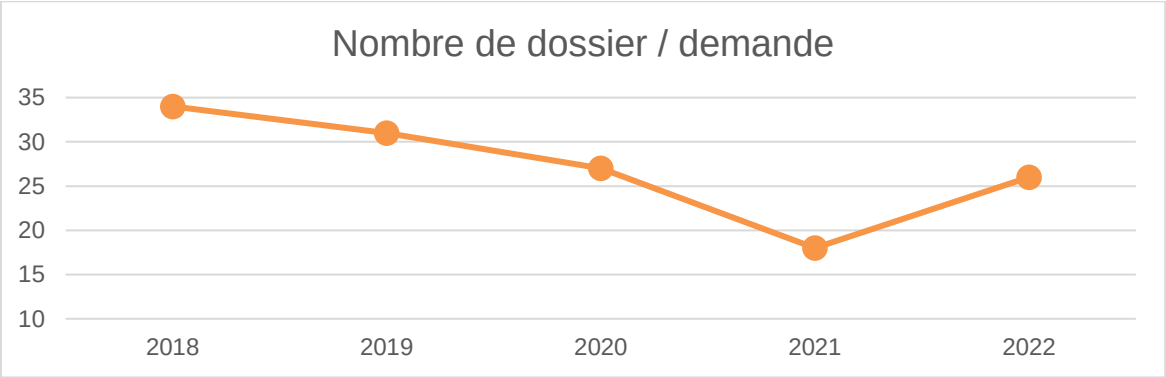

Entre 2020 et 2021, le service enregistre une baisse du nombre de dossiers de demande d'admission. En 2021, le chef de service et le coordinateur ont rencontré différents partenaires pour rappeler les missions des ACT et promouvoir le service. Cette démarche s'est poursuivie début 2022 avec l'ouverture des places ACT sortants de détention.

1.12.7. Typologie des demandes d'admission

Sur les comparaisons de 2021 et 2022, il est à prendre en compte en 2022 l'ouverture des 6 nouvelles places de sortant de détention.

Sexe	2021	2022
F	12	**9**
M	9	**17**
Total général	**21**	**26**

Accompagnants	2021	2022
Non	15	**22**
Oui	6	**4**
Total général	**21**	**26**

En 2022, la majorité des demandes concerne des hommes contrairement à 2021. Seules 19 % des demandes présentaient une demande d'accompagnant. Cette année encore les demandes d'admission ont été adressées majoritairement pour des personnes isolées. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que ces demandes concernent en très grande majorité des personnes de nationalités étrangères qui, bien souvent, sont arrivées seules sur le territoire français.

Service orienteur	2021	2022
Établissement social d'hébergement (CHRS, etc)	1	**6**
Services sociaux hospitaliers (et autres ELSA, service de médecine)	10	**8**
CADA	2	**2**
Services sociaux municipaux/départementaux	5	**5**
Établissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM)	0	**0**
Autre association	1	**1**
SPIP	1	**4**
Initiative de la personne	1	**0**
Total général	**21**	**26**

Sur les 26 dossiers traités en 2022, la grande majorité des demandes provient des services sociaux hospitaliers (8 dossiers) ou municipaux et départementaux (5 dossiers) comme en 2021. On notera également que les ACT de Solidarité Accueil ont reçu 4 fois plus de demandes d'admission pour un public sortant de détention dû à l'ouverture des places dédiées.

1.12.8. Pathologie ayant motivé la demande

En 2022, près de 24 % des demandes d'admission sur les ACT généralistes, concernent des personnes porteuses du VIH en faisant ainsi la pathologie principale ayant motivé une demande d'admission en ACT. Concernant les sortants de détention, les pathologies sont plus diversifiées. Deux personnes ont été accueillies pour des maladies « psychiatrique, psychologique ou des troubles du comportement » .

Le VIH, avec les maladies psychiatriques, psychologiques, troubles du comportement, troubles anxieux, troubles dépressif et les cancers représentent les principales pathologies mentionnées dans les demandes reçues. Elles ne représentent néanmoins que 43 % des dossiers reçus en 2022 contre 67 % en 2021.

On notera que les pathologies psychiatriques ou psychiques, qui étaient absentes des demandes d'admissions en 2020, demeurent cette année encore la deuxième forme de maladie ayant motivé une

demande d'admission auprès des ACT généralistes et la première pathologie concernant les ACT sortants de détention.

1.12.9. Entretiens de préadmission

En 2022, 25 dossiers ont été traités pour les demandes d'ACT généralistes dont 11 personnes reçues en entretiens de préadmission afin de présenter le service et d'étayer le projet de la personne avant de statuer sur une éventuelle admission.

1.12.10. Avis de l'établissement

Sur les 11 préadmissions réalisées par le service ACT généralistes, 8 ont abouti à une admission de la personne et 3 autres personnes ont été mises sur liste d'attente le temps que des places d'hébergement se libèrent. Le nombre d'admission en 2022 est supérieur à l'année 2021.

Sur les 5 demandes traitées pour les ACT sortants de détention, 3 personnes ont été reçues en entretien de préadmission et admises sur la structure.

1.12.11. Motifs de refus

La majorité des refus est liée au fait que les pathologies médicales des demandes reçues ne correspondaient pas à celles des ACT ou ont été classées sans suite. Soit parce que le dossier n'est pas arrivé complet, malgré des relances du service, soit la personne a été admise dans un autre établissement ou la personne n'a pas répondu à nos sollicitations après l'envoi de son dossier.

1.12.12. Durée moyenne de séjour

La durée moyenne de séjour est de 25 mois environ pour l'année 2022. Plusieurs paramètres peuvent expliquer l'allongement de la durée des séjours :

- Plusieurs prises en charge qui ont été prolongées notamment pour raisons médicales afin d'assurer un accompagnement allant jusqu'au bout de certains soins entamés ou interventions chirurgicales importantes.
- D'autres personnes, dont la prise en charge était arrivée à terme, ont bénéficié d'une prolongation de leur séjour du fait de l'absence de solutions de sorties. En effet, une majorité des personnes accueillies sont des personnes de nationalités étrangères sans titre de séjour ce qui limite les possibilités d'orientation post prise en charge autre que vers des dispositifs d'hébergements d'urgence.

Pour les personnes titulaires d'un titre de séjour, ce sont les difficultés à reloger du fait de la raréfaction de la disponibilité de logements de type 2 et type 3 chez les bailleurs publics du département qui expliquent l'allongement des séjours.

Les prises en charge sur les ACT de Solidarité Accueil sont prévues pour une durée de 18 mois maximum. Depuis 2019, cette durée moyenne de prise en charge est dépassée et augmente chaque année en grande partie pour des raisons non-inhérentes au fonctionnement du service.

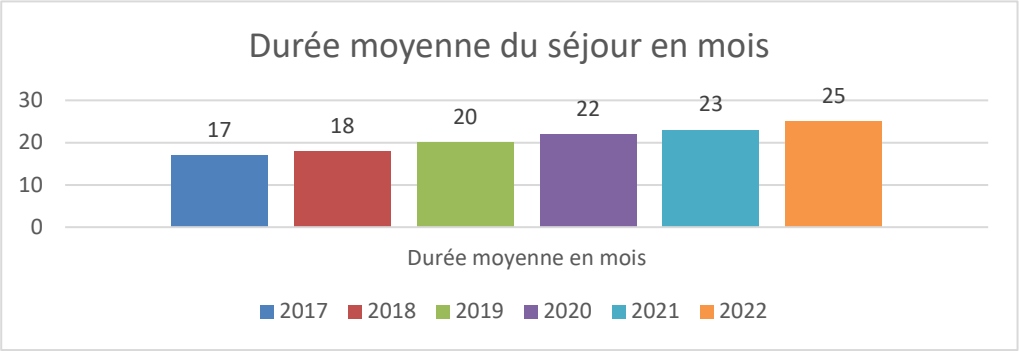

1.12.13. Taux d'occupation annuel

Le taux d'occupation de l'exercice 2022 est quasi-identique à celui de l'année précédente en rajoutant cependant les 6 places sortant de détention. Il y a donc plus de personnes accueillies sur les ACT.

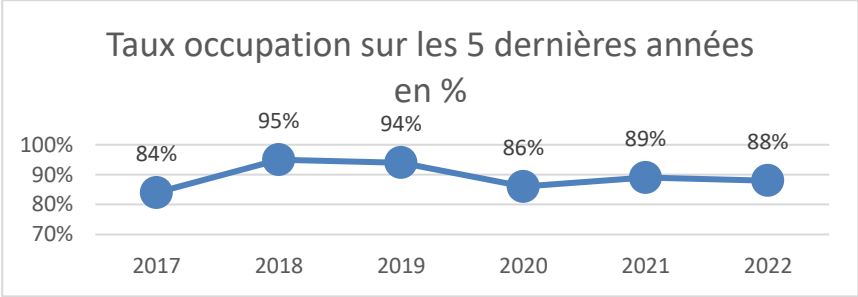

1.12.14. Typologie du public accueilli

Sexe	2021	2022
F	8	**9**
M	7	**11**
Total général	**15**	**20**

En 2022, le service a pris en charge presque autant de femmes que d'hommes. Sur les 9 femmes accueillies, 3 d'entre elles avaient avec elle au moins un accompagnant, que ce soit enfant ou conjoint. Le service a hébergé 4 accompagnants dans l'année. On note donc une baisse du nombre de ménages accueillis au sein des ACT généralistes. Les places sortants de détention n'ont été occupées que par des hommes.

En 2022, l'âge moyen des personnes accueillies en ACT généralistes est de 40 ans environ contre 42 ans en 2021. Pour les ACT sortants de détention, l'âge moyen des personnes prises en charge est de 43 ans et demi environ. La moyenne d'âge reste stable depuis 2019 (40-42 ans).

Provenance	2021	2022
Autre région	4	5
Département	8	13
Région	3	2
Total général	**15**	**20**

Comme en 2021, la majorité des dossiers de demande d'admission pour les A.C.T est issue du département en 2022. Mais 100% des personnes accueillies avaient une nationalité étrangère.

Les 3 sortants de détention accueillis étaient incarcérés sur le département de l'Indre.

<u>Il est à noter qu'aucune sortie sur les places sortants de détention n'a eu lieu en 2022.</u>

En 2022, un peu plus de 41 % des demandes d'admissions le sont pour des personnes sans titre de séjour ou sous OQTF, contre près de 50 % en 2021.

En effet, les ACT de Solidarité Accueil prennent en charge sans conditions de papiers contrairement à d'autres établissements qui exigent une situation régularisée. Une partie importante des personnes accueillies cette année était en demande d'asile et bénéficiait donc d'une autorisation de séjour. Cependant, la demande d'asile reste un statut précaire pour les personnes concernées. En 2022, 6 personnes ont intégré le service avec une situation administrative régularisée au regard du droit au séjour. Ces chiffres sont globalement similaires à ceux de l'année 2021.

1.12.15. Revenus

Revenus (entrée)	2021	2022
ADA	5	**4**
RSA	0	**1**
AAH	0	**1**
Sans revenu	10	**14**
Total général	**15**	**20**

Revenus (sortie)	2021	2022
Sans revenu	3	1
RSA	0	5
AAH	0	1
Formation rémunérée	0	4
Total général	3	11

1.12.16. Activité professionnelle

Activité Professionnelle (Entrée)	2021	2022
Demandeur d'emploi	1	**2**
Sans activité professionnelle	1	**4**
Sans autorisation de travailler	13	**14**
Total général	15	**20**

Activité Professionnelle (Sortie)	2021	2022
Sans autorisation de travailler	3	**1**
Emploi à temps partiel	0	**3**
Emploi à temps plein	0	**1**
Formation (rémunérée ou non)	0	**2**
Sans activité professionnelle	0	**1**
Total général	3	**8**

En 2022, les ¾ des personnes admises aux ACT généralistes n'avaient pas d'autorisation de travailler mais la moitié des personnes sorties des ACT au 31/12/22 occupait un emploi à temps partiel ou plein.

1.12.17. Logement

Logement avant admission	2021	2022
Hébergement provisoire/précaire	9	**12**
Sans hébergement	6	**7**
Prison		**1**
Total général	15	**20**

Sortie	2021	2022
Sans solution d'hébergement	1	**0**
Hébergement provisoire ou précaire (proches, hôtel, HU…)	1	**1**
Dispositif social d'hébergement (CHRS, résidences sociales, intermédiation locative…)	0	**3**
Logement autonome avec bail direct ou logement adapté	0	**4**
Autre	1	**0**
Total général	3	**8**

La situation administrative, financière et sociale (à l'égard du logement) des personnes est particulièrement précaire puisqu'ils n'ont, pour la plupart, pas de titre de séjour, empêchant l'ouverture de droits (comme le droit aux minimas sociaux), ou l'insertion professionnelle.

Les projets à la sortie de l'établissement sont bien souvent conditionnés par la situation de la personne.

Ainsi, sur les 8 personnes sorties dans l'année 2022, 4 ont accédé à un logement autonome et 3 ont été orientées vers des dispositifs sociaux d'hébergement comme un CHRS. Une seule personne a été orientée vers des hébergements provisoires ou précaires comme des hébergements d'urgence le temps que leur situation évolue. Contre toute attente, le travail autour du « logement d'abord » a été facilité par déblocage d'un grand nombre de situations administratives des personnes accueillies en ACT en 2022.

1.12.18. Droits CPAM

Couverture Maladie (Entrée)	2021	2022
AME	5	**7**
PUMA	10	**9**
Régime général	0	**3**
Sans protection	0	**1**
Total général	15	**20**

Complémentaire (Sortie)	2021	2022
Sans protection complémentaire	1	**1**
CSS	2	**7**
Total général	3	**8**

1.12.19. Situation médicale des personnes accueillies

En 2022, un grand nombre de personnes accueillies sur le service, 41 %, est pris en charge pour un VIH contre 60 % en 2021. Si le VIH est la pathologie pour laquelle ce dispositif a été créé en 1984, le statut des ACT a évolué au fils du temps. Il n'est pas donc pas surprenant de le voir toujours représenter une grande part des pathologies ayant justifié l'admission même si d'autres pathologies telles que les cancers, les pathologies pulmonaires et le diabète réapparaissent en nombre comme en 2020.

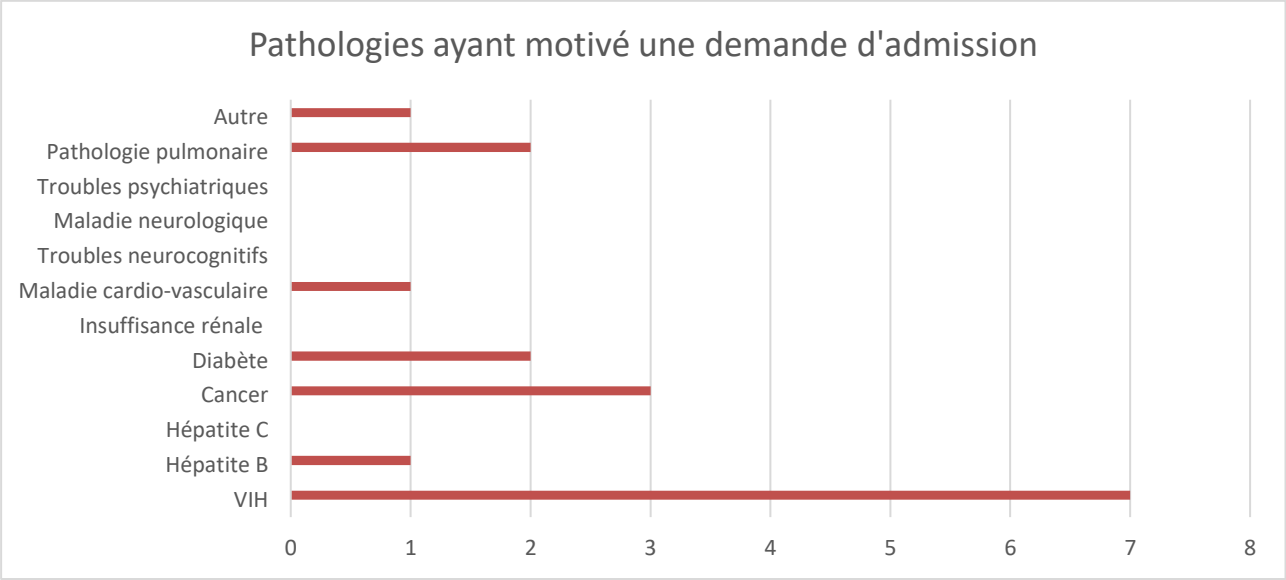

1.12.20. **Activités collectives**

L'ouverture de nouvelles places a permis d'agrandir l'équipe pluriprofessionnelle. Le recrutement de deux AES de soirée et de week-end, permet une continuité au-delà des horaires de bureau. Un travail sur l'appropriation du quartier, l'ouverture sur la ville était une nécessité. Les deux professionnels travailentl en ce sens. Avec le retour à une activité dite « normale » post – Covid, les activités collectives ont repris.

Le partenariat avec l'UFOLEP permet de proposer aux accueillis des séances de sport adaptées (ETP) à raison d'une séance tous les lundis. La participation à ces séances a un caractère obligatoire sauf contre-indication médicale car l'éducation thérapeutique par le sport fait partie intégrante de la prise en charge des résidents.

Les sorties culturelles restent d'actualité : spectacles Equinoxe, cinéma …

Avec le recrutement d'une première professionnelle diplômée AMP(AES) en septembre 2022, l'appartement pédagogique est investi quasiment chaque soir de la semaine du lundi au dimanche. Ainsi, des ateliers culinaires et repas à thèmes ont été régulièrement proposés : Un atelier photo, des ciné-débats, des ateliers bien-être, des activités manuelles, un atelier éco-responsable sur le tri sélectif en partenariat avec Châteauroux Métropole.

Des séances piscine ont été proposées deux fois par mois à partir d'octobre 2022 à un tarif préférentiel.

Deux temps festifs ont été programmés : une sortie au lac d'Eguzon en août et un repas de fin d'année au restaurant.

Les réunions d'expression des personnes accueillies sont à un rythme d'une tous les 2 mois se rapprochant ainsi du rythme hors période épidémique.

En septembre 2022, participation à la journée planète écocitoyenne : ramassage des déchets de la zone Cap-sud.

	ACT 2021	ACT 2022
Sorties estivales	2	**2**
Ateliers cuisine	0	**2**
Ateliers diététique	1	**2**
FRAPS	3	**0**
Sport UFOLEP	6	**43**
Barbecue	1	**1**
Réunions d'expression	5	**3**
Spectacle	1	**4**
Total général	**19**	**57**

1.13. *Lits Halte Soins Santé*

1.13.1. Introduction

Le dispositif LHSS compte aujourd'hui 7 places dédiées à l'accueil de femmes et d'hommes isolé(e)s dont l'état de santé nécessite une coordination médicale et sociale associée à une solution d'hébergement. La mutualisation actuelle des moyens humains et d'équipement depuis le rapprochement des LHSS avec les ACT favorise plus que jamais la mise en place d'actions et d'activités communes via l'intervention des AES de soirée des ACT, de garantir la présence d'un veilleur de nuit pour les ACT, de partager des espaces communs tel que l'appartement pédagogique.

La perspective de création d'un pôle médico-social s'inscrit d'ores et déjà dans une démarche d'harmonisation des procédures et protocoles ainsi que des outils de la loi 2002-2.

1.13.2. Présentation de la mission

Les Lits Halte Soins Santé offrent une prise en charge sanitaire et sociale à des personnes sans domicile fixe dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation ou d'une prise en charge dans un établissement spécialisé.

Ils permettent aux personnes accueillies d'être hébergées temporairement en bénéficiant d'un suivi thérapeutique et selon les besoins d'un accompagnement social.

La mission est bien de réinscrire la personne dans un parcours de soin et de santé et de l'accompagner dans les démarches visant l'accès aux droits et a l'autonomie. Les missions du service médico-social sont les suivantes :

ACCUEILLIR :

- Répondre à l'urgence sociale.
- Restaurer la dignité des personnes accueillies en apportant une réponse aux besoins vitaux et maintenir le lien social.
- Élaborer systématiquement une première évaluation médicale et médico-sociale.

ACCOMPAGNER :

- Consolider la personne dans ses droits fondamentaux (intimité, dignité, confidentialité, auto-détermination, information, sécurité (protection), spiritualité (religion) et poursuivre les actions d'accès aux droits.
- Consolider le lien de confiance avec chaque personne pour favoriser l'échange et l'émergence de son projet.
- Restaurer ou soutenir les liens familiaux avec l'accord des personnes accueillies.
- Définir, contractualiser et mettre en œuvre un projet individualisé avec la personne en écoutant et identifiant ses potentialités d'évolution et ses capacités intellectuelles et physiques.
- Proposer, en lien avec des partenaires, des actions collectives (santé, logement, gestion budgétaire,), des activités de loisirs, de culture et des ateliers de mobilisation et d'insertion, en interne comme en externe.
- Assurer la continuité des actions engagées en amont et en parallèle de la prise en charge notamment au travers des synergies inter partenariales.
- Élaborer en lien avec les personnes accueillies une ou des propositions d'orientation à l'issue de leur séjour.

SOIGNER :

- Sous l'autorité du médecin coordonnateur, établir un projet de soins individualisé.
- Coordonner l'ensemble des soins externes en lien avec le médecin traitant quand il existe.
- Respecter le protocole de délivrance des soins établi par le médecin coordonnateur et mis en œuvre par l'infirmier coordonnateur.
- Développer l'autonomie de chacun au respect du protocole de soins décidé par le médecin.
- Rendre accessible la consultation dossier médical sur demande écrite de la personne.
- Dresser un bilan régulier des soins prodigués, de leurs effets pour réadapter l'évolution des besoins.

ORIENTER :

- Selon la situation administrative et financière, rechercher systématiquement l'accès au logement des personnes.
- Étudier les besoins d'établissements spécialisés selon les problématiques rencontrées.
- Travailler le consentement éclairé avec la personne et/ou ses représentants quant aux objectifs de réorientation.
- Présenter et accompagner à la découverte du logement et/ou de l'infrastructure vers lequel on oriente.

1.13.3. **Organisation du service**

Le service des Lits Halte Soins Santé est composé d'une équipe pluridisciplinaire, alliant des professionnels de santé et des travailleurs sociaux.

Cette pluridisciplinarité permet d'avoir une prise en charge globale de la personne, et d'accompagner de façon personnalisée les patients accueillis.

1.13.4. **Activités**

1.13.4.1. ***Demandes d'admissions***

En 2022, le service des L.H.S.S a reçu **18 dossiers de demande d'admission**.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des demandes d'admission avait été étudiée et les personnes concernées informées de leur prise en charge ou non.

- 9 dossiers refusés
- 8 dossiers acceptés
- 1 dossier en attente de traitement

Service orienteur	
Etablissement social d'hébergement (CHRS, HU, SHT, CADA) (Dont 5 venant de Solidarité Accueil)	**6**
Services sociaux hospitaliers (et autres ELSA, service de médecine)	**5**
Services sociaux municipaux/départementaux	**3**
Etablissement ou service médico-social (CMP, addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM)	**1**
Associations tutélaires	**2**
Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire	**1**
Total général	**18**

Un peu plus d'un tiers des dossiers (39 %) de demandes d'admission est interne à l'association, en raison des besoins du public accueilli en CHRS.

1.13.4.2. *Entretiens de préadmission*

Sur les 18 dossiers traités dans l'année, 9 personnes ont été reçues en entretien de préadmission afin d'avoir une présentation du service et d'étayer le projet de la personne avant de statuer sur une éventuelle admission. Trois personnes n'ont pas donné suite à leur demande. Une personne était encore hospitalisée plusieurs mois après sa demande ; son dossier a donc été classé. Sur les 9 préadmissions, 8 ont abouti à une admission et une personne a été mise sur liste d'attente le temps qu'une place d'hébergement se libère. Les refus prononcés par le service ont été motivés par l'inadéquation de la situation médicale de la personne et les conditions d'accueil des LHSS.

La majorité des refus est due à un classement sans suite, soit parce que le dossier est incomplet, malgré des relances du service, soit la personne a été admise dans un autre établissement. De plus, le service s'assure que la personne puisse être autonome dans un appartement et apte à la vie en cohabitation.

1.13.5. Durée moyenne de séjour

La durée moyenne des séjours clôturés en 2022 est de 217 jours soit environ 7 mois (en baisse depuis 2021).

La durée moyenne des séjours peut varier selon la dégradation des situations sur le plan médical, mais également selon les difficultés rencontrées pour travailler le relogement des personnes accueillies. En effet, le parc immobilier locatif correspondant aux personnes isolées à très faibles revenus est engorgé sur le département et les disponibilités de logement en maison relais, par exemple, nécessite un temps d'attente non négligeable. En 2022, le service a enregistré **un taux d'occupation de 87,12 %**.

1.13.6. Typologie du public accueilli en 2022

Les LHSS de Solidarité Accueil ont pour vocation d'accueillir de manière inconditionnelle, un public précaire, sans solution d'hébergement, porteur de pathologies bénignes ou en convalescence après une hospitalisation et nécessitant un accompagnement sur les plans médicaux et sociaux. Depuis quelques années, le service reçoit beaucoup de dossiers de personnes issues de l'immigration, et les personnes admises sont ainsi majoritairement de nationalité étrangère.

En 2022, le service a accueilli 6 femmes et 8 hommes. La proportion Homme-Femme reste constante même si le nombre de femmes prises en charge a sensiblement augmenté.

La tranche d'âge la plus représentative du public accueilli en 2022 est les 46-60 ans contre 36-45 ans en 2021. Nous notons un vieillissement des personnes prises en charge au LHSS.

- **7 personnes ont intégré les LHSS en 2022 et 14 personnes en cumulé (en comptabilisant les entrées de 2021 se poursuivant l'année suivante).**
- **9 personnes sont sorties du dispositif en 2022 dont une personne décédée.**

Droit au Séjour (Entrée)	
Français et droit au séjour	9
Sans titre de séjour	2
Demande de régularisation	2
OQTF	1
Carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" à d'autres titres	0
Total général	**14**

Droit au Séjour (Sortie)	
Carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" au titre de l'état de santé	0
OQTF	1
Demande de régularisation	2
Renouvellement ou en demande de titre de séjour mais sans preuve de dépôt ou de preuve d'un rendez-vous en préfecture	1
Autre	2
Carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" à d'autres titres	2
Total général	**8**

1.13.7. Revenus

Revenus (Entrée)	
AAH	2
Sans revenu	8
Revenus (RSA et Pension alimentaire)	4
Total général	**14**

Revenus (Sortie)	
AAH	2
Revenus (RSA)	2
Sans revenu	4
Formation rémunérée, bourse étudiante	0
Total général	**8**

1.13.8. Activité professionnelle

Activité Professionnelle (Entrée)	
Sans activité professionnelle	9
Sans autorisation de travailler	5
Emploi à temps partiel	0
Total général	**14**

Activité Professionnelle (Sortie)	
Demandeur d'emploi	1
Emploi à temps partiel	0
En incapacité de travailler	2
Formation (rémunérée ou non)	1
Sans autorisation de travailler	4
Total général	**8**

1.13.9. Logement

Logement avant admission	
Durable	2
Hébergement provisoire/précaire	8
Sans hébergement	4
Total général	**14**

Sortie	
Autre	2
Dispositif social d'hébergement (CHRS, résidences sociales, intermédiation locative…)	2
Hébergement provisoire ou précaire (proches, hôtel, HU…)	1
Logement autonome avec bail direct ou logement adapté (ex : maison relais)	3
Total général	**8**

En grande majorité, à leur entrée sur le service les personnes ont une situation administrative très précaire en l'absence de titre de séjour, empêchant l'ouverture de droits (minimas sociaux, ou accès à l'emploi…).

Les options de sortie de l'établissement sont bien souvent conditionnées par la situation administrative de la personne.

Ainsi, sur les 8 personnes sorties dans l'année, seule 1 est sortie avec un titre de séjour permettant une orientation soit sur du logement autonome soit vers un CHRS et 2 personnes ont obtenu une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale".

2 personnes étaient dans l'attente de régularisation et 1 personne s'est vue délivrer une OQTF. Ces personnes ont dû être orientées vers des hébergements provisoires comme l'hébergement d'urgence le temps que leur situation évolue.

1.13.10. Situation médicale des personnes accueillies

Pathologie ayant justifié l'admission	2022
Cancer	0
Diabète	0
Pathologie pulmonaire	1
VIH	1
Pathologie chronique	2
Pathologie psy	3
Autre	7
Total général	**14**

En 2022, 21.4 % des personnes accueillies sur le service étaient prises en charge pour une pathologie psychiatrique ou avec une comorbidité psy.

Ces dernières années, la pathologie psychiatrique était une pathologie associée. Aujourd'hui, elle est la plus représentée dans les admissions en tant que telle.

1.13.11. Participation des personnes accueillies à la vie collective

Le service propose différents moyens permettant de développer des relations interpersonnelles, de valoriser l'expression, de se familiariser avec les usages et de favoriser l'intégration au sein du dispositif.

1.13.12. Réunion d'expression

Compte tenu de la durée moyenne de prise en charge relativement courte, l'établissement a fait le choix de proposer des temps de rencontre dénommés « réunion d'expression » en remplacement du CVS. Ce temps leur permet d'exercer leurs droits à l'information, à l'expression et à s'investir au sein du service.

Ce groupe se réunit une fois par trimestre et est ouvert à l'ensemble des personnes accueillies.

1.13.13. Atelier cuisine

Cet atelier est également un temps de partage au cours duquel les résidents peuvent proposer des recettes personnelles. Cet atelier cuisine est mené en partenariat avec d'autres services du dispositif médico-social afin de développer les liens sociaux entre les résidents. Cela permet de lier des relations et de rompre l'isolement.

Cet atelier permet d'élaborer des repas équilibrés et adaptés par rapport aux contraintes financières et de tenir compte de la saison tout en explorant les notions d'hygiène alimentaire. (Légumes et fruits de saison, circuit court).

1.13.14. Autres actions

D'autres actions tournées vers l'extérieur ont pour but de favoriser l'inclusion sociale.

Participation des résidents à l'action écocitoyenne « journée Planète » en septembre 2022 à Cap- Sud en partenariat avec entre autres, le Rotary club et le Lions club.

En partenariat avec UFOLEP, il est proposé aux personnes accueillies des séances hebdomadaires de sport adapté (Éducation Thérapeutique du Patient).

D'autres actions sont proposées régulièrement en fonction des attentes des personnes accueillies comme des spectacles à Equinoxe, des temps de jeux de société, cinéma, piscine et musée…

En aout 2022, les résidents ont profité d'une sortie au Lac de Sidiailles et une journée au Lac d'Eguzon.

Courant juin 2022, cinq résidents ont profité d'un séjour de 3 jours à Coulon dans le Marais Poitevin au sein d'un gîte.

COMPTE DE RESULTAT 2022

Dispositifs financés par concours publics (présentation groupes **fonctionnels**)

Comptes	Intitulés	CHRS 68 places	HU CHRS 17 places	LHSS 7 places	ACT 29 places dont 10 accordées en 09/2022	SEHIMNA 25 places	Total
GROUPE 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
	ACHATS						
606	Achats non stockés de matières et fournitures	114 311 €	5 952 €	28 894 €	36 400 €	70 525 €	**256 083 €**
	SERVICES EXTERIEURS						
6112	Sous-traitance à caractère médico-social			3 089 €	3 716 €		**6 805 €**
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
6242	Transports des usagers			24 €	201 €		**225 €**
625	Déplacements missions réceptions	1 649 €	72 €	1 517 €	3 401 €	857 €	**7 495 €**
626	Frais postaux - télécommunications	10 734 €	1 333 €	2 110 €	5 360 €	5 945 €	**25 482 €**
6283	Prestations de nettoyage extérieur	1 989 €	214 €	246 €	1 124 €	359 €	**3 933 €**
6287	remboursements de frais		102 €	30 €			**132 €**
6288	Autres charges du siège affectées à l'établissement			4 231 €	15 022 €		**19 253 €**
	TOTAL GROUPE 1	**128 683 €**	**7 674 €**	**40 140 €**	**65 224 €**	**77 685 €**	**319 407 €**
GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
621	Personnel extérieur à l'établissement	71 030 €	8 375 €	24 709 €	45 099 €	11 217 €	**160 431 €**
	dont personnel du siège affecté à l'établissement			*10 894 €*	*38 680 €*		***49 574 €***
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 815 €		1 782 €	1 833 €		**12 430 €**
63	Impots et taxes sur rémunérations	34 249 €	2 238 €	15 715 €	22 240 €	13 068 €	**87 510 €**
641	Rémunérations du personnel non médical	324 438 €	20 262 €	132 665 €	189 170 €	136 852 €	**803 386 €**
642	Rémunérations du personnel médical			18 651 €	43 753 €		**62 404 €**
645	Charges de sécurité sociale	98 445 €	6 967 €	47 725 €	80 720 €	39 537 €	**273 394 €**
647	Autres charges sociales	3 030 €	287 €	1 455 €	2 367 €	1 243 €	**8 382 €**
	TOTAL GROUPE 2	**540 007 €**	**38 129 €**	**242 701 €**	**385 181 €**	**201 918 €**	**1 407 935 €**
GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE							
6132	Locations immobilières	121 350 €	30 738 €	24 500 €	104 155 €	92 643 €	**373 386 €**
6135	Locations mobilières	232 €	112 €		6 691 €		**7 035 €**
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	25 349 €	7 215 €	4 577 €	9 341 €	2 619 €	**49 101 €**
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	11 662 €	729 €	729 €	3 413 €	1 932 €	**18 465 €**
616	Primes d'assurances	5 863 €	955 €	1 684 €	3 360 €	3 103 €	**14 965 €**
618	Divers	5 696 €	225 €	1 509 €	2 955 €	1 060 €	**11 445 €**
623	Informations publications relations publiques	163 €				50 €	**213 €**
627	Services bancaires et assimilés						**0 €**
635	Autres impôts et taxes	7 866 €				213 €	**8 079 €**
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
655	Quote-parts de résultats sur opérations faites	117 997 €	8 823 €			31 120 €	**157 941 €**
658	Charges de gestion courante	2 597 €	8 €	154 €	31 €	2 198 €	**4 988 €**
	CHARGES FINANCIERES						
66	Charges financières	612 €				106 €	**719 €**
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	29 426 €	1 584 €	10 512 €	16 577 €	5 429 €	**63 528 €**
68150	Dotations aux provisions pour risques et charges	17 619 €	861 €	2 707 €	7 469 €		**28 656 €**
689	Report des fonds dédiés	36 986 €		22 333 €	88 840 €		**148 159 €**
	TOTAL GROUPE 3	**383 420 €**	**51 249 €**	**68 704 €**	**242 832 €**	**140 474 €**	**886 679 €**
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	**1 052 110 €**	**97 051 €**	**351 545 €**	**693 238 €**	**420 077 €**	**2 614 021 €**
GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES							
731	Produits à la charge de l'Assurance Maladie			339 920 €	711 296 €		**1 051 216 €**
	dont crédits non reconductibles			*22 333 €*	*69 827 €*		***92 160 €***
732	Produits à la charge de l'Etat	953 026 €	104 156 €				**1 057 182 €**
	dont crédits non reconductibles	*55 459 €*	*3 321 €*				***58 779 €***
733	Produits à la charge du département					464 331 €	**464 331 €**
	TOTAL GROUPE 1	**953 026 €**	**104 156 €**	**339 920 €**	**711 296 €**	**464 331 €**	**2 572 729 €**
GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION							
7082	Participations forfaitaires des usagers	33 613 €	626 €		365 €		**34 604 €**
74	Subventions d'exploitation	37 615 €					**37 615 €**
	dont financement logiciel gestion dossier usager	*22 800 €*					***22 800 €***
75	Autres produits de gestion courante	1 000 €				300 €	**1 300 €**
	TOTAL GROUPE 2	**72 228 €**	**626 €**	**0 €**	**365 €**	**300 €**	**73 519 €**
GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES							
	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
777	Quote part de subventions d'investissement	13 451 €		79 €			**13 530 €**
	AUTRES PRODUITS						
781	Reprises sur provisions					187 €	**187 €**
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires						**0 €**
789	Utilisation des fonds dédiés et de fonds reportés	6 375 €		2 270 €	23 660 €		**32 305 €**
79	Transfert des charges	8 102 €	263 €	1 587 €	8 281 €	8 826 €	**27 060 €**
	TOTAL GROUPE 3	**27 929 €**	**263 €**	**3 936 €**	**31 941 €**	**9 013 €**	**73 083 €**
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	**1 053 183 €**	**105 045 €**	**343 856 €**	**743 603 €**	**473 644 €**	**2 719 331 €**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 073 €**	**7 994 €**	**-7 689 €**	**50 365 €**	**53 567 €**	**105 310 €**
Excédent de la section d'exploitation reporté							**0 €**
Déficit de la section d'exploitation reporté							**0 €**
	RESULTAT A AFFECTER	**1 073 €**	**7 994 €**	**-7 689 €**	**50 365 €**	**53 567 €**	**105 310 €**

COMPTE DE RESULTAT 2022
DISPOSITIFS FINANCES PAR DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	DIPSOSITIFS D'URGENCE				MAISON RELAIS	VEILLE SOCIALE					HUDA ISSOUDUN	TOTAL
	HU 24 places	HOTEL	HU FVV 10 places dont : - 8 en foyer - 2 ALT diffus	TOTAL (1)	20 places (2)	ACCUEIL ECOUTE 36	ACCUEIL DE JOUR	SIAO/115	TIERS LIEU ALIMENTAIRE	TOTAL (3)	50 places (4)	=(1)+(2)+(3)+(4)
PARTICIPATION DES USAGERS	884			884	16 046	0	0	0	0	0	803	17 732
SOUS-TOTAL PRODUCTION	**884**	**0**	**0**	**884**	**16 046**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**803**	**17 732**
DREETS - DOTATION GLOBALE				0						0		0
SUBVENTIONS DDETSPP	135 851	169 533	73 000	378 384	139 650		92 000	213 165	39 306	344 471	310 250	1 172 755
SUBVENTION PRIMES SEGUR	4 187		2 174	6 361			6 719	7 905	1 186	15 810	10 790	32 961
SUBVENTION DDETSPP - REFERENT JEUNES SIAO				0				43 947		43 947		43 947
ARS-SUBVENTION D'EXPLOITATION			10 000	10 000						0		10 000
SUBVENTIONS DRDFE				0		37 500				37 500		37 500
DRDFE - TRANSPORT FEMMES VICTIMES VIOLENCE				0		3 500				3 500		3 500
DRDFE-ACTIONS PONCTUELLES				0		2 500				2 500		2 500
SPIP - PLACEMENTS EXTERIEURS				0						0		0
AUTRES SUBVENTIONS				0		50				50		50
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	**140 038**	**169 533**	**85 174**	**394 745**	**139 650**	**43 550**	**98 719**	**265 017**	**40 492**	**447 778**	**321 040**	**1 303 213**
REPRISE PROVISIONS-TRANSF. CHARGES	6 730		11 586	18 317	48 703	1 974	986	4 729	46	7 735	17 851	92 606
PRODUITS DE GESTION COURANTE			7 532	7 532						0	102	7 634
UTILISATION DES FONDS DEDIES		12 441		12 441		13 896	5 600	647	25 430	45 573		58 014
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**147 652**	**181 974**	**104 292**	**433 918**	**204 399**	**59 420**	**105 305**	**270 393**	**65 968**	**501 086**	**339 796**	**1 421 185**
AUTRES ACHATS	13 088	4 554	18 569	36 211	26 857	60	13 237	3 822	990	18 109	20 863	102 039
SERVICES EXTERIEURS	56 433	97 233	26 200	179 866	56 503	190	3 945	10 292	98	14 525	120 138	371 032
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	14 191		1 703	15 894	2 914	16 967	705	7 688	13 680	39 040	24 061	81 909
IMPOTS ET TAXES			313	313			1 004			1 004		1 317
FRAIS DE PERSONNEL	42 005		30 515	72 521	72 671	24 605	72 413	172 671	8 774	278 464	141 489	565 145
FRAIS DIVERS DE GESTION	12 930	5 089	7 756	25 776	16 978	4 182	9 654	19 533	2 436	35 805	32 402	110 960
dont QP de charges communes	*12 918*	*5 089*	*7 748*	25 756	*16 391*	*4 182*	*9 674*	*19 533*	*2 362*	*35 752*	*31 943*	*109 842*
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 451		177	3 627	4 374		5 406	855	6	6 268	12 426	26 696
REPORT DES FONDS DEDIES		75 098	17 043	92 140		12 092	2 000	43 947	39 306	97 345		189 485
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**142 099**	**181 974**	**102 276**	**426 348**	**180 297**	**58 096**	**108 365**	**258 809**	**65 289**	**490 559**	**351 378**	**1 259 097**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 553**	**0**	**2 017**	**7 570**	**24 102**	**1 324**	**-3 060**	**11 584**	**678**	**10 526**	**-11 582**	**162 088**
RESULTAT FINANCIER	0	0	0	0		0	-54		0	-54	0	-54
RESULTAT COURANT	**5 553**	**0**	**2 017**	**7 570**	**24 102**	**1 324**	**-3 113**	**11 584**	**678**	**10 473**	**-11 582**	**162 034**
RESULTAT EXCEPTIONNEL				0	200		2 831	79		2 910	7 711	10 820
RESULTAT DE L'EXERCICE	**5 553**	**0**	**2 017**	**7 570**	**24 302**	**1 324**	**-283**	**11 663**	**678**	**13 382**	**-3 871**	**41 383**

POLE ECONOMIQUE

En 2022, Solidarité Accueil a – dans le cadre du pôle économique – assuré la gestion d'une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) : Atelier et Chantier d'Insertion, Entreprise d'Insertion. La Structure d'Insertion par l'Activité Économique comporte plusieurs activités : un atelier de recyclage de palettes, de l'entretien de bords de cours d'eau, du maraîchage biologique, des chantiers d'espaces verts, de la maintenance et un restaurant social et solidaire.

2. **Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)**

2.1. ***Définition***

L'Insertion par l'Activité Économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'Insertion par l'Activité Économique contribue au développement des territoires notamment par la création d'activité économique.

Les activités professionnelles proposées au salarié sont un support à son insertion. Il devra y participer comme dans toute entreprise (impératifs de production, respect du client, image de la structure…), mais également dans un souci d'apprentissage social et professionnel.

Des professionnels l'accompagnent durant son parcours :

2.2. ***Les encadrants techniques (tuteurs dans l'activité)***

☞ transmettent les savoir-faire techniques liés aux activités,

☞ font connaître le fonctionnement de l'entreprise,

☞ évaluent les progressions d'apprentissage en lien avec les chargés d'insertion.

2.3. *Les chargés d'insertion (référents du parcours)*

☞ établissent avec le salarié les étapes du parcours d'insertion en lien avec les encadrants techniques,

☞ fixent avec le salarié les objectifs de progression,

☞ évaluent la progression et les efforts mis en œuvre par le salarié pour atteindre les objectifs fixés,

☞ accompagnent le salarié dans ses démarches de résolution de problèmes et de recherche d'emploi.

2.4. *Contexte et projets 2022*

L'année 2022 marque également la poursuite de plusieurs projets pour le pôle économique.

2.4.1. Le restaurant social et solidaire l'Assiette

Mise en place d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) en 2020 pour travailler sur la poursuite de l'activité du restaurant social l'Assiette. Ce travail se poursuivra en 2021 car les modèles imaginés doivent être réajuster en fonction de la crise sanitaire qui influe particulièrement sur ce secteur d'activité. Cependant, la poursuite de cette activité sous le modèle SIAE demandera nécessairement un engagement des collectivités pour la poursuite de ce projet sur le territoire.

Fin 2021, nous avons pu obtenir un financement dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Le déploiement du partenariat avec l'Assiette va se mettre en place dans le cadre de l'année 2022.

En mars 2022, nous avons recruté un encadrant technique pour cette activité. Le premier salarié en insertion a intégré le restaurant en avril 2022. Au cours de l'année, 4 personnes ont été salariées au sein du Restaurant Social et Solidaire (2 hommes et 2 femmes).

La reprise de l'activité a été effective en septembre 2022.

Durant cette période, nous avons sollicité beaucoup de subventions à des organismes privés et publics pour réaliser une modernisation du restaurant. Cette démarche va se poursuivre en 2023.

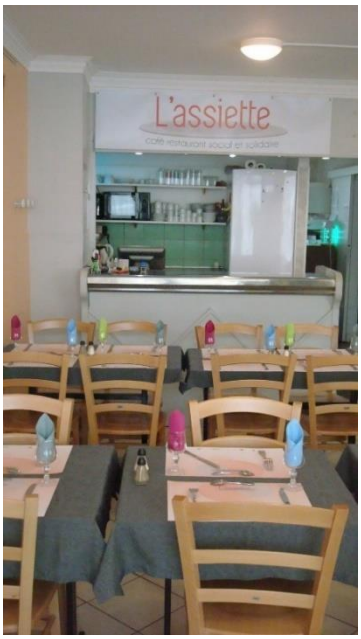

2.4.2. L'étude de faisabilité pour la création d'une légumerie

Nous avons mis en œuvre une étude de faisabilité pour la création d'une légumerie dans l'Indre en partenariat avec GEPIM et Cagette & Fourchette. Plusieurs réunions de travail ont été mises en place avec les prestataires mais également les partenaires de l'étude. Mais le travail sur ce projet a pris du retard avec la crise sanitaire et s'est poursuivi en 2022.

Nous rencontrons des difficultés pour trouver un lieu propice au développement de cette activité.

2.4.3. La mise en œuvre du dispositif SEVE EMPLOI

Solidarité Accueil a candidaté à SEVE EMPLOI pour faciliter les retours à l'emploi de ses salariés en transition professionnelle suite à une longue réflexion avec les équipes de salariés permanents. Il nous semblait alors essentiel de nous interroger sur notre méthode d'accompagnement des salariés en transition professionnelle. Le dispositif de médiation active proposé par SEVE a alors remporté l'adhésion de toute l'équipe. La déclinaison des 4 piliers de SEVE au quotidien au sein de Solidarité Accueil nous a alors semblé une bonne alternative.

La formation SEVE 1 a été suivie par une grande majorité de l'équipe ce qui a permis une adhésion et une appropriation des outils SEVE de la part des professionnels au quotidien. De plus, nous avons recruté une nouvelle CIP au sein de l'équipe afin de dégager du temps pour la mise en œuvre de notre plan d'action.

2.4.4. **Bilan SEVE**

Impact de SEVE en quelques chiffres sur notre accompagnement :

Emploi durable

Emploi de transition

Sorties positives

Nous pouvons remarquer que le nombre de sorties en emploi durable évolue de façon notable avec un nombre de sorties stables. La mise en place de la médiation active et du suivi dans l'emploi a donc un impact sur les sorties de la SIAE. Toutefois, nous pouvons noter que 4 personnes ont intégré une convention DEFI (Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives) entre la région, une entreprise et un organisme de formation. Ces 4 personnes bénéficient d'une formation avec des périodes de stage en vue d'intégrer un emploi. Elles ne sont pas comptabilisées, mais elles ont fait l'objet d'un suivi au même titre qu'une intégration en emploi.

2.4.5. **Mise en œuvre de SEVE 2**

2.4.5.1. ***Suivi dans l'emploi :***

Lorsqu'un salarié en transition professionnelle intègre une entreprise, l'objectif est la mise en place d'un suivi régulier du placement avec le salarié et avec l'entreprise. Chacun se sent alors sécurisé durant ce moment délicat qu'est la prise de poste. Les premiers retours d'expérimentation démontrent l'utilité de ce suivi régulier car il permet une réelle sécurisation de la prise de poste autant pour le salarié que l'entreprise accueillante.

Durant cette année de SEVE 2, nous avons mis en œuvre ce suivi dans l'emploi. Les contacts avec l'entreprise et le salarié sont formalisés et mis en œuvre dès le début de la démarche.

La majorité des contrats (85%) a été confirmée après la période d'essai. Toutefois, les sorties ont été freinées par les difficultés de recrutement au sein de la SIAE.

2.4.5.2. ***Réseau d'entreprises et fidélisation :***

L'objectif était de poursuivre le développement de notre réseau entreprises. Cependant, nous veillons également à développer ce réseau au fur et à mesure, en fonction de nos capacités à répondre aux besoins des employeurs.

Dans le cadre de SEVE 2, nous avons organisé le suivi et la fidélisation de nos entreprises partenaires. Pour la prospection de nouvelles entreprises, nous avons mis en place un planning tournant en binôme. Cet outil a bien fonctionné et a permis d'intégrer à la prospection, les salariés permanents qui n'ont pas bénéficié de la formation SEVE1.

Nous avons eu des difficultés à maintenir ce rythme de prospection avec les difficultés de recrutement des salariés en transition. En effet, les CIP ont consacré beaucoup de temps à la mise en œuvre de nos recrutements et nous n'avions pas assez de personnels sur les chantiers pour envisager des sorties anticipées.

La mise en place d'événements collectifs de type « Job Dating » est également un axe de travail développé avec SEVE 2.

Deux job dating ont été mis en place au cours de l'année 2022. Les deux événements se sont bien déroulés et ont permis aux salariés en transition professionnelle d'avoir des contacts privilégiés avec les entreprises. 7 entreprises sont venues présenter leurs activités. 62 salariés en transition professionnelle ont assisté à ces événements et au cours du premier job dating, des salariés en transition sont venus partager leurs expériences d'intégration dans l'emploi durable.

Lors du deuxième événement, nous avons réussi à mobiliser des partenaires mais également la presse.

2.4.5.3. ***Multiplier les opportunités d'emploi durable :***

Nous souhaitons proposer à nos entreprises partenaires une information complète en matière de ressources humaines afin que chacun puisse disposer de l'ensemble des informations nécessaires avant une embauche.

La poursuite de la dynamique du suivi dans l'emploi à des phases critiques du contrat permet de sécuriser le parcours pour aller vers de l'emploi durable.

Le développement de cet axe est surtout mis en œuvre dans le cadre du suivi dans l'emploi.

En effet, le contact rapproché et régulier avec l'entreprise permet d'avoir des informations précises sur la prise de poste.

2.4.5.4. ***Bilan de l'année SEVE 2 :***

La poursuite de SEVE maintient l'équipe dans une dynamique de sorties vers l'emploi tant au niveau des permanents que des salariés en transition professionnelle. L'équipe est toutefois « frustrée » par les difficultés de recrutement rencontrées au cours de l'année 2022, car cela a considérablement freiné la dynamique de sortie vers l'emploi.

Durant cette année, la journée SEVE 2 à Paris a permis des échanges de pratiques avec des structures dans la même dynamique. Des temps d'échanges à l'échelle régionale serait intéressant à mettre en œuvre dans le cadre de la dynamique SEVE 2.
Cette année SEVE 2 nous a permis de consolider l'ensemble des techniques mises en œuvre dans le cadre de SEVE 1. Cependant, nous avons encore besoin de temps pour déployer pleinement nos actions et mesurer les bénéfices de cet accompagnement spécifique des salariés en transition professionnelle et des entreprises.

2.4.6. **Descriptif des activités**

Les activités, supports d'insertion, ont toutes un rapport direct ou indirect avec l'environnement et le développement durable.

2.4.6.1. ***L'environnement, c'est :***

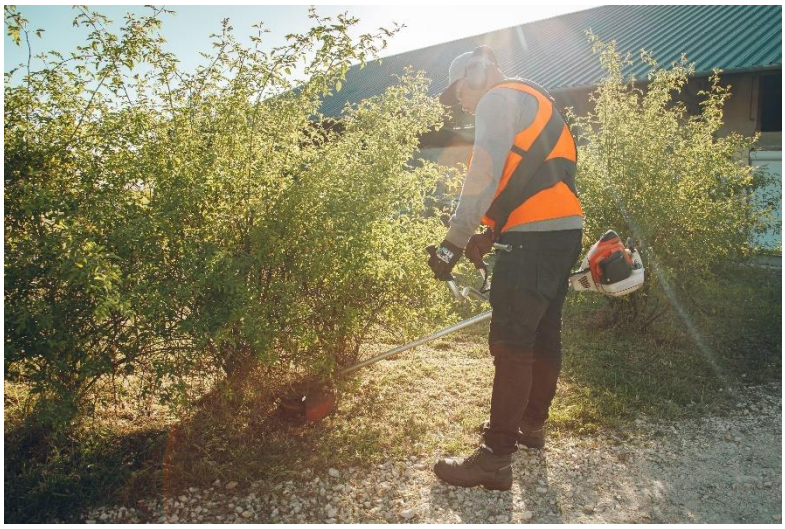

1 encadrant technique

1 chargé d'insertion

15 salariés en insertion

37 contrats d'entretien pour des particuliers et des collectivités

138 804 € de chiffre d'affaires en 2022

L'entretien des espaces verts est un atelier d'insertion riche en contacts humains. Les équipes interviennent chez des particuliers, des entreprises ou des collectivités locales sur tout le département. Le débroussaillage, la taille de haies, la tonte de pelouse sont des travaux courants pour les équipes.

En 2022, 30 hommes (29 en ACI et 1 en EI) ont été salariés sur cette activité.

Nous réalisons régulièrement des petits investissements. En 2022, nous avons acheté du petit matériel : des tronçonneuses, des débrousailleuses, mais également des tondeuses. Cette activité fonctionne bien, les contrats sont assez nombreux et le travail ne manque pas. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année 2022 est en progression malgré un contexte économique difficile.

Au cours de l'année 2021, nous avons mis en place un nouveau type de chantier : l'arrachage de Jussie (plante invasive) dans des étangs. Cette activité, réalisée de façon manuelle, a apporté de bons résultats sur la prolifération de cette espèce. Nous souhaitons donc poursuivre le développement de cette activité au cours de l'année 2023. Pour cette activité, nous avons réalisé des investissements spécifiques : treuil, bateau, caisses, …

2.4.6.2. ***Les Potagers de Velles, c'est :***

4 encadrants techniques

3 chargées d'insertion

30 salariés en insertion

309 adhérents consommateurs

5,5 hectares de cultures en plein champ dont 10 000 m² sous serres

218 897 € de chiffre d'affaires en 2022

Située sur la commune de Velles, l'activité de maraîchage biologique est adhérente au Réseau Cocagne. Habituellement, les nouveaux adhérents consommateurs arrivent et compensent les départs. Cependant, depuis 2022, nous avons constaté une diminution de nos adhérents consommateurs. Au 01/01/2022, nous avions 347 adhérents contre 309 adhérents. Nous avons distribué 20 247 paniers en 2022.

C'est un Atelier et Chantier d'Insertion employant 30 salariés en parcours autour d'une activité de maraîchage biologique. Les salariés en insertion sont majoritairement issus de la Communauté d'Agglomération Castelroussine. 69 personnes (51 hommes et 18 femmes) ont été salariées aux Potagers de Velles au cours de l'année 2022.

Les jardiniers participent à la vie du jardin, de la mise en terre des graines ou plants jusqu'à la distribution des paniers auprès des adhérents. Dans l'ensemble, cette activité est appréciée par les jardiniers car elle est valorisante et riche en contacts humains.

Du côté de la production, l'année 2022 a été satisfaisante :

- 7 tonnes de courgettes
- 10 tonnes de tomates

9 500 pièces de concombres

800 kg d'aubergines

800 kg de poires de terres

Et bien d'autres légumes ….

En 2022, les jardiniers ont planté quelques nouveautés : des choux-fleurs, mais également plus de melons.

En mai 2022, nous avons subi l'épisode de grêle. L'intégralité de nos surfaces couvertes a été endommagée. Les toitures des serres devraient être remplacées dans le courant de l'année 2023. La saison 2022 a également été marquée par un épisode de sécheresse et des périodes de fortes chaleurs.

Nous avons mis en place un nouveau logiciel au cours de l'année 2021 pour le suivi des paniers distribués aux adhérents consommateurs. Ce logiciel nommé Cocagnebio doit permettre d'améliorer le service à nos adhérents. Le logiciel a été mis en place en avril et l'interface pour les adhérents consommateurs via internet a été mise en place début 2022.

D'autres demandes de financements sont en cours auprès de financeurs publics et privés pour permettre de poursuivre le programme d'investissements nécessaires au développement de cette activité. En 2022, nous avons implanté une nouvelle serre qui porte notre surface couverte à 1 hectare. Et nous poursuivons l'achat de matériels agricoles pour faciliter les travaux dans les champs.

Nous participons également au programme 100 000 paniers, organisé par le Réseau Cocagne. 10 salariés en insertion de Solidarité Accueil mais aussi d'autres Structures d'Insertion par l'Activité Économique peuvent bénéficier d'un panier de légumes à un tarif préférentiel. Ils ont aussi la possibilité de participer, deux fois par an, à une action avec le CODES : information collective sur le thème de l'alimentation et un atelier cuisine. En 2022, 400 paniers de légumes ont été distribués dans le cadre de cette opération.

Depuis 2015, nous avons développé un partenariat avec la Banque Alimentaire. En 2022, nous avons donné environ 1670 kg de légumes et environ 700 légumes pièces.

Des dons ont également été réalisés pour le restaurant social et solidaire l'Assiette soit environ 130kg de légumes et environ 100 salades.

2.4.6.3. ***Les rivières, c'est :***

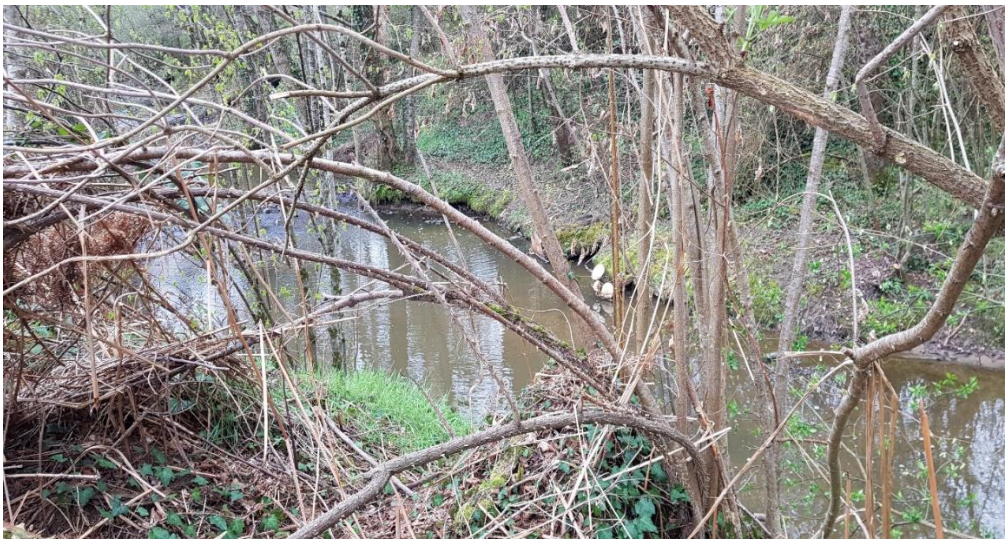

1 encadrant technique

2 chargées d'insertion

Environ 20 salariés en insertion

92 892 € de chiffre d'affaires en 2022

Les travaux sur le linéaire des rivières se font en méthode douce avec l'utilisation exclusivement d'outils à mains et d'huiles biodégradables pour les tronçonneuses. Nous utilisons les tracteurs pour sortir les troncs d'arbres de la rivière afin de ne pas abîmer les berges, pour déplacer la cabane de chantier (pour la prise des repas et les entretiens avec les Conseillers en Insertion) et aussi pour entrainer le broyeur de branches.

34 personnes, uniquement des hommes (33 en ACI et 1 en EI), ont été salariées en 2022. Toutefois, il existe une réelle difficulté de recrutement sur ce secteur notamment pour les profils EI.

En 2022, nous avons investi pour le renouvellement de notre petit matériel : tronçonneuses, débrousailleuses, …

L'année 2022 a été marquée par une difficulté à trouver de nouveaux chantiers. Les appels d'offres sont moins nombreux concernant cette activité. Nous travaillons donc à trouver d'autres débouchés. L'année 2022 est marquée par un chiffre d'affaires historiquement faible.

Fin d'année 2022, nous avons réalisé des marchés tests pour du façonnage de bois. Il existe un réel débouché dans ce secteur. Nous envisageons d'acquérir du matériel de type fendeuse, fagoteuse pour développer ce marché en 2023.

2.4.6.4. ***L'atelier bois, c'est :***

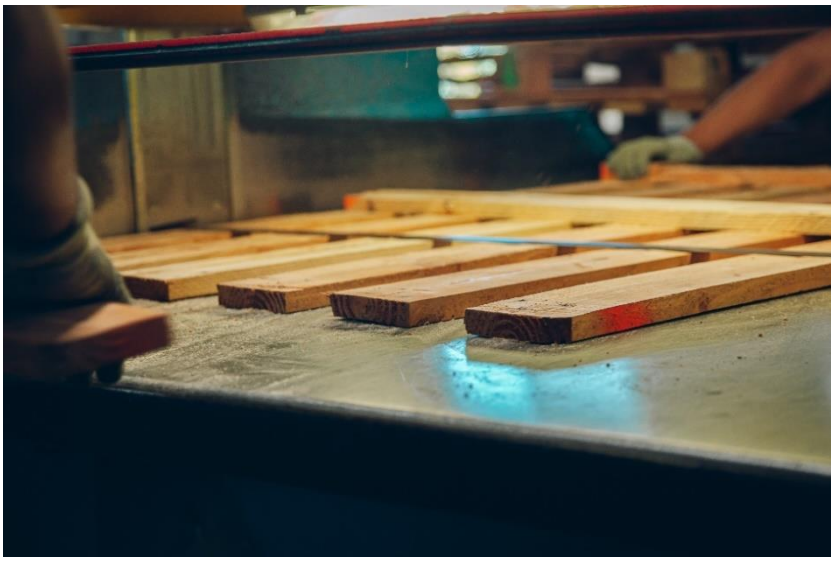

1 encadrant technique

1 chargée d'insertion

Environ 15 salariés en insertion

68 553 € de chiffre d'affaires en 2022

Pour l'atelier bois, plus souvent appelé atelier Palette, l'activité repose sur le principe du recyclage. Le ramassage de palettes perdues, le tri, le démontage puis la reconstruction non standard sont réalisés par cet atelier. Nos clients restent fidèles dans les quantités de leurs commandes, ce qui nous permet d'être stables dans la production et la qualité de nos palettes.

L'atelier bois nous permet d'accueillir une quinzaine de personnes sur les postes de travail. Cela permet de favoriser les savoir-faire et savoir-être dans cette vie en atelier, pour reprendre une activité en entreprise, partir en formation ou vivre en société.

25 personnes (24 hommes et 1 femme) ont été salariés en 2022. Les effectifs sont stables par rapport aux années précédentes.

L'atelier Palette a produit environ 18 671 palettes en 2022 : 8 811 grandes et 9 860 petites (20 200 palettes en 2021). Le chiffre d'affaires est stable.

Nous poursuivons les aménagements au sein de l'atelier pour améliorer les conditions de travail.

2.4.6.5. ***La maintenance/collectivité, c'est :***

Compte tenu de l'augmentation des besoins en matière de travaux, nous avons choisi de structurer cette activité de façon différente au milieu de l'année 2022. Cette nouvelle organisation a conduit à des départs de personnels Le nouvel encadrant a été recruté en décembre 2021. La nouvelle organisation sera donc pleinement effective en 2022.

2 encadrants techniques

1 chargée d'insertion

5 salariés en insertion

82 312 € de chiffre d'affaires 2022

Il s'agit de la réalisation de travaux internes à Solidarité Accueil sur le Pôle économique, mais aussi sur le Pôle social et médico-social. Cela inclut du ménage, des petites réparations, des travaux de rénovations, …

Ces activités sont exclusivement dédiées à des travaux au sein de Solidarité Accueil.

5 personnes (3 hommes et 2 femmes) ont été salariées en 2022.

2.5. *Statistiques 2022*

2.5.1. La Structure d'Insertion par l'Activité Économique

2.5.1.1. *Recrutement*

Au total pour l'année 2022, nous avons reçu 277 candidatures (311 en 2021).183 candidatures sont issues de la plateforme de l'inclusion et 94 sont des candidatures spontanées.

Sur ces 277 candidatures, 113 personnes ont eu un entretien avec un chargé d'insertion.

En 2022, 99 personnes ont signé un contrat de travail. Le recrutement est une part importante de la mission des chargés d'insertion.

2.5.2. Effectifs de la SIAE

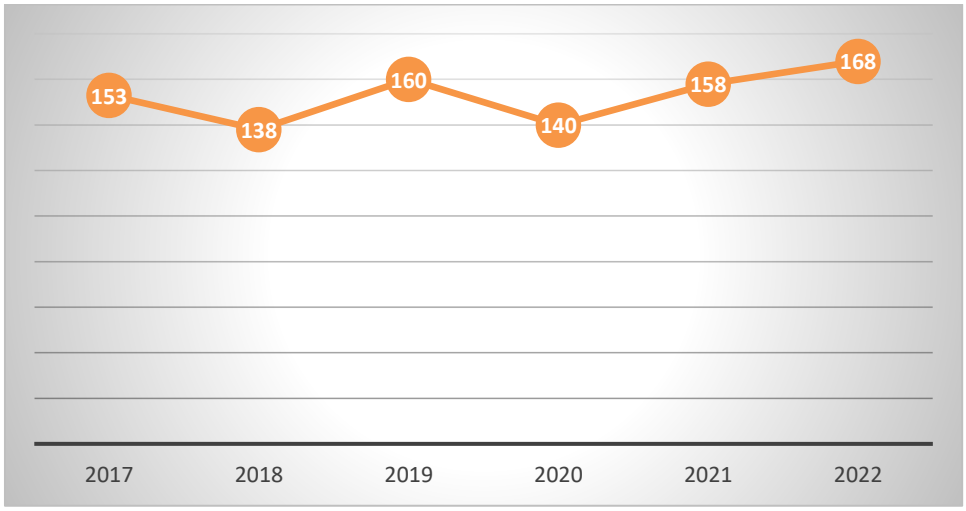

Au cours de l'année 2022, **168 personnes ont été salariées** : 145 hommes et 23 femmes (soit 13.7 % des effectifs).

Sur les 168 personnes employées, leur dernier contrat était pour :

- 166 en CDD d'Insertion dans le cadre de l'Atelier et Chantier d'Insertion
- 2 en CDD d'Insertion dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion

La première journée des salariés en insertion est consacrée à l'accueil. La matinée est organisée par les chargées d'insertion qui expliquent aux salariés en insertion les droits et les devoirs liés au contrat de travail à Solidarité Accueil, mais aussi toutes les consignes liées à notre organisation du travail. Nous avons mis en place un livret d'accueil qui regroupe l'ensemble des informations. Ce livret d'accueil est distribué au cours de cette première journée.

2.5.3. Répartition par secteur d'activité de la SIAE

La répartition des salariés en insertion par secteur d'activité a évolué ces dernières années. Les Potagers de Velles sont maintenant l'activité qui emploie le plus de salariés en insertion.

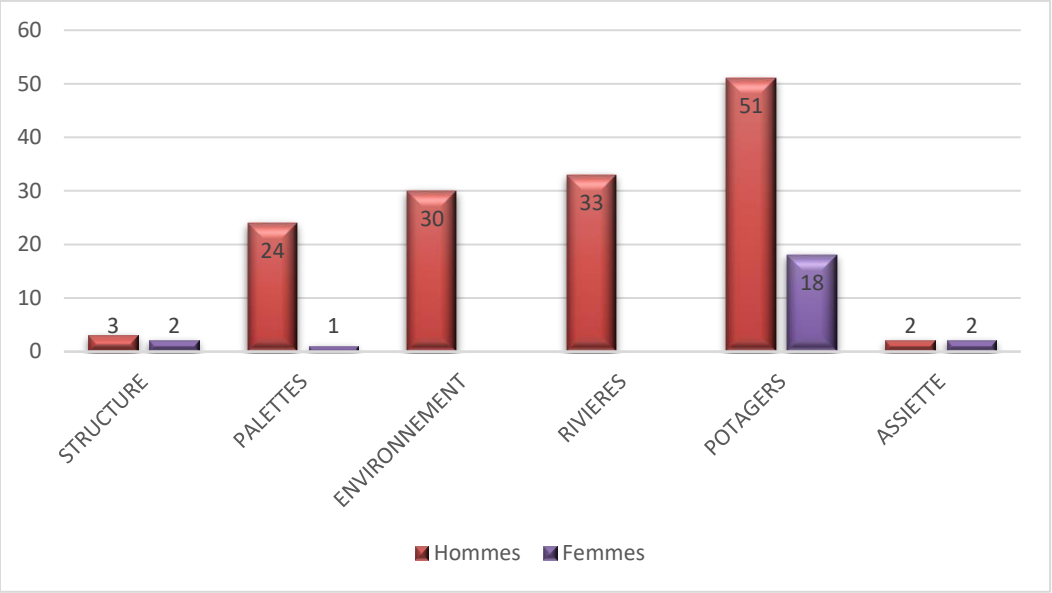

2.5.4. Actions de formations et d'informations

L'ensemble des salariés en insertion à Solidarité Accueil bénéficie de plusieurs actions de formations ou d'informations.

33 salariés en insertion ont bénéficié de formations sur la valorisation de l'image de soi, cela représente 174 heures de formation.

Depuis 2018, nous avons mis en place une nouvelle formation sur la prévention du risque manuel. Cette formation d'une journée se déroule au sein des ateliers. Elle comprend une partie théorique, mais également une phase de mise en pratique sur les postes de travail. 40 salariés ont pu bénéficier de cette formation en 2022. Elle sera renouvelée en 2023.

Nous avons également mis en place une formation bûcheronnage pour les salariés en insertion des équipes espaces verts et entretien de cours d'eau. Cette formation sera organisée chaque année.10 salariés en insertion ont pu y participer en 2022. Elle se déroule sur 2 jours avec une partie théorique le matin et une mise en pratique l'après-midi.

Nous réalisons également chaque année des formations Sauveteur Secouriste du travail. 10 salariés ont bénéficié de la formation initiale. Cette formation est également renouvelée chaque année afin d'avoir un maximum de salariés formés au sein des équipes de travail.

Un salarié a également validé un CACES au cours de son parcours à Solidarité Accueil et un autre salarié a validé une habilitation électrique.

26 salariés en insertion ont bénéficié des tests de savoirs de base et 4 personnes d'un test de Savoir de base FLE (Français Langue Etrangère) au cours de leur parcours.

18 personnes ont bénéficié d'un VISA pro numérique et 18 personnes d'un VISA FLE.

De plus, tout au long de l'année, des formations ou informations collectives sont dispensées aux salariés grâce à différents partenariats.

2.6. *L'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)*

En 2022, 166 personnes ont travaillé dans le cadre de l'Atelier et Chantier d'Insertion. La durée moyenne de contrat est de 8 mois. Et le taux d'absentéisme est de 17% (16% en 2022).

2.6.1. Répartition par secteur d'activité de l'ACI

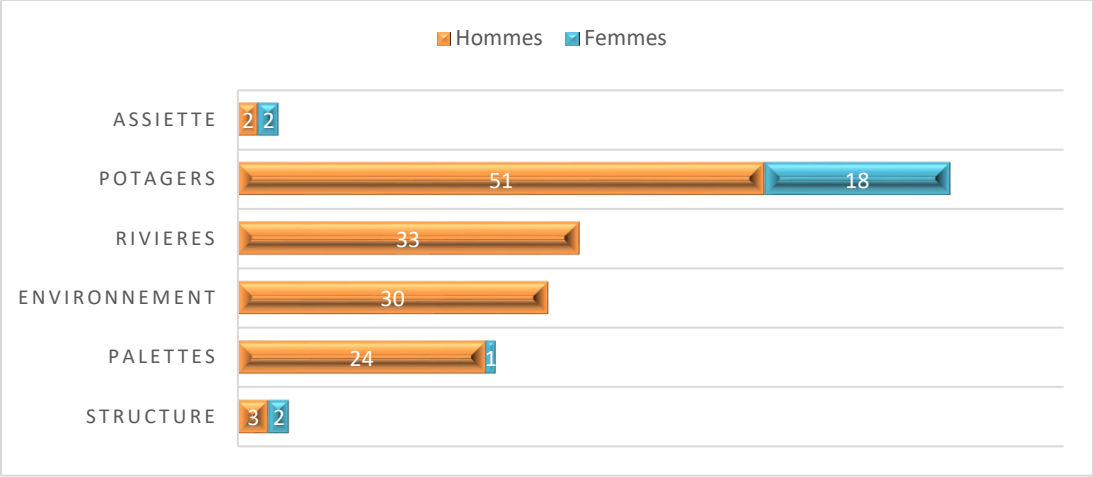

2.6.2. Ressources avant l'entrée et durée d'inscription à Pôle Emploi

La majorité des personnes accueillies au sein de l'Atelier et Chantier d'Insertion sont bénéficiaires du RSA (109 personnes). 42 personnes ont été recrutées dans le cadre du marché public du Conseil Départemental en 2022. 10 étaient sans ressource à l'entrée. Pour les autres salariés en insertion, les ressources sont variées : 13 personnes bénéficiaient de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), 18 personnes de l'ARE (Allocation retour à l'Emploi) et 1 personne de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).

Malgré une reprise d'activité, les salariés en transition professionnelle sollicitent régulièrement des acomptes au cours du mois. Sur 2022, 88 demandes d'acomptes ont été réalisées pour un montant total de 10 790 €.

46% des salariés en insertion étaient inscrits depuis plus de 12 mois à Pôle Emploi, dont 32% depuis plus de 24 mois.

2.6.3. Qualification professionnelle et problématique

42% des salariés en parcours n'ont pas réalisé de scolarité au-delà de la scolarité obligatoire et 25 % ont un niveau CAP ou BEP. Les salariés en parcours ont de faibles niveaux de qualification.

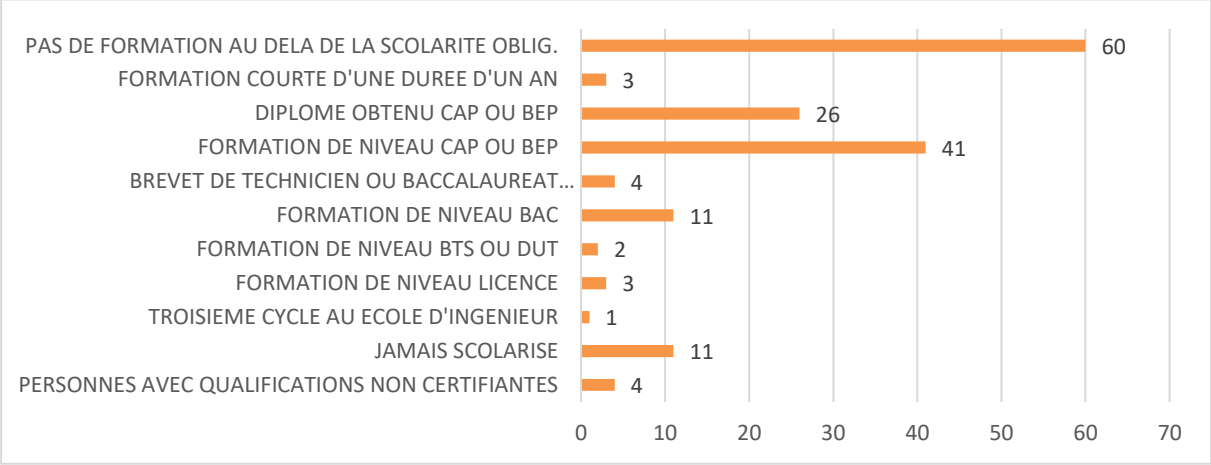

32% des salariés en parcours sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

38 personnes étaient connues de l'administration pénitentiaire au moment de leur entrée sur l'Atelier et Chantier d'Insertion soit 23% des effectifs et 8 étaient encore sous-main de justice.

2.6.4. **Age et nationalité**

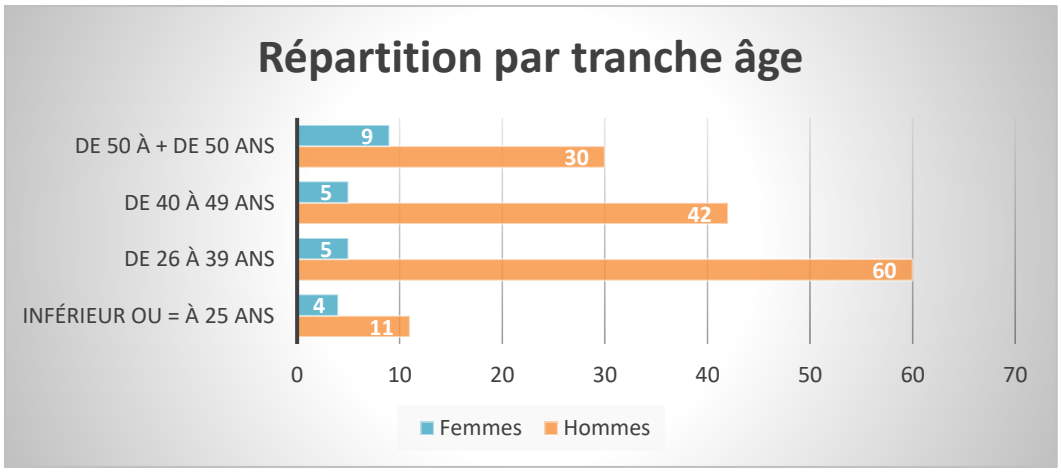

39% des salariés en insertion ont entre 26 et 39 ans.

Les nationalités étrangères représentent 29 % de nos effectifs en 2022 (33 % en 2021). Pour certains, le français n'est pas ou peu maitrisé, ce qui implique d'adapter les techniques d'apprentissage du travail mais également l'inscription à des cours de français ce qui peut parfois être difficile.

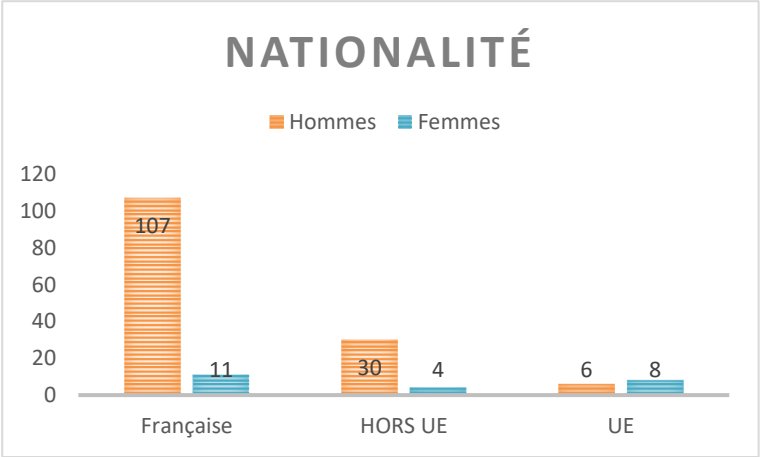

2.6.5. **Conditions de sortie (92 personnes).**

EMPLOI DURABLE :	**14**
Embauche en CDI non aidé par un autre employeur	5
Embauche en CDI aidé par un autre employeur	0
Embauche en CDI dans la structure ou filiale	0
Embauche en CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de 6 mois ou plus	7
Création ou reprise d'entreprise à son compte	2
Intégration dans la fonction publique	0
EMPLOI DE TRANSITION	**1**
Embauche en CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de moins 6 mois par un autre employeur	0
Embauche d'un contrat aidé pour une durée déterminée par un autre employeur (hors IAE)	1
SORTIE POSITIVE :	**6**
Embauche pour une durée déterminée dans une autre structure IAE	0
Entrée en formation qualifiante, ou poursuite de formation qualifiante	6
Autre sortie reconnue comme positive (contrat aide par le travail, Intérim)	0
Prise des droits à la retraite	0
AUTRE SORTIE :	**51**
Au chômage	47
Inactif	0
Sans nouvelle/Abandon	4
RETRAIT DES SORTIES CONSTATEES : (non comptabilisées dans les résultats)	**20**
Rupture à l'initiative de l'employeur pour faute grave du salarié	9
Rupture anticipée à l'initiative du salarié	4
Congé de maladie de longue durée	6
Décès	0
Décision d'administrative/Décision de justice	1
Déménagement	0
TOTAL	**92**

30% des salariés en insertion ont connu une amélioration notable de leur situation socioprofessionnelle au terme de leur parcours au sein de la Structure d'Insertion par l'Activité Économique (22 % en 2021). Les sorties dites positives sont faibles mais en progression. Toutefois, le taux de sortie vers l'emploi durable est en net progression car il représente la moitié de nos sorties dites positives.

La durée du parcours (en moyenne de 8 mois) et les problématiques rencontrées par nos salariés en insertion rendent difficile la réalisation de la sortie positive dans le délai imparti.

L'année a été marquée par un taux d'absentéisme élevé de 17%. Ce taux est en hausse par rapport aux années précédentes.

L'intégration dans le dispositif SEVE Emploi marque une nette amélioration de nos sorties vers l'emploi. L'implication de l'ensemble du personnel permanent dans cette démarche permet de proposer aux salariés en transition un accompagnement ciblé vers les démarches d'emploi. Cette année 2022 : la poursuite des changements dans nos procédures d'accompagnement des publics.

Dans la majorité des cas, les salariés n'obtiennent aucune réponse. 15 salariés ont effectué une Période de Mise en Situation Professionnelle au cours de leur contrat.

Un salarié en parcours au cours d'une PMSMP dans une grande surface.

Cependant, pour la majorité des salariés en insertion le parcours est positif, ils retrouvent confiance et repartent avec une expérience de travail supplémentaire.

2.7. *L'Entreprise d'Insertion (EI)*

En 2022, 2 personnes ont travaillé dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion. Le taux d'absentéisme est de 4% dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion (17% en 2021). La durée moyenne de contrat est de 12 mois. Nous rencontrons des difficultés en matière de recrutement pour les profils Entreprise d'Insertion.

2.7.1. **Répartition par secteur d'activité**

1 personne a travaillé sur le secteur des entretiens de bords de rivières et 1 personne sur les espaces verts.

2.7.2. **Age**

1 salarié en insertion a entre 26 et 39 ans et 1 salarié a entre 40 et 49 ans.

2.7.3. **Qualification professionnelle et mobilité**

Dans le cadre de l'Entreprise d'Insertion, 2 personnes sont sans qualification. Les 2 salariés sont mobiles avec un véhicule.

2.7.4. **Conditions de sortie**

1 personne est sortie dans le cadre d'une création d'entreprise.

COMPTE DE RESULTAT SECTEUR ECONOMIQUE AU 31/12/2022

SYNTHETIQUE SECTEUR ECONOMIQUE	STRUCTURE	ATELIER BOIS	CHANTIER ENVIRONNEMENT	CHANTIER RIVIERES	L'ASSIETTE	MAINTENANCE	POTAGERS DE VELLES	TOTAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 097**	**68 553**	**138 804**	**92 892**	**0**	**82 312**	**218 897**	**602 555**
Subvention DDETSPP	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000
Subvention Ministère de la Justice	6 875	0	0	0	0	0	0	6 875
SPIP - placements extérieurs	8 005	0	0	0	0	0	0	8 005
Subvention FSE	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention SEVE EMPLOI	0	2 700	2 700	3 600	300	300	5 400	15 000
Subvention PLIE	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Région Centre CAP ASSO	0	0	0	10 233	0	0	8 200	18 433
Conseil Départemental - marché public	0	45 802	22 808	46 426	8 120	0	72 250	195 405
Conseil Départemental - aide 40 ans	1 000	0	0	0	0	0	0	1 000
SUBVENTIONS	**15 880**	**48 502**	**25 508**	**60 259**	**13 420**	**300**	**85 850**	**249 718**
Reprise provisions et transfert de charges	41 710	161 193	205 716	234 390	21 756	18 819	392 357	1 075 942
DIRECCTE - part modulée	1 149	9 001	11 523	13 170	1 078	1 025	19 820	56 765
Produits de gestion courante	3 774	0	0	0	3 020	0	810	7 604
Utilisation des fonds dédiés	2 705	0	0	0	24 461	0	0	27 166
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**66 315**	**287 249**	**381 551**	**400 710**	**63 735**	**102 456**	**717 733**	**2 019 749**
Achats de matières premières	26	8 875	13	428	110	16 251	65 147	90 849
Autres achats	17 787	12 299	20 820	46 343	1 190	3 466	41 364	143 268
Services extérieurs	17 219	21 066	37 660	49 900	19	907	38 283	165 054
Autres services extérieurs	29 438	1 731	1 182	1 376	1 572	55	9 934	45 288
Impôts et taxes	33	0	0	0	25	0	413	471
Frais de personnel permanent (charges fiscales incluses)	179 013	75 367	78 438	102 915	23 473	37 339	233 505	730 049
Frais de personnel insertion (charges fiscales incluses)	21 351	167 214	224 760	260 033	20 018	19 041	368 187	1 080 605
Frais divers de gestion	39 944	0	4	448	0	0	1 192	41 589
dont QP de charges communes	*37 775*							*37 775*
Dotation aux amortissements et provisions	11 088	10 014	13 489	10 659	123	0	71 632	117 004
Report des fonds dédiés	2 184	0	0	0	7 899	0	0	10 083
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**318 083**	**296 565**	**376 366**	**472 102**	**54 429**	**77 059**	**829 656**	**2 424 260**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-251 768**	**-9 315**	**5 185**	**-71 392**	**9 306**	**25 397**	**-111 923**	**-404 511**
RESULTAT FINANCIER	**689**	**-44**	**0**	**-69**	**0**	**0**	**-2 400**	**-1 823**
RESULTAT COURANT	**-251 079**	**-9 359**	**5 185**	**-71 461**	**9 306**	**25 397**	**-114 323**	**-406 334**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 542**	**5 224**	**848**	**3 280**	**0**	**0**	**33 283**	**47 177**
Impots sur les sociétés	166	0	0	0	0	0	0	166
Résultat exercice avant répartition frais de struture	**-246 703**	**-4 135**	**6 033**	**-68 181**	**9 306**	**25 397**	**-81 040**	**-359 323**
		12%	18%	31%		8%	32%	
Frais de structure à répartir	246 703	-27 631	-42 843	-73 146	-9 306	-18 917	-74 860	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**0**	**-31 766**	**-36 811**	**-141 327**	**0**	**6 480**	**-155 900**	**-359 323**
RESULTAT avec FSE à 235 000€ (prévu au BP 2022)		**-5 396**	**4 297**	**-100 713**	**0**	**8 361**	**-30 872**	**-124 323**
RESULTAT avec FSE à 195 000€ (obtenu en 2021)		**-9 884**	**-2 700**	**-107 626**	**0**	**8 041**	**-52 153**	**-164 323**

MISSIONS PENITENTIAIRES

Source : Photo de la NR

Source : Photo de France bleu

Dispositif transversal qui allie insertion (pôle IAE) et hébergement (pôle social et médico-social).

2.8. *Missions pénitentiaires*

2.8.1. Introduction

Le territoire de l'Indre est un territoire particulièrement sollicité concernant le domaine carcéral. En effet, entre Châteauroux et Saint-Maur, il existe trois dispositifs distincts de prise en charge de détenus :

- Une maison d'arrêt,
- Un centre pénitentiaire,
- Une maison centrale

La maison centrale de Saint Maur a été créée en 1975 et possède un effectif de 185 places à destination de détenus de longue peine, ou profil à risque. Elle est renforcée en termes de sécurité.

Le centre pénitentiaire du Craquelin à Châteauroux a été mis en service en 1991. Il est composé d'un centre de détention d'environ 250 places, d'une maison d'arrêt de 105 places et d'un quartier de semi-liberté de 10 places. Il possède également un Service Médico-Psychologique Régional (SMPR). Cette structure accueille des détenus de courte, moyenne ou longue peine, pour un effectif total de plus de 360 places.

Ces structures pénitentiaires occasionnent la présence sur le territoire d'un nombre important de sortants de détention, qui, lors d'un parcours long d'incarcération, ne sont pas toujours en mesure de se réinsérer, que cela soit professionnellement, socialement, ou même dans un logement.

C'est ainsi qu'un partenariat avec la pénitentiaire est né entre Solidarité Accueil et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). L'objectif est de proposer une prise en charge adaptée des personnes à leur sortie, mais également de préparer cette sortie.

Au regard des besoins croissants en matière d'hébergement et d'emploi en insertion, nous avons renforcé notre collaboration avec les services pénitenciers pour tenter de trouver des solutions dans le cadre de la prévention de la récidive et développer des alternatives d'hébergement autre que le CHRS. L'ouverture, en fin d'année, de 6 places ACT « sortants de détention » permet de proposer une nouvelle offre d'hébergement axée sur la santé.

2.8.2. Présentation de la mission.

La circulaire interministérielle du 13 mai 2016 relative à la coordination entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'un placement à l'extérieur, réaffirme le positionnement du SIAO dans le parcours de prise en charge des sortants de détention. A cet effet, une dynamique de travail au niveau national s'est engagée pour fluidifier le travail entre les SPIP et les SIAO sur les départements.

Ce travail de partenariat, Solidarité Accueil l'a déjà entamé depuis de nombreuses années avec le SPIP de l'Indre, pour une prise en charge des sortants de détention, que cela soit sur le volet hébergement/logement, ou sur le volet professionnel. Le SIAO joue un rôle pivot dans l'orientation des sortants de détention.

2.8.3. Organisation du service

Afin de mieux répondre aux besoins du public et de s'adapter aux contraintes particulières et strictes inhérentes au milieu carcéral, nous avons, en collaboration avec la direction pénitentiaire, décidé de formaliser un cadre d'intervention. Des outils de suivi de l'activité ont été construits. Pour garantir la continuité de l'activité, notamment au niveau des ateliers collectifs, nous avons renforcé l'équipe sociale

avec 2 professionnelles du pôle social et médico-social, au lieu d'un seul travailleur social. Pour le pôle économique, une Conseillère en Insertion Professionnelle est affectée à cette action.

2.8.4. **Activités**

La mission s'inscrit dans la contractualisation de deux conventions bipartites entre le SPIP, le Pôle médico-social et le pôle économique de Solidarité Accueil.

- Une première convention détaillant le nombre d'ateliers collectifs et de rendez-vous individuels à effectuer au sein des structures pénitentiaires (Le Craquelin et Saint Maur).
- Une deuxième convention attestant du partenariat entre l'association et les services pénitentiaires pour les aménagements de peine de type « placements extérieurs ».

Les ateliers collectifs et les entretiens individuels sont menés par trois professionnelles de Solidarité Accueil : deux éducatrices spécialisées du pôle social et médico-social, en lien avec le SIAO, et une Conseillère en Insertion Professionnelle du pôle économique. Toutes trois sont chargées de préparer les détenus pour leur sortie, soit en termes administratifs, soit en termes d'emploi.

L'intérêt de ces ateliers collectifs est de prévoir, en amont de la sortie, les différentes démarches que doivent mettre en place les détenus, pour faciliter leur sortie et leur réinsertion (ouvertures de droits, dossiers RSA, informations pratiques sur les recherches d'emploi ou préparation pour une entrée à l'entreprise d'insertion, etc…).

Les entretiens individuels quant à eux, sont proposés aux détenus sur la base d'une lettre de motivation transmises par leurs soins aux professionnelles. Il s'agit de rencontrer la personne pour, en amont de sa sortie, évaluer sa capacité à intégrer une structure de Solidarité Accueil en termes d'hébergement, et intégrer l'entreprise d'Insertion pour la partie professionnelle. La situation est ensuite présentée aux services et aux cheffes de services, pour statuer sur cette demande.

2.8.4.1. ***Les ateliers collectifs et entretiens individuels***

REPARTITION DES RENCONTRES SUR L'ANNEE		
MOIS	**Nombre d'atelier collectif**	**Nombre d'entretien individuel**
Janvier	0	11
Février	1	1
Mars	1	5
Avril	1	6
Mai	1	8
Juin	1	2
Juillet	1	5
Août	0	1
Septembre	1	7
Octobre	1	3
Novembre	1	3
Décembre	0	1
TOTAL	**9**	**53**

Sur l'année 2022, 11 Ateliers « préparations à la sortie » étaient programmés 1 fois par mois de 14h à 17h au centre pénitentiaire du Craquelin.

Sur les 11 ateliers programmés, nous en avons réalisé 9 et 2 ont dû être annulés à cause d'un cluster covid en janvier sur le centre pénitentiaire et 1 arrêt maladie (pour covid) d'un travailleur social de Solidarité Accueil devant animer l'atelier.

Sur 9 ateliers réalisés où nous devions rencontrer 89 personnes inscrites par les CPIP, 55 personnes se sont présentées. Certaines personnes inscrites étaient soit à l'isolement, soit en permission, soit dans un refus de venir.

Ensuite, nous avons réalisé 53 entretiens individuels suite aux demandes des personnes détenues qu'ils nous adressent directement par voie postale ou en passant par leurs CPIP. Ceci dans le but d'évaluer les projets de sorties et ensuite réaliser une évaluation. Les évaluations permettent de proposer la meilleure orientation possible vers une solution d'hébergement et également de proposer ou non une orientation sur un des chantiers d'insertion de Solidarité Accueil.

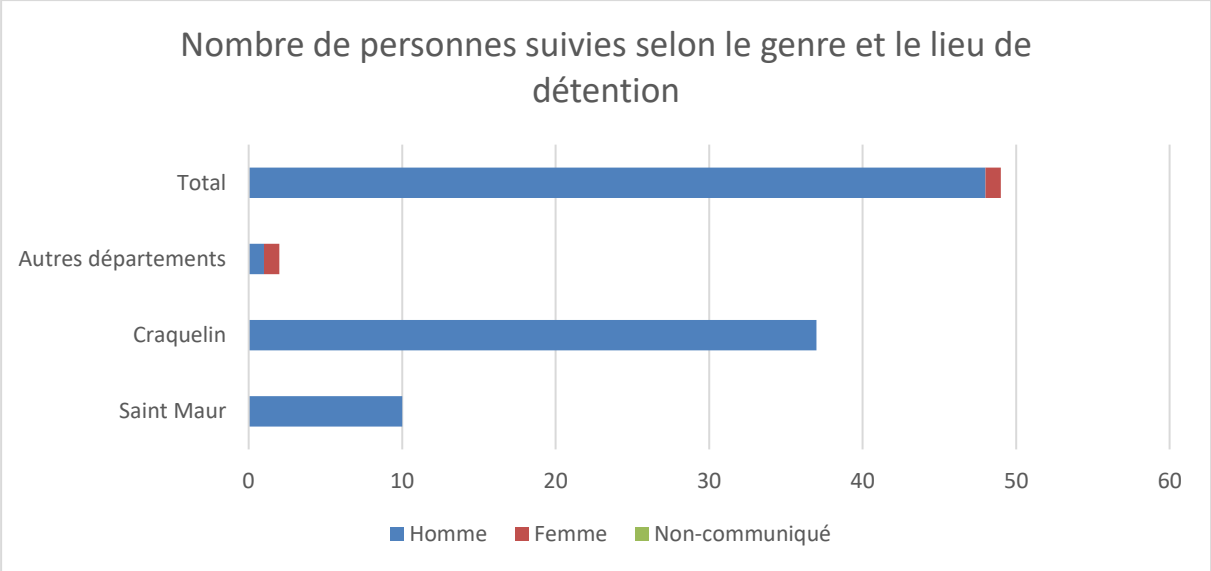

Sur l'année 2022, nous avons enregistré 49 demandes :

- 20 demandes concernaient du placement extérieur : 14 concernaient l'hébergement et travail, 4 l'hébergement et 2 le travail
- 23 demandes en sorties sèches : 7 concernaient l'hébergement et le travail, 12 l'hébergement et 4 le travail
- 2 demandes en semi-liberté pour le travail
- 4 demandes sous surveillance électronique : 1 pour le travail et l'hébergement, 1 pour de l'hébergement et 2 pour le travail.

Sur les 49 demandes, il y 48 hommes et 1 femme. 10 demandes concernent des détenus de la Maison Centrale de Saint-Maur, 37 du Centre Pénitentiaire « Le Craquelin » et 2 hors départements pour 1 homme et 1 femme.

Moyenne d'âge des personnes qui ont fait des demandes de rencontre individuel afin d'étudier leur projet de sortie

Tranche d'âge	Nombre de personnes concernées
Moins de 16 ans	0
De 16 ans à 18 ans	0
De 18 ans à 25 ans	5
De 26 ans à 35 ans	8
De 36 ans à 45 ans	15
De 46 ans à 60 ans	10
De 61 ans à 70 ans	3
De 71 ans à 80 ans	1
Plus de 80 ans	0
Inconnue	7
TOTAL	**49**

Les 7 personnes dont nous n'avons pas de données sont celles qui n'ont pas été vues en entretien individuel et cela n'était pas indiqué dans leur courrier de demande de rencontre.

Sur les 49 demandes, nous avons 45 personnes de nationalité française, 1 de nationalité algérienne, 2 de nationalité portugaise et 1 de nationalité roumaine.

2.8.5. Admissions au CHRS sur l'année 2022

Nous avons admis 15 personnes sur l'ensemble des dispositifs du CHRS réparti comme suit :

- **Collectif** : 10 hommes dont 1 a été ensuite sur le diffus. **Sur le collectif**, il y a eu sur ces **10 personnes** : 5 sorties sèches, 2 placements extérieurs et 3 orientées par le SIAO suite à leur sortie sans solution d'hébergement.
- **Diffus** : 6 hommes dont 1 qui était d'abord sur le collectif. **Sur le diffus**, il y eu sur ces **6 personnes** : 4 sorties sèches et 2 placements extérieurs.

2.8.6. Admissions au sein de Pôle Économique

7 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail dans le cadre de l'Atelier et Chantier d'insertion :

- 3 personnes au sein de l'atelier palettes
- 2 personnes au sein des potagers de Velles
- 2 personnes au sein des espaces verts

Et 3 personnes rencontrées en 2022 bénéficient d'un contrat de travail en 2023.

DOCUMENTS COMPTABLES OFFICIELS

Compte de résultat

Association		**N° Siret**	32876894000095
Solidarité Accueil		**NAF (APE)**	8790B
20 avenue Charles de Gaulle		**Période du**	01/01/2022
36000 Châteauroux	**Document de fin d'exercice**	**au**	31/12/2022
		Tenue de compte	Euros

Détail des postes	au 31/12/2022	au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0 €	0 €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	289 129 €	355 132 €
Ventes de services	276 731 €	327 731 €
Production stockée	6 718 €	-14 796 €
Production immobilisée	6 600 €	0 €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	2 572 729 €	2 112 448 €
Subventions d'exploitation	1 590 545 €	1 696 561 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 264 354 €	1 154 362 €
Utilisations des fonds dédiés	117 484 €	38 028 €
Autres produits	16 857 €	7 581 €
TOTAL I	**6 141 150 €**	**5 677 050 €**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats matières premières et autres approvisionnements	-609 466 €	-547 105 €
Variation de stocks	5 327 €	1 366 €
Autres achats et charges externes	-1 359 742 €	-1 371 345 €
Impôts, taxes et versements assimilés	-252 114 €	-201 862 €
Aides financières	0 €	0 €
Salaires et traitements	-2 910 073 €	-2 560 867 €
Charges sociales	-731 153 €	-571 559 €
Dotations amortissements et aux dépréciations	-207 568 €	-234 978 €
Dotations aux provisions	-2 184 €	0 €
Reports en fonds dédiés	-345 543 €	-230 083 €
Autres charges	-10 034 €	-12 142 €
TOTAL II	**-6 422 553 €**	**-5 728 579 €**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-281 403 €**	**-51 529 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	693 €	462 €
TOTAL III	**693 €**	**462 €**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	-3 294 €	-4 347 €
TOTAL IV	**-3 294 €**	**-4 347 €**
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-2 601 €**	**-3 885 €**
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-284 004 €**	**-55 414 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0 €	0 €
Sur opérations en capital	63 990 €	68 734 €
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 710 €	83 412 €
TOTAL V	**71 701 €**	**152 147 €**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-219 €	0 €
Sur opérations en capital	0 €	-375 €
TOTAL VI	**-219 €**	**-375 €**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**71 482 €**	**151 772 €**
Participations des salariés aux résultats (VII)	0 €	0 €
Impôts sur les sociétés (VIII)	-166 €	-104 €
TOTAL DES PRODUITS I+III+V	**6 213 545 €**	**5 829 660 €**
TOTAL DES CHARGES II+IV+VI+VII+VIII	**-6 426 233 €**	**-5 733 406 €**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-212 688 €**	**96 254 €**

BILAN - ACTIF

Association		**N° Siret**	32876894000095
Solidarité Accueil		**NAF (APE)**	8790B
20 avenue Charles de Gaulle		**Période du**	01/01/2022
36000 Châteauroux	**Document de fin d'exercice**	**au**	31/12/2022
		Tenue de compte	Euros

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	54 967 €	50 518 €	4 449 €	6 474 €
	54 967 €	**50 518 €**	**4 449 €**	**6 474 €**
Immobilisations corporelles				
Terrains	165 000 €		165 000 €	165 000 €
Constructions	1 756 650 €	1 035 986 €	720 664 €	761 064 €
Installations techniques, matériel et outillage	1 524 597 €	1 205 104 €	319 493 €	324 141 €
Autres immobilisations corporelles	1 350 826 €	1 090 455 €	260 370 €	253 839 €
Immobilisations corporelles en cours	30 000 €		30 000 €	20 000 €
	4 827 074 €	**3 331 546 €**	**1 495 527 €**	**1 524 044 €**
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	12 854 €		12 854 €	12 854 €
Prêts	110 954 €		110 954 €	103 800 €
Autres immobilisations financières	23 253 €		23 253 €	21 205 €
	147 062 €		**147 062 €**	**137 860 €**
TOTAL I	**5 029 104 €**	**3 382 064 €**	**1 647 039 €**	**1 668 379 €**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	14 524 €		14 524 €	9 197 €
En-cours de production de biens et de services	12 617 €		12 617 €	9 055 €
Produits intermédiaires et finis	74 679 €		74 679 €	71 522 €
	101 820 €	**0 €**	**101 820 €**	**89 774 €**
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	57 835 €		57 835 €	90 093 €
Autres créances	500 131 €		500 131 €	676 709 €
	557 966 €	**0 €**	**557 966 €**	**766 802 €**
Disponibilités	1 553 971 €		1 553 971 €	1 321 236 €
	1 553 971 €		**1 553 971 €**	**1 321 236 €**
Charges constatées d'avance	33 824 €		33 824 €	37 689 €
	33 824 €		**33 824 €**	**37 689 €**
TOTAL II	**2 247 582 €**	**0 €**	**2 247 582 €**	**2 215 503 €**
Frais d'émission des emprunts (III)			0 €	0 €
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0 €	0 €
Ecart de conversion actif (V)			0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**7 276 687 €**	**3 382 064 €**	**3 894 622 €**	**3 883 883 €**

BILAN - PASSIF

Association		**N° Siret**	32876894000095
Solidarité Accueil		**NAF (APE)**	8790B
20 avenue Charles de Gaulle		**Période du**	01/01/2022
36000 Châteauroux	**Document de fin d'exercice**		31/12/2022
		Tenue de compte	Euros

Détail des postes	**Valeurs nettes**	**au 31/12/2021**
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	83 664 €	83 319 €
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	1 302 460 €	1 200 743 €
Réserves de compensation	328 232 €	253 832 €
Réserves de couverture du BFR	58 146 €	58 146 €
Report à nouveau		
Report à nouveau	-70 737 €	2 883 €
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	114 139 €	120 382 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-359 322 €	-73 620 €
Excédent ou déficit de l'exercice sous contrôle des tiers financeurs	146 634 €	169 874 €
Situation nette (sous-total)	1 603 218 €	1 815 561 €
Subventions d'investissement	626 819 €	605 111 €
Provisions règlementées	15 093 €	22 804 €
TOTAL I	**2 245 131 €**	**2 443 478 €**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	468 032 €	239 973 €
TOTAL II	**468 032 €**	**239 973 €**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0 €	12 268 €
Provisions pour charges	255 394 €	261 238 €
TOTAL III	**255 394 €**	**273 506 €**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	125 092 €	188 997 €
Emprunts et dettes financières divers	11 027 €	11 478 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 436 €	198 402 €
Dettes fiscales et sociales	531 287 €	386 011 €
Autres dettes	671 €	25 €
Produits constatés d'avance	44 547 €	142 010 €
TOTAL IV	**926 063 €**	**926 925 €**
Ecart de conversion passif		
TOTAL V	**0 €**	**0 €**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**3 894 622 €**	**3 883 883 €**

Bilan financier année 2022

Biens	2020	2021	2022	Financements	2020	2021	2022
Biens stables				**Financements stables**			
Immobilisations incorporelles nettes	291	6 475	4 450	Apports ou fonds associatifs	83 036	83 320	83 665
Immobilisations corporelles brutes				Réserves de compensation des charges d'amortissements	37 953	73 551	99 990
- Terrains	165 000	165 000	165 000	Excédents affectés à l'investissement	265 861	1 200 744	1 302 461
- Constructions	1 750 550	1 756 651	1 756 651	Subventions d'investissements	555 391	605 112	626 820
- Installations, matériels et outillages techniques	1 255 575	1 448 344	1 524 598	Provision pour renouvellement des immobilisations	71 780		
- Autres immobilisations corporelles	1 226 020	1 266 669	1 350 826	Fonds dédiés à l'investissement		97 133	158 712
Immobilisations en cours	15 000	20 000	30 000	Emprunts - dettes financières	291 448	188 997	125 093
Immobilisations financières	128 565	137 860	147 062	Amortissements des immobilisations			
				- Constructions	935 153	995 587	1 035 987
				- Installations, matériels et outillages techniques	1 040 368	1 124 202	1 205 104
Charges à répartir				- Autres immobilisations corporelles	980 079	1 035 635	1 105 549
Autres				Autres			
Comptes de liaison investissement				Comptes de liaison investissement			
TOTAL II	**4 541 001**	**4 800 999**	**4 978 586**	TOTAL I	**4 261 069**	**5 404 280**	**5 743 379**
Fonds de roulement d'investisement négatif (I-II)	**279 932**	**0**	**0**	**Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)**	**0**	**603 281**	**764 793**
Actifs stables d'exploitation				**Financements stables d'exploitation**			
				Réserves de trésorerie	58 146	58 146	58 146
Report à nouveau déficitaire			70 738	Réserves et provisions affectées au BFR			
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	10 273			Réserve de compensation	160 119	180 282	228 243
Résultat déficitaire			212 688	RAN excédentaire en attente d'affectation	886 462	98 026	83 039
Droits acquis par les salariés (non opposables)	13 374	11 918	3 645	Résultat excédentaire	290 076	96 254	
				Report à nouveau excédentaire affecté à :			
Report à nouveau activités encadrées	92 384			- réduction des charges d'exploitation	20 000	20 000	
				- financement de mesures d'exploitation	33 404	17 158	34 746
				Fonds dédiés à l'exploitation	47 918	142 840	309 321
Comptes de liaison trésorerie (stable)				Provisions pour risques et charges	275 150	273 506	255 394
TOTAL IV	**116 032**	**11 918**	**287 071**	TOTAL III	**1 771 275**	**886 212**	**968 889**
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	**0**	**0**	**0**	**Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)**	**1 655 243**	**874 294**	**681 818**
Fonds de roulement net global négatif	**0**	**0**	**0**	**Fonds de roulement net global positif**	**1 375 310**	**1 477 575**	**1 446 611**
Valeurs d'exploitation				**Dettes d'exploitation**			
Stocks	103 206	89 775	101 820	Avances reçues			
Avances et acomptes versés				Fournisseurs d'exploitation	269 495	198 403	213 437
Organismes payeurs, usagers				Dettes fiscales et sociales	457 510	386 011	531 288
				Dettes diverses d'exploitation	25	25	672
Créances diverses d'exploitation	446 138	766 803	557 966	Provisions pour dépréciation			
Créances irrécouvrables en non-valeur				Produits constatés d'avance	35 202	142 011	44 547
Charges constatées d'avance	27 765	37 689	33 825	Ressources à reverser à l'aide sociale			
				Cautions déposées par les résidents	10 057	10 899	10 700
Autres				Autres			
Comptes de liaison exploitation				Comptes de liaison exploitation			
TOTAL VI	**577 109**	**894 267**	**693 611**	TOTAL V	**772 289**	**737 349**	**800 643**
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	**0**	**156 918**	**0**	**Excédent de financement d'exploitation (VI-V)**	**195 180**	**0**	**107 032**
Liquidités				**Financements à court terme**			
Valeurs mobilières de placement				Fournisseurs d'immobilisations			
Disponibilités	1 571 352	1 321 237	1 553 972	Fonds des majeurs protégés			
Autres				Concours bancaires courants			
				Ligne de trésorerie			
				Intérêts courus non échus	861	580	328
				Autres			
Comptes de liaison trésorerie				Comptes de liaison trésorerie			
TOTAL VIII	**1 571 352**	**1 321 237**	**1 553 972**	TOTAL VII	**861**	**580**	**328**
Trésorerie positive (VIII-VII)	**1 570 491**	**1 320 657**	**1 553 644**	**Trésorerie négative (VIII-VII)**	**0**	**0**	**0**
Total des biens (II+IV+VI+VIII)	**6 805 494**	**7 028 420**	**7 513 240**	**Total des financements (I+III+V+VII)**	**6 805 494**	**7 028 420**	**7 513 240**

REVUE DE PRESSE

La Nouvelle République
Vendredi 28 janvier 2022

Face à la période de froid le 115 répond présent

Les températures qui sévissent actuellement dans le département rendent difficiles les conditions de vie des sans-abris. Mais le 115 a toujours des solutions.

C'est l'hiver. Et à ce titre, le Service d'information, d'accueil et d'orientation (SIAO), qui coordonne tous les lieux d'accueil d'urgence dans l'Indre, est sur le pont, comme tous les ans à cette période. Il a, entre autres, la charge de trouver des hébergements aux personnes seules ou aux familles qui n'en ont pas. Difficile ? *« En fait, il ne faut pas penser que nos missions se déroulent uniquement en hiver,* explique Mylène Coulanges, cheffe de service au 115, numéro d'appel d'urgence dans l'Indre. *Nous sommes sur le pont toute l'année. Et nous n'avons pas plus d'appels en période hivernale. Notre rôle est de trouver des solutions, quelle que soit la saison. »*

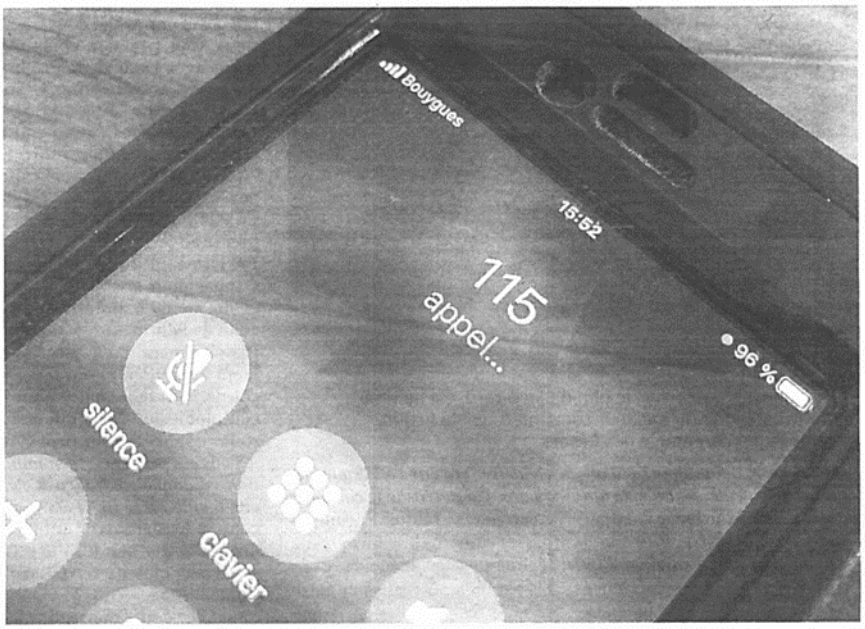

Le 115 répond 24 heures sur 24, et chaque jour de l'année.

Des foyers et des hôtels répartis sur le département

Ces solutions sont diverses. *« Les personnes que nous prenons en charge doivent relever du 115. C'est-à-dire qu'elles doivent être sans hébergement, sans logement et sans ressource disponible. Quand elles nous appellent, nous les orientons vers des solutions, des lieux, mais sans possibilité d'assurer leur transport. Tous ces lieux se trouvent en dehors de Châteauroux. »* Ils sont en effet recensés à Emmaüs Déols et à Emmaüs Le Blanc, mais aussi à Buzançais, La Châtre, Issoudun, Valençay, Chabris et Vatan. *« Là, nous pouvons recevoir des gens de trois jours à une semaine. Bien sûr, on essaie de s'adapter aux contraintes familiales, cela va de soi, et d'éviter de déplacer trop souvent les gens quand il y a des enfants, par exemple. »* Au total, le 115 a trente-cinq places en abri de nuit à disposition. *« Toutes sont occupées en ce moment, et il y a même des chambres d'hôtel en plus... »*

Bientôt le Plan grand froid ?

L'an dernier, dans le cadre du Plan grand froid qui avait démarré le 12 février, les 142 places en hébergement d'urgence, en partie gérées par Solidarité accueil et l'association Aidaphi, avaient été augmentées de six unités, ce qui avait permis de soulager un peu les abris de nuit gérés par le 115.

Qu'en est-il cette année ? La préfecture de l'Indre indique que le Plan grand froid n'est pas encore activé. Lorsque ce sera le cas, les heures d'ouverture du chalet solidaire de la place Voltaire ainsi que les maraudes effectuées par la Croix-Rouge seront élargies.

Christophe Gervais

repères

> Le 115, qui gère les abris de nuit, fonctionne avec un budget annuel qui avoisine les 80.000 € et qui comprend la permanence à l'année, l'ouverture systématique d'une fiche de renseignements et le traitement des données à faire remonter à l'administration.

> Chaque salarié assure l'accueil téléphonique en plus de ses autres tâches.

> Dans les différents abris de nuit, un dispositif est mis en place afin que puissent être respectées toutes les mesures sanitaires liées au Covid-19.

La Nouvelle République
Mercredi 9 février 2022

coup de pouce

Potager cherche adhérents

Michel Mousset, responsable du site ; Marie Réty, directrice, et Didier Patureau de Mirand, vice-président de Solidarité accueil.

Velles

Solidarité accueil, structure associative qui œuvre pour la réinsertion de publics défavorisés, a créé, en 2006, Les Potagers de Velles, sur l'ancienne ferme de Grand-Champ à Velles. Il s'agit d'un atelier et chantier d'insertion autour d'une activité de maraîchage, certifiée Agriculture biologique. Trente salariés en insertion produisent des légumes sur près de 6 ha, dont 8.000 m² de serres. Embauchés pour douze mois, les jardiniers participent à la vie du jardin, de la mise en terre des graines ou plants, jusqu'à ce qu'ils deviennent consommables, encadrés par Michel Mousset, responsable du site, quatre encadrants techniques, une secrétaire et deux conseillères en insertion professionnelle.

Chaque semaine, des paniers de légumes sont distribués aux adhérents. Actuellement, l'association en distribue 330, soit une centaine de moins qu'il y a deux ans. Une tendance que l'association, aidée par Les Amis des potagers, espère inverser en attirant de nouveaux adhérents.

Deux tailles de paniers : l'un à 14,30 €, l'autre à 10,30 €. À retirer sur place ou dans des points de distribution (Châteauroux, Le Poinçonnet, Velles, Arthon, Argenton, Luant, Neuvy-Saint-Sépulchre, Étrechet, Déols, Ardentes et Villedieu-sur-Indre). Contact : tél. 02.54.36.21.72. Mail : potagersdevelles@solidarite-accueil.fr

La Nouvelle République
Jeudi 29 septembre 2022

solidarité

Solidarité accueil tient bon

Depuis quarante ans, l'association vient en aide aux plus démunis, malgré un manque de bénévoles et une précarité toujours plus forte.

Zakaria est arrivé à Châteauroux en 2020. À l'époque, il a 14 ans, ne porte pas encore ses lunettes rondes mais n'est déjà plus un enfant. Le départ de Côte d'Ivoire, *« avec d'autres jeunes qui voulaient sortir à cause de la situation désespérée là-bas »*, il n'en parlera pas. *« Sinon je vais pleurer »*, justifie-t-il.

Seulement 25 places dans l'Indre

Il préfère raconter ses deux mois passés en hébergement d'urgence en chambre d'hôtel, avant que Solidarité accueil lui propose une place dans sa structure d'hébergement pour mineurs non accompagnés, rue de Provence : *« J'avais à manger tous les jours et j'ai commencé les cours de français, deux fois par semaine. »* On lui fait remarquer qu'il se débrouille bien, alors il ajoute : *« C'est grâce à l'association. »*

L'association emploie 67 salariés permanents, 80 autres sont en insertion.

Solidarité accueil propose *« un ensemble de services aux plus démunis, allant de la mise à l'abri à l'accompagnement vers la prise d'autonomie »*, explique François Bernal, son président. Parmi eux, Yacouba, qui vient d'obtenir un diplôme en soudure et chaudronnerie, et n'attend plus que soient réglés *« les détails administratifs »* pour travailler. Il espère ainsi *« gagner des sous pour avoir un logement »*, lui qui dort actuellement au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), composé d'un foyer collectif pour hommes isolés, basés au siège de l'association, et d'appartements répartis sur l'agglomération castelroussine.

Dans l'Indre, les abris de nuit d'Issoudun, Le Blanc, La Châtre, Valençay et Buzançais assurent vingt-cinq places d'hébergement. *« S'ajoutent à ça les places en hébergement d'urgence mais il y a très peu de turnover »*, déplore Mylène Coulange, directrice adjointe de Solidarité accueil, qui témoigne d'un *« réel besoin en hébergement de nuit sur Châteauroux »*.

Familles monoparentales surreprésentées

Dans la majorité des cas, les demandes d'hébergement émanent de *« familles monoparentales déboutées donc sans aucune solution de réinsertion »* : *« Le paradoxe, c'est que pour prétendre à une régularisation, le gouvernement exige cinq ans de présence en France pour les parents et un enfant scolarisé depuis au moins trois ans. Sauf qu'on leur propose des places d'hébergement à l'autre bout du département. Donc certaines familles préfèrent dormir dans la rue. »*

Camille Montagnon

prévention

La Nouvelle République
Mardi 18 octobre 2022

« La violence psychologique est tout aussi destructrice »

Emmanuelle Drieu-Lemoine, sous-préfète, et Laurence Colin, déléguée aux droits des femmes, dressent un état des lieux des violences intrafamiliales.

Après vingt années de travail dans des centres sociaux, Laurence Colin a pris ses fonctions de déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) le 16 août dernier. Un rôle qui consiste à faciliter le dialogue et le rapprochement des différents acteurs intervenant dans ce domaine. Elle travaille de concert avec Emmanuelle Drieu-Lemoine, sous-préfète du Blanc depuis septembre, également référente départementale de la lutte contre les violences faites aux femmes et violences intrafamiliales (VIF).

« Nous avons tous une action à mener en tant que citoyen »

À l'occasion du troisième anniversaire du Grenelle contre les violences faites aux femmes, elles ont dressé un état des lieux des avancées concernant la lutte contre les violences intrafamiliales à l'échelle de l'Indre. La volonté de développer les solutions de logement d'urgence pour les victimes de violences dénote par sa prépondérance. Des nuitées d'hôtel sont désormais financées avant évaluation sociale des victimes et leur orientation vers l'hébergement d'urgence. Une manière de favoriser une mise à l'abri rapide. « *Des logements supplémentaires ont aussi été mis à disposition à Valençay et Solidarité accueil propose des solutions d'hébergement collectif* », précise Laurence Colin.

Emmanuelle Drieu-Lemoine et Laurence Colin veulent maintenir la vigilance.

Depuis le début de l'année 2022, dans le département, six téléphones grave danger ont été distribués et trois bracelets anti-rapprochement attribués avec l'aide de France Victimes 36. De nouveaux créneaux de rendez-vous avec un psychologue ont été débloqués par Solidarité accueil et des groupes de parole à l'attention des auteurs sont animés par Entraide et solidarité. Toujours dans le cadre de la prise en charge des victimes, trois intervenants sociaux en gendarmerie ou commissariat interagissent avec les forces de l'ordre.

Laurence Colin et Emmanuelle Drieu-Lemoine ont à l'esprit la complexité des mécanismes d'emprise à l'œuvre dans les violences intrafamiliales. « *La violence physique est traitée plus rapidement. La violence psychologique est tout aussi destructrice, mais moins visible.* » Si aucun féminicide n'a été comptabilisé en 2020 ni en 2021 dans l'Indre, ce n'est pas pour autant qu'il faut baisser sa vigilance. « *Je me rends compte que nous avons tous été confrontés aux VIF de près ou de loin, qu'il s'agisse d'une collègue au bureau ou une voisine. Nous avons tous une action à mener en tant que citoyen* », conclut Emmanuelle Drieu-Lemoine.

Clémence Dausques

social

La Nouvelle République
Mardi 11 octobre 2022

Chez Solidarité accueil les bénévoles s'étiolent

À l'accueil de jour de Châteauroux, le manque de bénévoles pèse sur l'aide que prodigue l'association aux plus précaires.

C'est inscrit et souligné au feutre vert sur le tableau d'affichage de la pièce principale : ce vendredi 7 octobre, l'accueil de jour ne sera ouvert que de 9 à 13 h, au lieu des 17 h habituelles. Et ce, faute de bénévoles.

Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de bénévoles engagés dans l'associatif a chuté de 15 %, selon l'Ifop.

« Ça serait bien qu'on soit plus fraternels »

Salariée de Solidarité accueil depuis un an et demi, Chloé entretient une relation privilégiée avec chaque habitué. Elle sait par exemple que Rudy, un jeune demandeur d'asile de 14 ans, a tendance à s'éterniser sous la douche et peut se permettre de le charrier en conséquence. Elle se fait aussi appeler *« la famille »* par certains bénéficiaires.

C'est donc à regret que, ce vendredi matin, elle a annoncé à la dizaine de personnes présentes un retour anticipé à la rue. *« Aucun bénévole n'est dispo,* justifie t-elle en pointant du doigt le calendrier de présence des bénévoles, placardé dans la cuisine. *Avant, on pouvait assurer l'accueil seul, mais on ne le fait plus, parce qu'on a eu des cas de violences. »*

Cette semaine, la deuxième salariée de la structure, Aurélie, suit une formation d'accompagnement des femmes victimes de violence. Sans bénévole prévu l'après-midi pour la suppléer, ce qui est de plus en plus fréquent depuis la crise sanitaire, *« on est obligé de fermer l'accueil »*, explique Mylène Coulange, directrice adjointe de l'association. Les employées suivant trois formations annuelles et disposant chacune des cinq semaines de congés réglementaires, le problème risque d'être récurrent.

De treize à quatre bénévoles fixes

En effet, s'il répond à un réel besoin, l'unique lieu d'accueil des publics précaires à la rue de l'Indre ne compte que quatre bénévoles fixes, contre treize au moment de son déménagement dans les locaux actuels, en août 2020. Dans la majorité des cas, il s'agit de personnes *« très engagées »* dans l'associatif, comme Marie-Isabelle, qui aide aussi à la banque alimentaire. *« J'ai toujours été dans le relationnel, mais ça devient difficile,* confie-t-elle. *On est de moins en moins nombreux, alors qu'il y a une grande détresse, surtout à l'approche de l'hiver. Le 115 ne peut pas faire des miracles. »* Et de conclure, avec un sourire contrit : *« Ça serait bien qu'on soit plus fraternels. »*

L'association trouve son salut dans les sept jeunes qui, dans le cadre de leur Service national universel (SNU), peuvent, depuis cette année, effectuer leur mission d'intérêt général obligatoire dans l'associatif. *« C'est uniquement pendant les vacances scolaires mais en terme d'heures, pour nous, c'est déjà énorme,* commente Mylène Coulange. *Et puis, on espère créer des vocations : les métiers du social sont vraiment en tension. »*

En janvier prochain, les salariées suivront une formation ayant trait au droit des étrangers, une population de plus en plus fréquente à l'accueil de jour. D'ici-là, la directrice adjointe de l'association croise les doigts : *« On espère qu'il y aura des bénévoles disponibles. »*

Camille Montagnon

••• La fréquentation, elle, augmente

« Depuis le 20 septembre, on a eu entre 20 et 40 personnes par jour, sachant qu'on est fermé le soir et le week-end », compte Chloé, en jetant un œil à son registre papier, *« à l'ancienne »*. En 2021, Solidarité accueil recense près de 4.000 passages, dont plus de 15 % d'enfants. Une population en augmentation, à l'inverse du nombre de bénévoles.

En 2021, l'accueil de jours a accueilli près de 4.000 personnes, soit deux fois plus qu'en 2017.

« Surtout, être au chaud »

C'est avec résignation qu'Isabelle accueille la nouvelle de la fermeture forcée de la structure, vendredi après-midi. *« On va errer dehors, puis aller chercher les enfants à l'école »*, soupire la mère de famille, la tête entre les mains. Congolaise, elle est arrivée en France fin septembre, avec ses quatre enfants. En attendant le 21 prochain, date à laquelle ils recevront leur décision d'affectation scolaire, les deux cadets accompagnent, tous les matins, leur maman à l'accueil de jour. Trente minutes de marche le séparent de l'édifice religieux où un ecclésiastique leur permet de dormir, aux côtés de deux autres familles.

Mais ce n'est qu'au 62 bis, avenue de La Châtre, *« qu'on trouve un peu de réconfort. Et surtout, on est au chaud »*, livre Isabelle qui, même à l'intérieur, ne quitte ni trench ni écharpe. Dans son sac de courses, les couvertures que lui ont prêté les salariées de Solidarité accueil. *« Mme Aurélie et Mme Chloé nous remontent le moral,* raconte Isabelle. *Tous les soirs, elles appellent le 115 pour nous mais jusqu'ici, on n'a pas encore eu de place. Alors on attend. »*

C. M.

La Nouvelle République
Mardi 15 novembre 2022

solidarité

Du personnel en insertion dans les cuisines de l'Assiette

L'Assiette change de mains. Le restaurant social et solidaire est repris par Solidarité accueil. Des personnes en insertion y épaulent désormais les bénévoles.

Une page se tourne à l'Assiette. Le restaurant social et solidaire ouvert en avril 2015 par Jean-Claude Joly et une poignée de bénévoles change de mains. Depuis août, le lieu a été intégré aux actions de l'association Solidarité accueil qui en fait un lieu d'insertion par l'activité économique.

Désormais, trois personnes sans emploi recrutées en CDD d'insertion y travaillent quotidiennement aux côtés des bénévoles historiques de l'Assiette. Ils sont encadrés par Loïc Anfray, salarié de Solidarité accueil, qui leur enseigne les techniques du métier ou se charge de remettre à niveau leurs connaissances. *« L'avantage, ici, c'est que tout le monde touche à tout. On est à la fois plongeur, commis de cuisine, cuisinier, serveur... Il faut être polyvalent et savoir s'adapter car contrairement aux restaurants classiques, il faut pouvoir changer la carte des menus en fonction des arrivages de produits frais dont on nous fait don »*, explique Loïc Anfray.

Naïma et Abdul, en contrat d'insertion avec Solidarité accueil, prêtent main forte aux bénévoles de l'Assiette, en cuisine.

Le prix des repas reste inchangé

Une petite révolution passée presque inaperçue en salle. À l'exception des nouveaux visages présents en cuisine et au service, les fidèles clients n'auront pas remarqué de changement dans leur assiette. Le menu social (entrée, plat, dessert) revient toujours à 3,50 € et le menu solidaire, à 9 €. *« Notre souhait est de maintenir les tarifs actuels car nous sommes attachés à la vocation sociale de ce beau projet qu'ont porté tous ces bénévoles depuis 2015. On espère que le nombre de repas solidaires continuera à être suffisant pour maintenir l'équilibre économique »*, indique Marie Réty, directrice du pôle économique de Solidarité accueil.

Toujours présent dans l'aventure, avec les autres bénévoles, le président de l'Assiette, Jean-Claude Joly, est soulagé d'avoir pu passer le relais à l'association. *« On partage les mêmes valeurs. Ce restaurant, nous l'avons fait pour venir en aide aux personnes dans la précarité et l'isolement. On avait à cœur de le pérenniser, sachant que nous ne sommes pas éternels »*, se réjouit le retraité, ravi de voir l'activité du restaurant redécoller enfin.

« Nous avons toujours gardé notre clientèle sociale. Malheureusement, avec les fermetures d'entreprises pendant le confinement, nous avions perdu beaucoup de notre clientèle solidaire. Elle revient peu à peu. » Les repas à emporter lancés au plus fort de la crise ont eux aussi trouvé leur public et ont donc été maintenus.

M. R.

L'Assiette, restaurant social et solidaire, 62 bis, avenue de La Châtre, tél. 02.54.25.57.86.

La Nouvelle République
Jeudi 15 décembre 2022

solidarité

Du travail après les épreuves de la vie

C'était la deuxième édition du job dating de Solidarité accueil, mardi. Cette formule doit permettre à ses salariés en insertion, longtemps éloignés du monde professionnel, de retrouver une voie.

Aurélien patiente, une pochette papier rouge entre les mains. Elle contient plusieurs exemplaires de son CV. Il attend la présentation de la prochaine entreprise. Peut-être trouvera-t-il un métier fait pour lui et un CDI. Aujourd'hui, il travaille dans les espaces verts avec un contrat d'insertion pour l'association Solidarité accueil.

« Rapprocher nos salariés et les entreprises du territoire »

Cette structure indrienne embauche 80 personnes en ce moment, 150 chaque année, mais toujours en CDDI, des contrats à durée déterminée d'insertion.

Alors Aurélien, arrivé en avril 2021, doit trouver un projet pour sa sortie de l'association dans quelques mois. *« Plutôt en extérieur, je ne supporte pas de rester enfermé »*, indique-t-il.

Quarante salariés ont participé à cette deuxième édition du job dating de Solidarité accueil.

Pour Olivier aussi, cette matinée est décisive. Lui, ce qui le botte, c'est la vente. Les fleurs également. Mais pour l'instant, il travaille aux potagers de Velles qui appartiennent à l'association.

Après des épreuves difficiles, dont un divorce et une dépression, Solidarité accueil lui a permis de raccrocher avec l'emploi en mars 2021.

Comme pour Aurélien, c'est la première fois qu'il participe à un job dating. *« C'est mieux, on peut voir les dirigeants et donner notre CV directement »*, soutient ce dernier. Et c'est bien l'objectif de cette deuxième matinée organisée par Solidarité accueil : *« Rapprocher nos salariés en transition professionnelle et les entreprises du territoire »*, souligne Marie Mety, directrice du pôle économique de la structure.

Stéphanie Coudray, directrice adjointe chez Domitys.

Face à la quarantaine de salariés, ce sont trois entreprises qui ont répondu à l'invitation : le groupement d'employeur Alisé, Mademoiselle Dessert, basée à Argenton-sur-Creuse, et Domitys.

« Nous aurons besoin, dans les prochains mois, d'embaucher dans la restauration, l'animation, le ménage et pour les astreintes », explique Stéphanie Coudray, directrice adjointe de Domitys. *« Nous avons répondu à l'invitation car nous sommes engagés dans les projets de réinsertion et avons des besoins avec 150 résidences en France »*, complète-t-elle. Mais pas que. *« Aussi à l'Île Maurice, pour ceux qui veulent aller au soleil* (rire). »

Une présentation tout en humour qui aura permis à certains de se projeter plus facilement que face à une simple offre d'emploi. Et à Stéphanie Coudray de repartir avec des CV.

Eva Dumand